



Le Plan directeur de la gestion des déchets solides

Version provisoire

Octobre 2023





Table des matières

1.0	Introduction	15
2.0	L'élaboration du PDGDS	28
3.0	L'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGSC.....	38
4.0	Le système intégré de gestion des déchets	44
4.1	Services de gestion des déchets.....	45
4.1.1	Gestion des matières organiques	51
4.1.2	Élimination des déchets	52
4.2	Le réacheminement des déchets et la responsabilité individuelle des producteurs (RIP).....	54
4.2.1	Les bacs bleus et noirs	54
4.2.2	Produits dangereux et spéciaux	55
4.2.3	Autres programmes de réacheminement des déchets	56
4.3	La production, la composition et le réacheminement des déchets	56
4.4	Promotion, information et sensibilisation	59
4.5	Mode de financement de la gestion des déchets solides	60
5.0	Les considérations projetées dans la gestion des déchets	62
5.1	Les projections des ménages.....	62
5.2	Les projections de déchets selon la source.....	63
5.3	Les projections selon le courant de déchets	65



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

5.3.1	Les ordures et les articles encombrants	66
5.3.2	Les feuilles et les résidus de jardinage	68
5.3.3	Les matières déposées dans les bacs bleus et dans les bacs noirs	72
5.3.4	Les projections de produits dangereux et spéciaux (PDS) à jeter	74
5.4	Les modifications apportées aux règlements et aux lois	75
5.4.1	Les considérations de la planification de la RIP	76
5.4.2	Les déchets alimentaires et organiques	76
5.4.3	L'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine des plastiques à usage unique	78
5.5	Concertation avec d'autres plans et stratégies de la Ville	80
5.6	Les tendances de l'évolution de l'industrie et des modes de vie	81
5.7	Les technologies de substitution et émergentes	82
6.0	Les besoins projetés dans la gestion des déchets	84
7.0	Le recensement, l'évaluation et la liste abrégée des options	89
7.1	Le recensement des options	89
7.2	L'évaluation et la liste abrégée des options.....	90
8.0	Le système recommandé pour la gestion des déchets	92
8.1	Objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.	92
8.2	Objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets.	96
8.3	Objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.	107



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

8.4	Objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels.....	114
8.5	Objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville	122
9.0	Le plan de mise en œuvre	126
10.0	Les impacts prévus du PDGDS.....	136
10.1	Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.	137
10.2	Maximiser le recyclage des déchets.	139
10.3	Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles.....	141
10.3.1	L'installation d'incinération des déchets pour les transformer en énergie	142
10.3.2	L'installation de traitement des déchets mixtes	146
10.3.3	La gestion optimale du reliquat des matières résiduelles	149
10.4	Les impacts sur la décharge contrôlée du chemin Trail	151
10.5	Les impacts sur la capacité de traitement des déchets organiques et des matières recyclables.....	154
10.5.1	La capacité de traitement des déchets organiques	154
10.5.2	La capacité de traitement des matières recyclables	155
10.6	Les impacts sur les émissions de gaz à effet de serre.....	158
10.6.1	Les réductions des gaz à effet de serre dans la décharge contrôlée	160
10.6.2	La digestion anaérobie et le gaz naturel renouvelable	162
10.6.3	La réduction potentielle des émissions de GES dans le parc de véhicules de collecte des déchets	163



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

10.6.4 Les impacts, sur les GES, de l'incinération pour la transformation des déchets en énergie	165
10.6.5 Les impacts, sur le GES, du traitement des déchets mixtes (TDM)	165
11.0 Les cibles du PDGDS et les baromètres du rendement des actions	167
11.1 Les cibles du PDGDS	167
11.2 La mise à jour des cibles du PDGDS	170
11.3 Les baromètres du rendement des différentes suites d'actions.	170
12.0 Le financement du PDGDS	180
13.0 Les clés du succès	189
14.0 Conclusion	192

Appendices

Appendice A – Options recommandées pour l'enlèvement ou le report du système dans le cadre du PDGDS	194
--	------------

Appendice B – Éclairage apporté par les commentaires de la série de consultations 2 et par les considérations opérationnelles et financières .	211
---	------------

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les grandes étapes de l'évolution du système de gestion des déchets de la Ville d'Ottawa	46
Tableau 2 : Projections des ménages pour la Ville d'Ottawa	62
Tableau 3 : La production projetée de déchets selon la source (en tonnes)	64



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Tableau 4 : Projections de l'élimination des ordures et des articles encombrants par secteur	67
Tableau 5 : Projections des déchets organiques par secteur	70
Tableau 6 : Les projections de matières recyclables déposées dans les bacs bleus et dans les bacs noirs pour les établissements de la Ville.....	73
Tableau 7 : Les besoins projetés du système de gestion des déchets solides d'Ottawa	84
Tableau 8 : Nombre d'options recensées selon les différents objectifs du PDGDS	89
Tableau 9 : Estimation de la réduction et de la réutilisation des déchets	137
Tableau 10 : Volume estimatif de déchets réacheminés grâce aux initiatives de recyclage.....	139
Tableau 11 – Les impacts sur la durée utile de la DCCT	152
Tableau 12 : Réductions initiales nettes des GES (en tonnes de CO ₂ e) dans la décharge contrôlée dans le cadre du PDGDS	161
Tableau 13 : Estimation de la compensation des émissions de GES pour le GNR produit grâce à la digestion anaérobie	163
Tableau 14 : Résultats des émissions de GES pour la collecte des déchets (2021)...	164
Tableau 15 : Cibles du PDGDS.....	169
Tableau 16 : Baromètres du rendement des suites d'actions du PDGDS	170
Tableau 17 : Impact sur les coûts estimatifs par ménage dans les habitations en bordure de rue.....	184
Tableau 18 : Impact sur les coûts estimatifs par ménage dans les immeubles à logements multiples.....	185



Liste des figures

Figure 1 : La gestion des déchets solides dans les trois ordres de gouvernement	18
Figure 2 : Hiérarchie de la gestion des déchets	21
Figure 3 : Élaboration du Plan.....	28
Figure 4 : Les activités de consultation exercées dans le cadre de l'élaboration du Plan dans la série de consultations 1	35
Figure 5 : Les activités de consultation exercées dans le cadre de l'élaboration du Plan dans la série de consultations 2	36
Figure 6 : La carte de la Ville d'Ottawa.....	44
Figure 7 : Photo à vol d'oiseau de la décharge contrôlée du chemin Trail	53
Figure 8 : Vue d'ensemble de ce qui fait toujours partie du courant de déchets par secteur	58
Figure 9 : La production projetée des déchets selon la source (en tonnes).....	64
Figure 10 : Projections de l'élimination des ordures et des articles encombrants par secteur	67
Figure 11 : Projections des déchets organiques par secteur.....	70
Figure 12 : Projections des déchets organiques : Matières organiques domestiques et feuilles et résidus de jardinage.....	71
Figure 13 : Projections du volume de matières recyclables déposées dans les bacs noirs et dans les bacs bleus pour les établissements de la Ville	73
Figure 14 : Tonnage projeté des PDS	75
Figure 15 : Plan de mise en œuvre pour les suites d'action de l'objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.	127



Plan directeur des déchets solides

Figure 16 : Plan de mise en œuvre des suites d’actions de l’objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets..... 128

Figure 17 : Plan de mise en œuvre des suites d’action de l’objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l’énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes. 130

Figure 18 : Plan de mise en œuvre des suites d’action de l’objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels..... 132

Figure 19 : Plan de mise en œuvre des suites d’actions de l’objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville..... 135

Figure 20 : Exemple d’installation d’incinération pour la transformation des déchets en énergie 143

Figure 21 : Schéma de principes de l’incinération pour la transformation des déchets en énergie 145

Figure 22 : Schéma de principes du traitement des déchets mixtes 147

Figure 23 – Schéma de procédés du traitement des déchets mixtes destinés à l’installation d’incinération pour la TDE..... 148

Figure 24 : Impact cumulatif sur la durée utile de la DCCT 153

Figure 25 : Tonnage projeté du PDGDS pour les déchets organiques (dont les déchets déposés dans le bac vert, en excluant les FRJ)..... 154

Figure 26 : Projections du PDGDS pour les matières recyclables déposées dans les bacs noirs pour les établissements de la Ville 156

Figure 27 : Projections des matières recyclables déposées dans les bacs bleus dans les établissements de la Ville, les parcs et les lieux publics..... 157

Figure 28 : Projections pour la surcaptation des matières recyclables dans le cadre du PDGDS 157



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Figure 29 : Frais de gestion des déchets solides des municipalités canadiennes en 2023 187





Glossaire des termes et des acronymes

DEEE	Déchets d'équipements électrique et électronique.
Articles encombrants	Articles qui sont trop gros pour être déposés dans une poubelle ou un bac ordinaire pour être ramassés. Les bicyclettes, les lampadaires, les matelas, les meubles, les éviers, les cuvettes de toilettes, les barils, les pompes à piscine, les bâches de piscine et tous les autres articles jetés et normalement cumulés dans les habitations en sont des exemples. Les articles encombrants excluent les électroménagers et les appareils électriques et électroniques.
CD	Construction et démolition (déchets).
CEROP	Centre environnemental Robert-O.-Pickard
Collecte bihebdomadaire	Collecte des matières déposées en bordure de rue à raison d'une journée toutes les deux semaines.
Collecte conteneurisée	Système de collecte des déchets, des matières recyclables ou des matières biologiques déposés dans des contenants approuvés en faisant appel à un véhicule de collecte à chargement frontal. Les chariots de plastique de 360 litres sont des exemples de déchets conteneurisés.
Collecte en bordure de rue	Méthode de collecte de déchets dans le cadre de laquelle les résidents déposent les déchets et les matières des bacs bleus, noirs et verts en bordure de rue, non loin de la bordure de trottoir ou sur une plateforme commune.
DA	Digestion anaérobie.



Plan directeur des **déchets solides**

GE	Gaz d'enfouissement.
GES	Gaz à effet de serre.
GNR	Gaz naturel renouvelable produit par la digestion des matières organiques.
ICI	Ce terme désigne les établissements industriels, commerciaux et institutionnels non résidentiels et réglementés par le gouvernement de l'Ontario.
Immeuble à logements multiples	Immeuble résidentiel ou complexe de maisons en rangée regroupant différents logements autonomes dotés de commodités pour dormir, faire la cuisine, manger et d'installations sanitaires. Il s'agit entre autres des maisons-jardins, des maisons en rangée, des maisons sur cour-jardin, des maisonnettes, des logements superposés en rangée, des immeubles de faible hauteur et des immeubles de grande hauteur.
Infrastructures de la Ville	Bâtiments ou ouvrages dont la Ville d'Ottawa est propriétaire ou locataire à long terme.
Matière d'amont	Matière correspondant à un certain courant de déchets, soit la matière qui est traitée dans un certain courant de déchets pour être réacheminée ou être éliminée.
MIP	Message d'intérêt public.
M3RC	Municipal Resource Recovery and Research Collaborative.
Ordures	Ce terme désigne la partie du courant de déchets qui n'a pas d'autre vocation pratique ou viable. On ne peut pas recycler ni composter les déchets. Il s'agit



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	de la partie de la matière qui est enfouie dans la décharge contrôlée.
PDCC	Plan directeur sur les changements climatiques.
PDGDS	Plan directeur de la gestion des déchets solides.
PDS	Produits dangereux et spéciaux.
PI	Promotion et information.
Produits dangereux et spéciaux	Ce terme s'entend des matières qui sont désignées ou restreintes au sens des lois ou des règlements fédéraux ou provinciaux. On ne peut éliminer ces matières qu'en les retournant dans les établissements de détail qui les acceptent dans le cadre du programme Rapportez-les! ou du programme de dépôt d'un jour des déchets dangereux et spéciaux de la Ville.
Programme de bac vert	Ce programme consiste à ramasser les matières organiques domestiques, les feuilles et les résidus de jardinage des ménages, qui sont ensuite traités dans un système de compostage doté d'un tunnel en réservoir.
Programme de recyclage dans les bacs bleus	Programme de recyclage de la Ville d'Ottawa qui permet de traiter les contenants de verre, de métal et de plastique recyclables, dont la plupart des contenants de plastique (sauf les contenants en styromousse), les contenants de papier multicouches, les boîtes de conserve en métal, dont les boîtes aluminium, ainsi que les bocaux et les bouteilles de verre.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Programme de recyclage
dans les bacs noirs

Programme de recyclage de la Ville d'Ottawa qui permet de traiter le papier, dont les journaux, le papier fin de toutes sortes, les magazines et catalogues, les annuaires téléphoniques, les boîtes de carton non souillées, les boîtes de carton ondulé non souillées et le papier kraft.

Programme de sacs jaunes

Programme de ramassage des déchets en bordure de rue pour les petits établissements ICI admissibles qui achètent et utilisent des sacs à ordures jaunes pour jeter leurs déchets.

RFID

Technologie du système d'identification par radiofréquence, qui fait appel à la technologie sans fil pour repérer et suivre automatiquement les étiquettes apposées sur les objets.

RIP

Responsabilité individuelle des producteurs.

SEE

Stratégie de l'Évolution énergétique.

Taux de réacheminement

Pourcentage du total des matières qui est réacheminé au lieu d'être enfoui dans les décharges contrôlées dans le cadre de programmes comme le programme de recyclage ou le programme du bac vert. (Poids de la matière réacheminée/poids total de toutes les matières générées) × 100 %.

TDE

Transformation des déchets en énergie.

TDM

Transformation des déchets mixtes.

TR

Triple résultat.



1.0 Introduction

La gestion des déchets solides est un enjeu universel qui touche tous les habitants de la planète. La sécurité, l'efficacité et la durabilité de la gestion des déchets ont des incidences directes sur la santé et sur la propreté de toute notre collectivité.

Selon le Groupe de la Banque mondiale, « le monde suit une trajectoire dans laquelle la production des déchets l'emportera nettement sur la croissance de la population et doublera largement d'ici 2050. Bien que nous constatons des améliorations et des innovations mondialement, dans la gestion des déchets solides, il s'agit d'un enjeu complexe, qui nous oblige à agir d'urgence ». Cette augmentation de la production des déchets devrait donner lieu à de nouveaux défis pour les réseaux municipaux de gestion des déchets, puisque le rythme fulgurant de l'urbanisation continuera de mettre à rude épreuve les efforts de réduction, ainsi que les réseaux de collecte, de traitement et d'élimination des déchets. Partout dans le monde, toutes les instances gouvernementales savent qu'il faut donner une priorité absolue à la gestion des déchets et que l'industrie et les résidents ont tous un rôle à jouer pour apporter des solutions aux problèmes de l'heure.

Ottawa n'est pas à l'abri de cette tendance mondiale intenable. Elle est la sixième grande ville du Canada, grâce à une population de plus en plus nombreuse, qui devrait se chiffrer à 1,5 million d'habitants d'ici 2053. Puisqu'il y aura plus d'habitants, il y aura plus de déchets, et selon les prévisions, le volume de déchets que la Ville devra gérer augmentera de 31 % dans les trois prochaines décennies. La décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT), dont la Ville est propriétaire et exploitant, devrait atteindre le maximum de sa capacité entre 2034 et 2035 et ne répondra pas aux besoins à long terme de la Ville dans l'élimination des déchets si on n'y apporte pas immédiatement des changements.



Plan directeur des déchets solides

Il est nécessaire d'adopter un plan à long terme pour réduire le volume des déchets à gérer, de réacheminer la plus grande quantité de déchets possible au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, de récupérer un maximum de ressources et d'énergie à même le reliquat des déchets et d'éliminer les déchets résiduels dans le souci de la pérennité environnementale, en veillant à ce que la gestion des déchets reste économique et abordable.

Pour y arriver, le PDGDS mise sur les succès et les échecs d'hier et de demain, définit une vision « zéro déchet » aspirationnelle pour l'avenir et trace une feuille de route pour réaliser cette vision grâce à des mesures concrètes et viables pour le long terme, durables et flexibles pour s'adapter à l'évolution constante de l'industrie.

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS) définit la structure-cadre des moyens grâce auxquels la Ville relèvera ses défis et veillera à s'acquitter durablement de ses responsabilités dans ce service essentiel au cours des 30 prochaines années. Le PDGDS reconnaît qu'il n'y a pas de solution universelle ou miracle pour résoudre les difficultés actuelles et projetées. Pour traiter ces enjeux, il faudra adopter une approche qui se décline en plusieurs volets et qui fait appel à la fois à la réglementation, à la gestion de la collecte, à la technologie et au changement de comportement dans le public et dans l'industrie.

Le PDGDS a été établi en consultant les groupes de parties prenantes et le public durant chacune des étapes de l'élaboration de ce plan. La gestion des déchets a des répercussions sur chacun, et une consultation significative permet de s'assurer que le PDGDS est établi en fonction des besoins et des aspirations de la collectivité. Une consultation complète permet aussi de créer un plan de mise en œuvre que l'ensemble de la collectivité peut adopter, auquel elle peut participer et dans lequel elle peut réaliser un changement collectif. Les recommandations reproduites dans le PDGDS



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

s'étendent à la collecte et à la gestion des déchets des habitations et des immeubles à logements multiples en bordure de rue, des parcs et des autres lieux publics, des établissements et des opérations de la Ville, ainsi que des programmes partenaires existants.

Considérations essentielles

Plusieurs facteurs essentiels sont entrés en ligne de compte dans l'élaboration du PDGDS.

- **Rôle des gouvernements**

Au Canada, les municipalités sont les gouvernements de première ligne responsables de l'essentiel de la collecte et de la gestion des déchets résidentiels. Or, les trois ordres de gouvernement ont un rôle à jouer dans la gestion des déchets, et les nouvelles politiques, les nouveaux programmes et les nouveaux règlements des municipalités doivent concorder avec les lois fédérales et provinciales sur la gestion des déchets.

La **figure 1** décrit le rôle des trois ordres de gouvernement au Canada dans la gestion des déchets solides.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 1 : La gestion des déchets solides dans les trois ordres de gouvernement



Dans les dernières années, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont apporté d'importantes mises à jour aux nouvelles politiques et aux nouvelles lois sur la gestion des déchets solides. Tout porte à croire que les initiatives liées à la réduction et au réacheminement des déchets continueront de se multiplier, surtout en raison de l'intérêt croissant et des inquiétudes de plus en plus vives à propos des répercussions, sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), des programmes et des pratiques de gestion des déchets, ainsi que du fait des défis et des perspectives des efforts de maîtrise des GES liés aux déchets dans tous les ordres de gouvernement, dans toutes les entreprises et dans



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

l'ensemble de la société. Voici en quoi consistent les initiatives actuelles et projetées :

- Basculement de la responsabilité de la collecte et de la gestion de certaines matières recyclables, qui relève des municipalités et qui relèvera, à partir de 2026, des producteurs de ces matières (selon le principe de la responsabilité individuelle des producteurs).
- Interdiction potentielle de jeter les déchets alimentaires et organiques, de sorte qu'on ne pourrait plus éliminer les matières organiques dans les décharges contrôlées.
- La décision du gouvernement fédéral d'interdire la fabrication, l'importation et la vente de six plastiques à usage unique depuis juin 2023.

Les politiques et les règlements fédéraux et provinciaux, actuels et éventuels, sont tous entrés en ligne de compte dans l'élaboration du PDGDS et continueront d'être considérés dans la mise en œuvre des actions du PDGDS.

• **Dérèglements climatiques**

En avril 2019, la Ville d'Ottawa a déclaré l'urgence climatique et a approuvé, en janvier 2020, son premier Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC). Le PDCC est la structure-cadre prépondérante de la Ville pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et réagit aux effets actuels et projetés des dérèglements climatiques. Le Conseil municipal a adopté des cibles dans la réduction des GES, d'après les niveaux de 2012, afin de réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions de la collectivité et de 100 % d'ici 2040 les émissions produites par les opérations de la Ville.

La gestion des déchets concourt directement aux émissions de GES, surtout en produisant le méthane dans les décharges contrôlées lorsque les déchets alimentaires se décomposent. Dans le cadre de l'élaboration du PDGDS, on s'est penché sur les mécanismes qui sont du ressort de la Ville et qui permettraient de réduire les émissions de GES associées à la gestion des déchets. Il s'agit entre



Plan directeur des **déchets solides**

autres des nouvelles politiques et des nouveaux programmes améliorés qui visent à réacheminer les déchets organiques au lieu de les enfouir dans les décharges contrôlées, des technologies de production des gaz naturels renouvelables à partir des matières organiques et des technologies des parcs automobiles qui produisent moins d'émissions de GES.

- **Valorisation de l'innovation et des technologies**

Au Canada, nombreuses sont les municipalités qui se penchent sur les solutions de rechange destinées à remplacer les méthodes traditionnelles de traitement et d'élimination des déchets. Certaines de ces technologies sont utilisées dans d'autres pays depuis de nombreuses années et sont en train de se généraliser en Amérique du Nord à mesure qu'elles se perfectionnent, qu'elles sont de plus en plus acceptées par le public et que la conjoncture politique et réglementaire évolue.

Nous nous sommes penchés, dans le cadre de l'élaboration du PDGDS, sur une série de technologies nouvelles et émergentes qui pourraient s'appliquer éventuellement dans la gestion des déchets solides de la Ville. Il s'agit entre autres des déchets qui permettent de ramasser, de réacheminer, de recycler, de récupérer et d'éliminer les déchets. Si le PDGDS définit l'orientation qu'il est recommandé d'adopter dans les technologies nouvelles, toutes les options devront faire l'objet d'analyses de rentabilité plus complètes, en tenant compte des incidences financières, environnementales, opérationnelles et réglementaires, ainsi que des avantages et des risques.

- **Hiérarchie de la gestion des déchets**

La hiérarchie de la gestion des déchets est une structure-cadre conceptuelle qui ordonne les approches privilégiées dans la gestion des déchets afin de produire le moins possible de déchets. Cette hiérarchie donne la priorité absolue à la réduction ou à la prévention des déchets dans toute la mesure du possible, en enchaînant avec le recyclage, la récupération et enfin l'élimination, comme l'illustre la **figure 2**. Cette hiérarchie est entrée en ligne de compte pendant



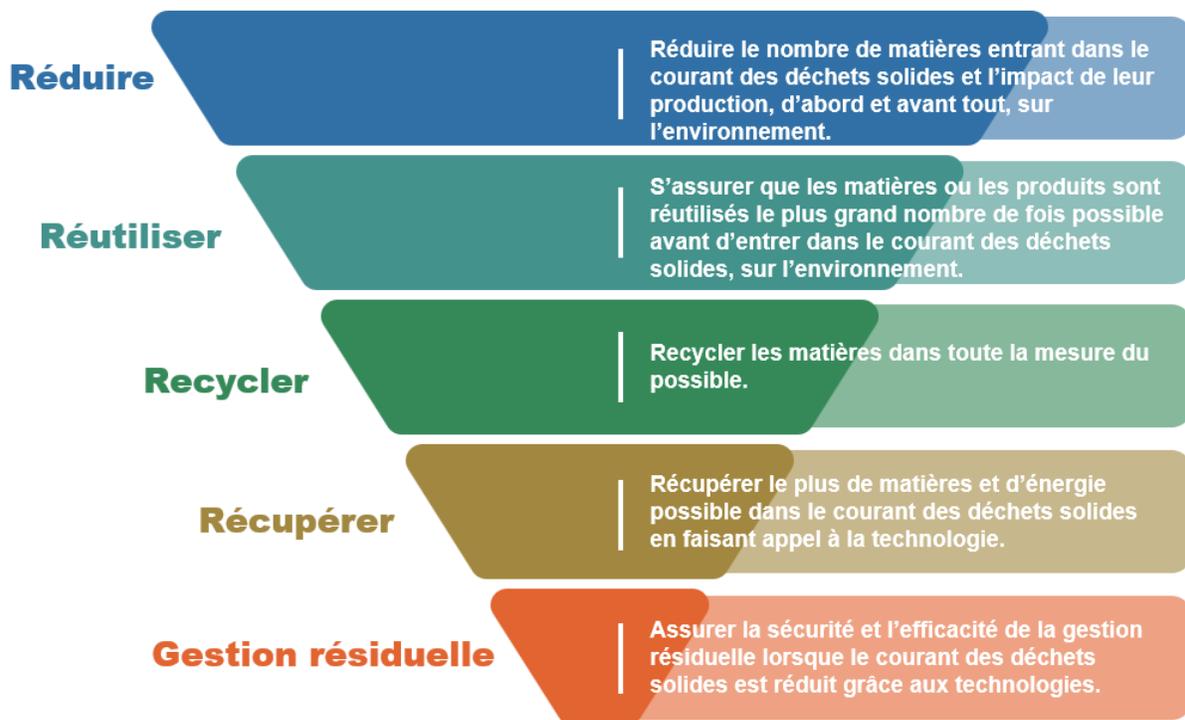
Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

l'élaboration du PDGDS et a permis de prioriser les différentes actions recommandées.

Figure 2 : Hiérarchie de la gestion des déchets

HIÉRARCHIE DES DÉCHETS



Sur la voie de la vision « zéro déchet »

Nous avons mis au point, en nous inspirant des commentaires du public et des parties prenantes, une **vision aspirationnelle** « zéro déchet » pour le PDGDS; cette vision a été adoptée par le Conseil municipal en juillet 2021.

La réalisation de la vision « zéro déchet » est complexe. Le PDGDS fait état du délai de planification ou de mise en œuvre de 50 actions destinées à gérer les différents aspects du courant de gestion des déchets. Ces actions se déclinent en plusieurs volets et sont



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

intimement liées; le calendrier de leur mise en œuvre se fonde sur les commentaires de la collectivité pour savoir à quel point, à quel rythme et à quel coût nous devons évoluer dans la réalisation de la vision « zéro déchet » de la Ville.

La vision « zéro déchet » est considérée comme une aspiration, une doctrine et une invitation à agir, plutôt qu'une cible absolue. Il s'agit d'aspirer à un avenir dans lequel rien n'est gaspillé, ce qui permet en définitive de préserver les ressources naturelles et d'éliminer les rejets sur le territoire, dans l'eau ou dans l'air. Les municipalités ne peuvent pas, à elles seules, réaliser cette vision : tous les ordres de gouvernement, ainsi que l'industrie, les entreprises et les consommateurs doivent se concerter et coordonner leurs efforts.

Bien qu'on ne prévoie pas de réaliser un véritable avenir « zéro déchet » pendant la durée du PDGDS, l'on s'attend à ce que les actions proposées permettent à la Ville de se rapprocher énormément de cet objectif.

Les actions recommandées dans le cadre du PDGDS s'inscrivent dans des délais à court terme (de 5 ans et moins), à moyen terme (de 6 à 10 ans) et à long terme (de 11 ans et plus). Le délai à court terme recommandé prévoit :

- la liste des actions que l'on peut mettre en œuvre immédiatement pour produire l'impact maximum dans la réutilisation, la réduction et le réacheminement des déchets;
- un plan pour la mise en œuvre d'autres actions de réacheminement dans les prochaines années, lorsqu'on connaîtra mieux les impacts des actions plus immédiates et qu'on aura exploré les débouchés finaux pour une série de matières recyclables;



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

- l'orientation à suivre pour les actions de planification qui permettront de gérer les déchets alimentaires et de s'assurer qu'on extrait, dans ce courant du reliquat des déchets, un maximum d'énergie et de ressources.

Nous avons mis au point cinq objectifs pour présenter et permettre de mesurer l'application directe des actions recommandées dans le cadre du PDGDS pour réaliser la vision « zéro déchet ».



Les cinq objectifs du PDGDS

1. Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.

Les actions qui relèvent de cet objectif sont priorisées à court terme (de 5 ans et moins), et on recommande de les lancer immédiatement pour réduire le volume de déchets générés en premier lieu. Gérer moins de déchets est économique pour les contribuables, empêche d'extraire des ressources naturelles et minore le volume de déchets qu'il faut gérer dans les installations où il faut les éliminer.

2. Maximiser le recyclage des déchets.

Il est recommandé de prioriser à court terme (de 5 ans et moins) les actions qui relèvent de cet objectif et qui ont l'impact le plus retentissant lorsqu'il s'agit d'éviter d'enfouir les déchets dans les décharges contrôlées. Réacheminer un plus grand volume de déchets permet d'étendre la durée utile de la décharge contrôlée et de réduire les émissions de GES, en plus de permettre de produire éventuellement recettes pour compenser le coût de ces programmes.

3. Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.

Il y aura toujours des déchets qu'on ne pourra pas réduire, réacheminer ni recycler, et la décharge contrôlée de la Ville n'a pas suffisamment de place pour répondre à ses besoins projetés. Cet objectif prévoit des actions à explorer et à mettre en œuvre à court terme (de 5 ans et moins), à moyen terme (de 6 à 10 ans) et à long terme (de 11 ans et plus) afin de répondre au besoin immédiat et projeté de libérer et d'augmenter la capacité de la décharge contrôlée et d'extraire un maximum de ressources et d'énergie dans ce courant du reliquat des déchets.

4. Maximiser les progrès opérationnels

Les actions qui relèvent de cet objectif permettent de maximiser les progrès opérationnels grâce à l'innovation et aux technologies nouvelles afin de veiller à ce que les opérations soient plus efficaces et qu'elles aient moins d'impact sur l'environnement.

5. Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville

Pour réaliser la vision « zéro déchet », il faudra guider la collectivité et l'aider à changer ses modes de vie et ses pratiques de gestion des déchets. Les actions qui relèvent de cet objectif permettront aux résidents de savoir ce qu'ils peuvent faire pour réaliser la vision « zéro déchet » et aideront à amener l'industrie et l'ensemble de la collectivité à réduire, réutiliser et réacheminer les déchets.



Les cibles

Le PDGDS fait état de 50 actions que l'on recommande de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du Plan et pour progresser dans la réalisation de la vision « zéro déchet » de ce plan. Ces actions sont destinées à :

- réduire de 15 % en 2029 et de 23 % en 2034, par rapport à l'année de base 2024, le volume de déchets éliminé par la collectivité dans les ménages, ainsi que dans les établissements, les parcs et les lieux publics de la Ville;
- augmenter de 14 % en 2029 et de 20 % en 2034, par rapport à l'année de base 2024, le volume de matières organiques capté par les programmes de réacheminement et qu'on évite d'enfouir dans la décharge contrôlée.

Les faits saillants du PDGDS pour le court terme (de 5 ans et moins)

Voici les actions que l'on recommande de prioriser dans le court terme (de 5 ans et moins) :

Objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets

- Élaborer une stratégie de réduction des déchets alimentaires en partenariat avec les organisations communautaires et l'industrie.

Objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets

- Mettre au point une stratégie pour réduire et recycler les déchets encombrants, ainsi que les déchets de construction et de démolition, qui constituent ensemble plus de 27 % du courant de déchets;
- Prêcher par l'exemple en mettant en œuvre des initiatives et des stratégies pour les établissements appartenant à la Ville, afin de réduire la production de



Plan directeur des **déchets solides**

déchets et de maximiser les déchets réacheminés au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée.

Objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.

- Programmer des activités et mettre en œuvre les nouvelles technologies afin de réduire les déchets enfouis dans la décharge contrôlée et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :
 - en planifiant un établissement de digestion anaérobie (DA) pour le Programme de bac vert d'Ottawa, afin de pouvoir traiter les déchets organiques et de produire du gaz naturel renouvelable (GNR) pour permettre à la Ville de s'acquitter de ses engagements climatiques et d'atteindre les objectifs exposés dans le plan de l'Évolution énergétique d'Ottawa;
 - en lançant une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité pour une installation de transformation des déchets en énergie grâce à l'incinération et au traitement des déchets mixtes afin de réduire considérablement le volume de déchets enfoui dans la décharge contrôlée et d'abaisser les émissions de GES.
- Parachever la Stratégie de la gestion des déchets résiduels approuvée par le Conseil municipal afin de maximiser la durée utile de la DCCT de la Ville. Il s'agit entre autres d'agrandir la décharge contrôlée dans son périmètre existant, d'interdire les déchets commerciaux dans la DCCT et de réacheminer une partie des déchets dans des décharges contrôlées privées de la région.

Objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels

- Maximiser les progrès opérationnels en faisant appel à l'innovation et aux technologies nouvelles afin de veiller à ce que les opérations soient plus efficaces.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

- Tâcher de se doter d'un parc automobile non polluant pour les véhicules affectés à la collecte des déchets solides.

Objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville

- Adopter de nouveaux programmes de promotion et d'information et une stratégie de gestion des changements de comportement pour pouvoir encourager la participation aux actions adoptées pour promouvoir la vision du PDGDS.

Le PDGDS est un document évolutif, qui sera actualisé tous les cinq ans. Les actions sont établies d'après ce que nous savons aujourd'hui; les besoins en gestion de déchets de la Ville sont appelés à changer au fil des ans selon de nombreux facteurs comme la participation des résidents, les types et les quantités de déchets à gérer, la disponibilité des débouchés finaux, ainsi que les lois et les technologies nouvelles.

Atteindre la cible Zéro déchet Ottawa grâce à des mesures progressives, collectives et innovantes. La version provisoire du PDGDS comprend un ensemble complet d'actions intégrées et un plan de mise en œuvre destinés à réduire le volume de déchets qu'on peut éviter d'enfouir dans la décharge contrôlée, pour pouvoir réaliser la vision « zéro déchet ». La réalisation de cette vision est complexe. Le PDGDS coordonne et intègre la mise en œuvre de 50 actions dans un système recommandé de gestion des déchets, et ensemble, ces actions permettront d'atteindre les cibles du Plan et de réaliser la vision « zéro déchet ». Nous avons mis au point une feuille de route pour la mise en œuvre d'après des délais à court terme (de 5 ans et moins), à moyen terme (de 6 à 10 ans) et à long terme (de 11 ans et plus) pour les actions recommandées.



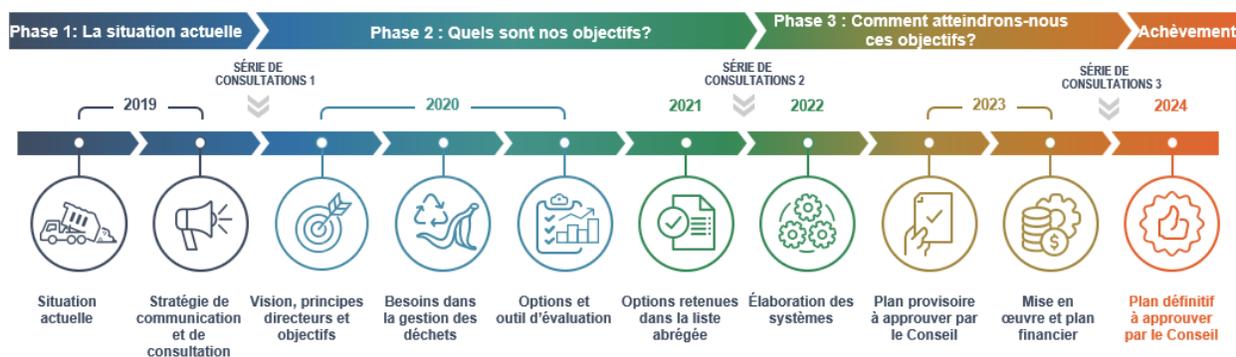
Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

2.0 L'élaboration du PDGDS

Le PDGDS a été préparé en faisant appel à une approche en trois phases; chaque phase se fonde sur un socle solide de recherches, de données, de règles de l'art et de vastes consultations auprès des principales parties prenantes et du public. Le processus d'élaboration du Plan est représenté dans la **figure 3**, qui est suivie d'une brève description de chaque phase.

Figure 3 : Élaboration du Plan



Phase 1 : La situation actuelle

La phase 1 fait état de l'information référentielle essentielle sur l'actuel Système intégré de gestion des déchets de la Ville et sur les mécanismes dont disposent les municipalités pour orienter la réduction et le réacheminement des déchets. Nous avons procédé à de vastes travaux de recherche sur les politiques, les programmes et les tendances technologiques émergentes à l'étranger, en nous consacrant aux règles de l'art et aux leçons apprises dans les collectivités considérées comme des chefs de file dans la gestion durable des déchets.

L'objectif de cette phase consistait à établir le référentiel de la situation actuelle afin d'évaluer le rendement du système actuel de gestion des déchets de la Ville et des initiatives qu'elle mènera pour atteindre les objectifs du PDGDS. Cette phase comprend les travaux fondationnels qui permettront de savoir jusqu'où la Ville pourrait et voudrait



Plan directeur des **déchets solides**

aller éventuellement. Dans cette phase, nous avons mis au point un rigoureux Plan de consultation de la collectivité et des parties prenantes pour permettre de mener à bien les travaux de mise au point du Plan.

Phase 2 : Quels sont nos objectifs?

La phase 2 a permis de capter les besoins projetés et prévus du système de gestion des déchets solides de la Ville d'après une analyse des lacunes, des difficultés et des perspectives du système de gestion des déchets de la Ville, de même que selon les projections à long terme sur les tonnages de déchets projetés que la Ville devra gérer. Pour répondre à ces besoins projetés, nous avons établi et évalué une longue liste de politiques, de programmes et de technologies en faisant appel à l'approche du triple résultat pour sélectionner et prioriser les options qui concordent avec la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS.

L'évaluation a permis de réduire le nombre d'options pour établir la liste abrégée des actions recommandées pour la consultation et l'étude.

La consultation de la collectivité et des parties prenantes a constitué un aspect essentiel de cette phase. Nous avons mené deux séries de consultations pour permettre de déterminer la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS, de même que pour prioriser les différentes options recensées, ainsi que les modalités selon lesquelles et les cas dans lesquels ces recommandations devraient s'appliquer.

Phase 3 : Comment atteindrons-nous ces objectifs?

Après avoir établi la liste abrégée des actions, nous avons préparé la version provisoire du PDGDS, dans laquelle nous avons indiqué les périodes au cours desquelles chaque action serait planifiée et mise en œuvre, les impacts potentiels que ces actions pourraient produire sur les objectifs du PDGDS, les cibles et les indicateurs de rendement, ainsi que les besoins financiers pour mettre en place le nouveau système.



Plan directeur des **déchets solides**

Nous tiendrons alors compte, dans la version finale du PDGDS qui sera présentée au Comité et au Conseil municipal pour approbation, des commentaires de la collectivité et des parties prenantes sur la version provisoire de ce plan.

La consultation de la collectivité et des parties prenantes

L'élaboration du PDGDS faisait intervenir une importante série de consultations afin de donner à la collectivité et aux parties prenantes l'occasion de s'exprimer. Les consultations qui se sont déroulées dans le cadre de l'élaboration du PDGDS ont joué un rôle essentiel dans la prise en compte des avis et des points de vue exprimés par différents segments de la population dans les recommandations exposées dans le PDGDS, ainsi que dans les efforts de promotion pour amener la collectivité à adopter le PDGDS.

Nous avons fait appel à une approche de consultation en plusieurs phases pour recueillir les précieux commentaires à des moments précis pendant l'élaboration du PDGDS pour qu'il cadre avec les résultats techniques à produire.

La **série de consultations 1** s'est déroulée au début de la phase 2 pour réunir les commentaires sur :

- la situation actuelle de la gestion des déchets à Ottawa et la situation projetée souhaitée;
- les options auxquelles on doit faire appel pour permettre à la Ville de se rapprocher de la situation souhaitée;
- la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS.

La **série de consultations 2** s'est déroulée au début de la phase 3 pour réunir les commentaires sur :

- la priorisation des différentes actions recommandées pour le PDGDS;



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

- la question de savoir jusqu'à quel point et à quel rythme il fallait mettre en œuvre les actions pour pouvoir réaliser la vision et les objectifs du PDGDS;
- le nombre de résidents supplémentaires qui seraient disposés à financer un système de gestion des déchets qui permettraient d'atteindre les objectifs du PDGDS.

La série de consultations 3 :

- se déroulera lorsque la version provisoire du PDGDS aura été déposée auprès du Comité et du Conseil municipal;
- offrira aux résidents et aux parties prenantes l'occasion de prendre connaissance de la version provisoire du PDGDS et de livrer leurs commentaires avant que la version finale de ce plan soit présentée au Conseil municipal.

Les principaux publics cibles

Pour s'assurer que la collectivité serait favorable à la version définitive du PDGDS, il était essentiel de consulter de nombreuses parties prenantes inscrites dans une liste étoffée de destinataires représentative de la diversité démographique d'Ottawa ainsi que des nombreuses entreprises et associations et des nombreux organismes qui contribuent au bien-être économique, social et environnemental de la Ville. La Ville a fait appel au point de vue de l'équité pour établir une longue liste de parties prenantes importantes visée par le nouveau PDGDS de la Ville d'Ottawa.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

L'équité, c'est traiter chacun équitablement, en tenant compte de sa situation exceptionnelle et des barrières systémiques. L'objectif est de veiller à ce que tous et toutes aient accès aux mêmes résultats et aux mêmes avantages.

1

Constituaient les principaux publics cibles :

- les résidents, dont les groupes en quête d'équité et les résidents des immeubles à logements multiples;
- les associations, dont celles qui représentent des points de vue divers et les différents intérêts des résidents;
- les entreprises, dont les associations des zones d'amélioration commerciale (ZAC), les coalitions, les entreprises de construction et de démolition, les organisations à but lucratif et les entreprises servies par la Ville;
- les gestionnaires et les propriétaires d'immeubles à logements multiples;
- les conseils et organismes municipaux;
- les entreprises qui offrent des services de gestion des déchets;
- les établissements d'enseignement, dont les universités, les collèges et les conseils scolaires;
- les groupes environnementaux et les organisations non gouvernementales, dont les associations et les organisations urbaines et rurales;

¹ Ville d'Ottawa, Guide de l'Optique d'équité et d'inclusion 2018, https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/ei_lens_hb_fr_0.pdf.



Plan directeur des **déchets solides**

- les gouvernements et les associations de gestion des déchets;
- le personnel de la Ville;
- les représentants du Conseil municipal siégeant au Comité consultatif sur la gestion environnementale (CCGE) et au Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA).

Pour nous assurer de consulter les parties prenantes, les membres du Conseil municipal et les membres du personnel compétents de la Ville aux principales étapes de l'élaboration du PDGDS, nous avons aussi mis sur pied les principaux groupes de parties prenantes suivants :

- **Groupe de consultation des intervenants (GCI) :** Ce groupe est constitué de personnes et d'organismes présents sur tout le territoire de la Ville et représentant l'ensemble des points de vue des résidents et des intervenants, dont les différents profils démographiques et types de logements. Le GCI constitue une tribune libre pour l'apprentissage commun et permet de tenir un meilleur discours sur les thèmes liés au PDGDS.
- **Groupe des conseillers parrains (GCP) :** Nous avons mis sur pied un comité constitué de membres du Conseil municipal, ainsi que du président et du vice-président du Comité de l'environnement et du changement climatique, un représentant du Bureau du maire et trois autres membres du Conseil municipal. Le GCP a livré des commentaires essentiels et donné des conseils stratégiques au personnel dans le cadre de l'élaboration du PDGDS; ce groupe servira de promoteur pour veiller à ce que le projet soit mené à bien.
- **Groupe des champions de la Ville (GCV) :** Ce groupe est constitué de dirigeants et d'experts de la question parmi le personnel de la Ville dans toute l'administration municipale. Les membres de ce groupe ont épaulé l'équipe du projet en livrant des commentaires sur le PDGDS d'après leurs différents domaines de compétence. Nous avons également consulté ce groupe pour



Plan directeur des **déchets solides**

veiller à ce que le PDGDS concorde avec les autres objectifs et impératifs opérationnels des directions générales.

Activités de consultation

Le Plan de consultation de la collectivité et des parties prenantes prévoyait différentes activités de consultation pour promouvoir la participation parmi de nombreux groupes et de nombreuses parties prenantes. Toutefois, il a fallu modifier toutes les activités planifiées à l'origine pour les séries de consultations 1 et 2 afin de permettre aux parties prenantes et à la collectivité d'y participer en virtuel en raison de la pandémie de COVID-19 et de la consigne de la Santé publique sur les rassemblements. Tout a été mis en œuvre pour remplacer les séances planifiées en présentiel par des activités virtuelles efficaces, dont les activités en ligne suivantes :

- séances de dialogues et ateliers pour tous les résidents et toutes les parties prenantes;
- groupes de discussion avec les groupes en quête d'équité;
- séances d'information pour tous les résidents et toutes les parties prenantes;
- sondages, dont un outil de sondage en ligne, soit Choicebook, pour présenter aux participants des faits et des scénarios avant de leur demander leurs points de vue en leur posant une série de questions appelant des réponses complètes et des réponses brèves;
- plateforme de consultation en ligne (Participons Ottawa), grâce à laquelle les résidents et les parties prenantes pouvaient participer à des forums, poser des questions au personnel de la Ville et soumettre leurs idées.

La **figure 4** et la **figure 5** font la synthèse des différentes activités de consultation menées dans le cadre de l'élaboration du Plan et donnent un aperçu de la participation.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 4 : Les activités de consultation exercées dans le cadre de l'élaboration du Plan dans la série de consultations 1





Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 5 : Les activités de consultation exercées dans le cadre de l'élaboration du Plan dans la série de consultations 2



Promotion

Nous avons mis au point un rigoureux plan de communication pour encourager la participation au déroulement des consultations afin d'atteindre de nombreux résidents et de nombreuses parties prenantes. Ont fait partie des activités de communication, la publicité en ligne ciblée, les communiqués de presse, les messages d'intérêt public (MIP), les déclarations aux médias, les billets sur les réseaux sociaux, les trousse de promotion pour les conseillers municipaux et les parties prenantes, les articles publiés sur Ottawa.ca, les infolettres électroniques, les publicités sur les actifs de la Ville, ainsi que la publication de documents de sensibilisation.

De plus, en faisant appel au point de vue de l'équité et de l'inclusion de la Ville, le personnel a noué des liens avec plusieurs groupes qui risquaient d'être exclus, afin de leur donner l'information sur les activités de consultation et de les inviter à participer aux ateliers et aux groupes de discussion en ligne.



Plan directeur des **déchets solides**

Nous avons adressé à intervalles réguliers des comptes rendus à tous les conseillers en leur donnant de l'information et en organisant des séances d'information pendant l'élaboration du Plan, en plus de leur offrir des ressources à inclure dans leurs infolettres de quartier et dans les dossiers de communication destinés à leurs électeurs.

Thèmes communs

Nous avons publié les rapports sur « Ce que nous avons appris » après chaque série de consultations afin de porter à la connaissance des résidents et des parties prenantes les résultats de ces consultations et de leur expliquer comment on s'est inspiré des commentaires exprimés pour éclairer l'élaboration du PDGDS.

Dans l'ensemble des séries de consultations 1 et 2, plusieurs thèmes prépondérants se sont fait jour, ce qui a permis de définir l'orientation à adopter dans l'élaboration du PDGDS. Voici les thèmes qui revenaient souvent dans les commentaires :

- Il faudra changer les comportements et la société pour pouvoir rehausser les taux de réacheminement, et la Ville doit consacrer d'énormes efforts à la sensibilisation pour encourager ces changements.
- Il faudrait donner la priorité aux actions qui promeuvent les paliers supérieurs de la hiérarchie de la gestion des déchets (réduction, réutilisation et recyclage).
- Il faut redéfinir les déchets comme « ressources » et intégrer les principes de l'économie circulaire dans le réseau de la gestion des déchets.
- Il faut intégrer l'accessibilité, la praticité et l'abordabilité dans le PDGDS et en tenir parfaitement compte dans l'élaboration des plans de mise en œuvre pour les politiques et les services nouveaux.
- Il sera essentiel, pour réussir, de travailler en collaboration avec la collectivité et les parties prenantes externes dans la planification et la mise en œuvre des actions du PDGDS.



3.0 L'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGSC

L'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs du PDGDS constituent la structure-cadre du processus d'élaboration du Plan et viendront guider les décisions que prendra éventuellement la Ville dans la gestion des déchets. Ces documents ont été mis au point pour faire état des tendances récentes et projetées dans l'industrie de la gestion des déchets et pour aider à promouvoir les collectivités saines, inclusives et équitables et les services à assurer. L'énoncé de la vision, les principes-cadres et les objectifs tiennent également compte des nouvelles politiques et stratégies de la Ville qui influent sur les priorités du PDGDS. Il s'agit entre autres de la déclaration de l'urgence climatique de la Ville d'Ottawa et de la confirmation du rôle essentiel que jouera le système intégré de gestion des déchets projeté dans la réalisation des objectifs climatiques du Conseil municipal. Ces énoncés ont tous été mis au point d'après les commentaires recueillis dans la série de consultations 1. Le rapport sur « [Ce que nous avons appris](#) » fait état du processus et explique comment on s'est servi des commentaires.

La **déclaration de la vision** définit l'objectif que nous voulons atteindre dans 30 ans. Il sert de source d'inspiration et de structure-cadre pour la planification stratégique.

Les **principes-cadres** décrivent dans leurs grandes lignes nos convictions, définissent ce qui est important pour réussir, nous guident dans l'élaboration du PDGDS et continueront de nous guider dans sa mise en œuvre.

Les sept **objectifs** sont des énoncés qui définissent les résultats que nous voulons produire en mettant en œuvre le PDGDS. Ces objectifs favorisent la transition entre la déclaration de la vision et une déclaration générale pour une orientation plus précise.

Déclaration de la vision : Une ville sans déchets (Ottawa zéro déchet) grâce à une intervention progressive, collective et innovante.

Principes-cadres



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

- **Respecter la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets** en priorisant les options qui permettent de réduire, de réutiliser, de recycler et de récupérer les déchets pour enfouir dans la décharge publique le moins possible de déchets résiduels.
- **Faire évoluer les valeurs collectives** pour que les résidents et les intervenants considèrent que les déchets sont les ressources, pour qu'ils participent à la responsabilité de la gestion des déchets et pour qu'ils jouent un rôle dans la réalisation des objectifs du PDGDS.
- **Protéger l'environnement pour les générations futures** en maîtrisant les incidences environnementales de la gestion des déchets.
- **Prêcher par l'exemple** dans la gestion des déchets en tant que municipalité, en intégrant, dans l'ensemble des opérations de la Ville, la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets.
- **Adopter les principes de l'économie circulaire** afin de minorer l'utilisation des matières premières, de reconnaître que les déchets sont des ressources, de maximiser la valeur des déchets et de conserver les produits et les matières utilisés, en plus de préconiser que l'industrie et les autres ordres de gouvernement interviennent pour assurer la transition avec ce modèle économique.
- **Maîtriser l'innovation** et rester ouvert aux occasions d'adopter les technologies émergentes, les nouvelles politiques et les tendances de l'évolution de l'industrie.
- **Veiller à ce que la gestion des déchets reste localisée**, en traitant les déchets résidentiels dans le périmètre du territoire de la Ville, dans tous les cas où il est opérationnellement et économiquement viable de le faire.
- **Faire appel à l'approche du triple résultat** pour harmoniser la pérennité environnementale, les volontés de la Ville et de la collectivité et la responsabilité budgétaire.



L'économie circulaire

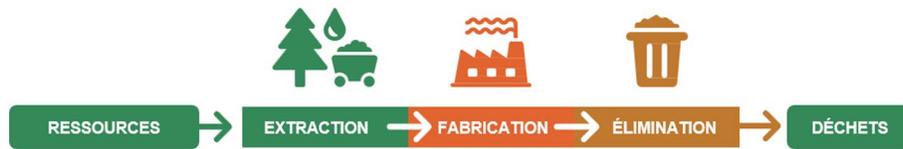
Le modèle de l'économie linéaire traditionnelle suit le modèle de l'« extraction-fabrication-élimination », dans lequel les matériaux sont extraits, utilisés pour créer les produits, puis jetés aux ordures à la fin de leur durée utile. Par contre, l'économie circulaire est un modèle économique pensé pour maximiser l'efficacité des ressources et pour réduire les déchets en veillant à ce que les produits, les matériaux et les ressources respectent des cycles continus d'utilisation et de réutilisation. Les ressources que l'on peut réutiliser, réparer, louer, remettre en état ou réutiliser restent le plus longtemps possible dans l'économie, et les produits sont conçus de manière à privilégier la réparabilité, plutôt que d'obliger à acheter de nouveaux produits.

Dans les cinq dernières années, on a adopté, mondialement, les principes de l'économie circulaire. Au Canada, le gouvernement fédéral a lancé plusieurs initiatives de l'économie circulaire, dont la Stratégie pour un gouvernement vert. À l'échelle provinciale, le gouvernement de l'Ontario a publié sa Stratégie pour un Ontario sans déchets : Vers une économie circulaire, qui définit les exigences à respecter pour doter cette province d'une économie circulaire.

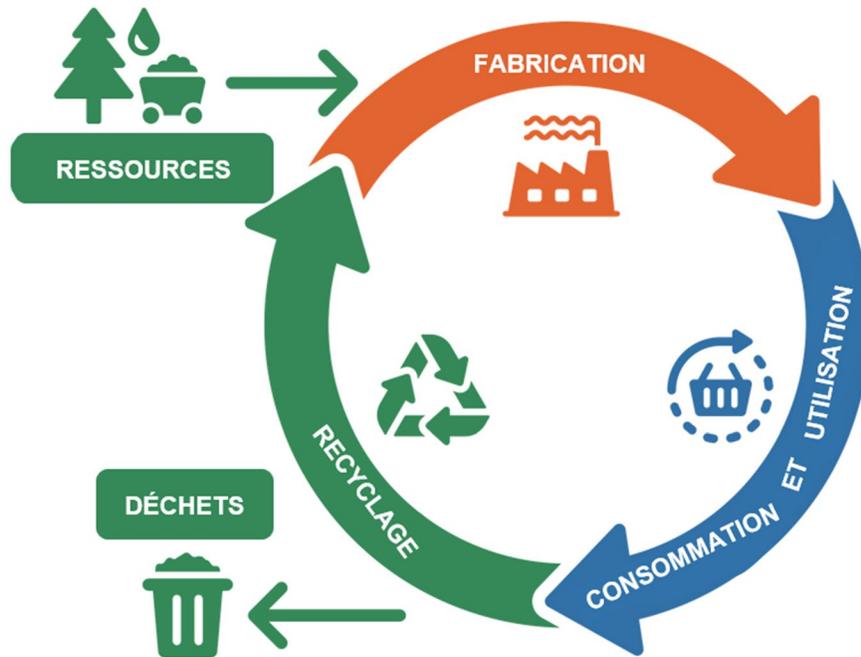
Partout au Canada, les municipalités sont en train de mettre au point des stratégies pour accélérer l'évolution de l'économie circulaire dans son ensemble à l'échelle locale. Cinq municipalités participent aujourd'hui au projet Villes et régions circulaires, qui vise à promouvoir l'échange des connaissances sur l'économie circulaire et le développement de la capacité de cette économie dans les villes et les collectivités canadiennes. Les municipalités sont parfaitement en mesure d'assurer la transition avec l'économie circulaire grâce à des instruments de politiques et à des outils qui influent sur l'économie et qui changent le comportement des résidents et des entreprises.



Comparaison entre l'économie linéaire et l'économie circulaire



L'ÉCONOMIE LINÉAIRE



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Plan directeur des **déchets solides**

Buts :

1. Étendre considérablement la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail pour qu'elle dépasse sa durée utile existante et prévue et pour éviter qu'il soit nécessaire d'aménager une nouvelle installation pour les déchets résidentiels.
2. Réduire le volume de déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
3. Maximiser la réutilisation des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
4. Maximiser le recyclage des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
5. Maximiser la récupération des matières et de l'énergie produites par les autres courants de production des déchets.
6. Ambitionner de réduire de 100 % les émissions de GES produites par le réseau intégré de gestion des déchets de la Ville.
7. Appuyer et influencer le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), dont les immeubles à logements multiples, les petites entreprises, le secteur agricole et le secteur de la construction et de la démolition, et nouer un partenariat avec le secteur ICI afin de réduire, de réutiliser et de réacheminer les déchets dans l'ensemble de la collectivité.
8. Maximiser la participation en rehaussant l'accessibilité, la praticité, la cohésion et l'abordabilité des programmes et des services de gestion des déchets.
9. Maximiser l'encadrement des coûts, la production des recettes et l'utilisation économique des ressources en gestion de déchets pour permettre de minorer les coûts à l'intention des contribuables.



Plan directeur des **déchets solides**

10. Faire de la conception de la gestion durable des déchets un élément essentiel du processus de planification de la Ville.

11. Collaborer avec les intervenants externes, dont l'industrie et les autres ordres de gouvernement, afin de promouvoir les pratiques de gestion des déchets.

Objectifs :

Nous avons mis au point cinq objectifs pour capter ce qu'il faut accomplir afin de réaliser les 11 buts du PDGDS.

1. Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.
2. Maximiser le recyclage des déchets.
3. Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.
4. Maximiser les progrès opérationnels
5. Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville

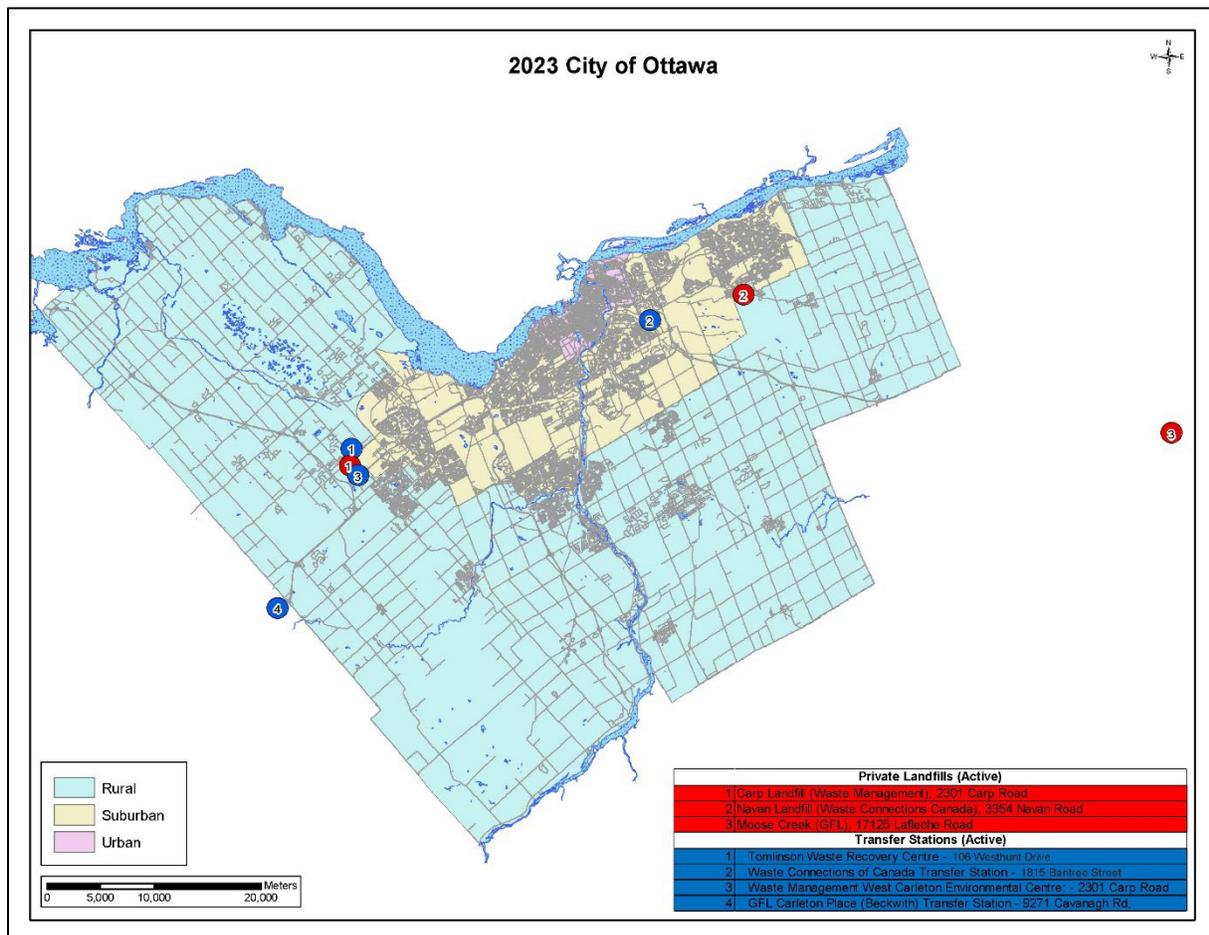


4.0 Le système intégré de gestion des déchets

La Ville d’Ottawa, capitale du pays, est la deuxième municipalité en importance en Ontario et la sixième grande ville du Canada après Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et Edmonton. Ottawa réunit plus d’un million d’habitants et est constituée de cinq collectivités urbaines, de banlieue et rurales distinctes, qui s’étendent sur une superficie de 2 800 mètres carrés.

La **figure 6** comprend une carte de la Ville.

Figure 6 : La carte de la Ville d’Ottawa





Plan directeur des **déchets solides**

La Ville a un système complexe et intégré de gestion des déchets solides, qui préserve la santé publique et favorise la pérennité environnementale, en offrant aux résidents un certain nombre de programmes et de services. Le système de gestion des déchets de la Ville évolue continuellement pour valoriser les programmes existants et pour améliorer les services offerts aux résidents.

4.1 Services de gestion des déchets

La Ville offre des services de gestion des déchets pour :

- 306 700 ménages qui habitent dans des habitations en bordure de rue;
- 2 200 ménages qui habitent dans des immeubles à logements multiples;
- 750 bacs (de déchets et de matières recyclables) déposés en bordure de rue;
- 5 400 bacs de déchets dans les parcs de la Ville;
- 500 établissements municipaux;
- 300 petites entreprises et lieux de culte dans le cadre du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises
- 309 écoles dans le cadre du Programme des bacs verts dans les écoles.

La Ville doit assurer, pour les résidents d'Ottawa, les services de collecte et de traitement des ordures, des matières organiques domestiques, ainsi que des feuilles et des résidus de jardinage.

Les ménages des habitations en bordure de rue habitent entre autres les logements et les maisons en rangée en bordure de rue et dont les déchets sont ramassés dans les rues. Ces ménages habitent généralement dans des immeubles de plus de six logements, dont les immeubles de faible et de grande hauteurs, ainsi que certains complexes de maisons en rangée dans lesquels on assure la collecte conteneurisée et centralisée, dans une zone communale en plein air ou dans une salle consacrée exclusivement au remisage des déchets à l'intérieur des immeubles.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Le lecteur trouvera dans le **tableau 1** ci-après la rétrospective des principales étapes de l'évolution du système de gestion des déchets de la Ville depuis l'ouverture de la DCCT en 1980.

Tableau 1 : Les grandes étapes de l'évolution du système de gestion des déchets de la Ville d'Ottawa

Année	Description
1980	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de la décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT)
Années 1980	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de boîtes bleues mis en œuvre individuellement par les 11 municipalités (qui constituent aujourd'hui Ottawa).
1992	<ul style="list-style-type: none"> Le dépôt de déchets ménagers dangereux (DMD) ouvre ses portes dans la DCCT. Il est exploité par la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.
1995	<ul style="list-style-type: none"> La Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) fusionne ses programmes de gestion des déchets solides avec 10 des 11 municipalités. L'autre municipalité les rejoint en 2001. On ajoute quatre dépôts mobiles d'un jour pour les DMD.
1996	<ul style="list-style-type: none"> Les articles plus faciles à recycler viennent s'ajouter au Programme des bacs bleus.
1997	<ul style="list-style-type: none"> On lance le programme Rapportez-les!. Ce programme encourage les entreprises locales à « reprendre » de nombreux articles domestiques qu'elles vendent et permet de s'assurer que ces articles sont réutilisés, recyclés ou éliminés comme il se doit.
1999	<ul style="list-style-type: none"> La MROC lance, avec l'équipe interne, un appel à la concurrence en gestion.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Année	Description
	<ul style="list-style-type: none"> On met sur pied le Programme des bacs noirs.
2001	<ul style="list-style-type: none"> La nouvelle Ville d'Ottawa voit le jour : elle est issue de la fusion des 11 anciennes municipalités et de la MROC. Les Services des déchets solides sont constitués sous l'égide de la nouvelle Ville d'Ottawa. On lance le projet pilote mené par Compost Plus (5 300 ménages).
2003	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil municipal d'Ottawa approuve le Plan directeur de la gestion intégrée des déchets.
2004	<ul style="list-style-type: none"> En raison de l'Examen général des programmes (EGP), le Conseil municipal d'Ottawa réduit les services de collecte des déchets et de recyclage en éliminant : <ul style="list-style-type: none"> les articles problématiques déposés dans les bacs bleus (par exemple le polystyrène et la pellicule de plastique); la collecte des feuilles et des résidus de jardinage dans les mois de l'été (service rétabli en 2005); le ramassage des déchets et des matières recyclables auprès de toutes les entreprises commerciales.
2005	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil municipal d'Ottawa approuve la collecte des matières organiques séparées à la source (Programme de bac vert). Le ministère de l'Environnement approuve l'agrandissement de la DCCT. La Ville conclut un accord de partenariat avec Plasco pour le traitement des déchets.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Année	Description
	<ul style="list-style-type: none"> Le dépôt permanent de DMD ferme ses portes dans la DCCT et on ajoute dix dépôts mobiles de DMD.
<p>2006</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux contrats pour la collecte des ordures en bordure de rue et dans les immeubles à logements multiples. On lance le Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises.
<p>2007</p>	<ul style="list-style-type: none"> Première fin de semaine Don-débaras. Cette initiative vise à encourager les résidents à déposer les articles ménagers dont ils ne veulent plus en bordure de rue pour que d'autres résidents puissent les emporter chez eux et les réutiliser.
<p>2008</p>	<ul style="list-style-type: none"> La Ville signe un contrat avec Convertus (auparavant Orgaworld et Renewi) pour le traitement des matières organiques.
<p>2009</p>	<ul style="list-style-type: none"> On porte à 13 par an le nombre de dépôts mobiles de DMD. Le gouvernement de l'Ontario lance le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques. On lance le Programme des champions des bacs verts.
<p>2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> On met en œuvre le Programme de bac vert pour les résidents qui déposent leurs déchets en bordure de rue et pour les écoles. On commence à offrir des bacs verts et des bacs de recyclage (et de collecte) pour les événements spéciaux.
<p>2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> On met en œuvre le Programme de bac vert pour le secteur des immeubles à logements multiples.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Année	Description
	<ul style="list-style-type: none"> On mène l'Examen des niveaux de service. On lance la distribution des bacs bleus, des bacs noirs et des bacs verts dans le cadre du programme de coupons de Canadian Tire.
2012	<ul style="list-style-type: none"> On lance le nouveau contrat de collecte en bordure de rue en mettant sur pied un groupe interne de responsables nommés pour la zone 3 (contrat qui prend fin en mai 2020). On lance la collecte bihebdomadaire des ordures, la collecte hebdomadaire des bacs verts et le Programme spécial de collecte bihebdomadaire des déchets solides pour les couches et les produits pour l'incontinence. On lance la collecte des bacs verts dans les zones rurales.
2014	<ul style="list-style-type: none"> On lance le nouveau contrat de collecte dans les immeubles à logements multiples; ce contrat s'étend à la collecte des déchets dans les établissements de la Ville (ce contrat prend fin en mai 2020).
2015	<ul style="list-style-type: none"> La Ville met fin à l'accord avec Plasco.
2018	<ul style="list-style-type: none"> La Ville met fin à l'accord avec Canadian Tire pour la fourniture au public des bacs bleus, des bacs noirs et des bacs verts. Le programme est confié à un fournisseur de services du secteur privé. Le Conseil municipal approuve les changements à apporter au Programme de bac vert de la Ville pour améliorer la participation à ce programme.
2019	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil municipal d'Ottawa approuve la prorogation de trois ans des contrats de collecte en bordure de rue attribués selon le



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Année	Description
	<p>principe du fournisseur unique. (Ces contrats prennent fin en mai 2023.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Ville met en œuvre les changements apportés au Programme de bac vert, en acceptant de traiter les excréments de chien et en autorisant l'utilisation des sacs de plastique et des sacs compostables pour ensacher les déchets organiques. • Le Conseil municipal approuve la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides.
<p>2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On lance le nouveau contrat de cinq ans pour la collecte des déchets dans les immeubles à logements multiples et les établissements de la Ville. Ce contrat prévoit la collecte des articles encombrants et la collecte des bacs verts sur le domaine privé. • Le Conseil municipal se saisit du Rapport de la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides.
<p>2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil municipal approuve la Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, qui rend obligatoires les bacs verts pour les nouvelles propriétés, en intégrant les autres propriétés qui n'ont pas de programme. • Le Conseil municipal se saisit du Rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides. • Le Conseil municipal approuve la prorogation du contrat de collecte en bordure de rue.



Plan directeur des **déchets solides**

4.1.2 Élimination des déchets

Tous les déchets ramassés par la Ville sont livrés dans la DCCT pour être éliminés de façon définitive. La DCCT traite aussi les déchets apportés directement à ses portails par les résidents et les petites entreprises d'Ottawa, dont les entrepreneurs. La DCCT est un actif municipal essentiel et représente la deuxième décharge municipale active en importance en Ontario. Ouverte en 1980, elle a été agrandie en juin 2007. En 2022, la DCCT avait un reliquat d'espace aérien disponible de 3 486 525 m³; elle devrait atteindre le maximum de sa capacité en 2034 ou en 2035 si on continue d'appliquer les pratiques actuelles d'élimination des déchets.

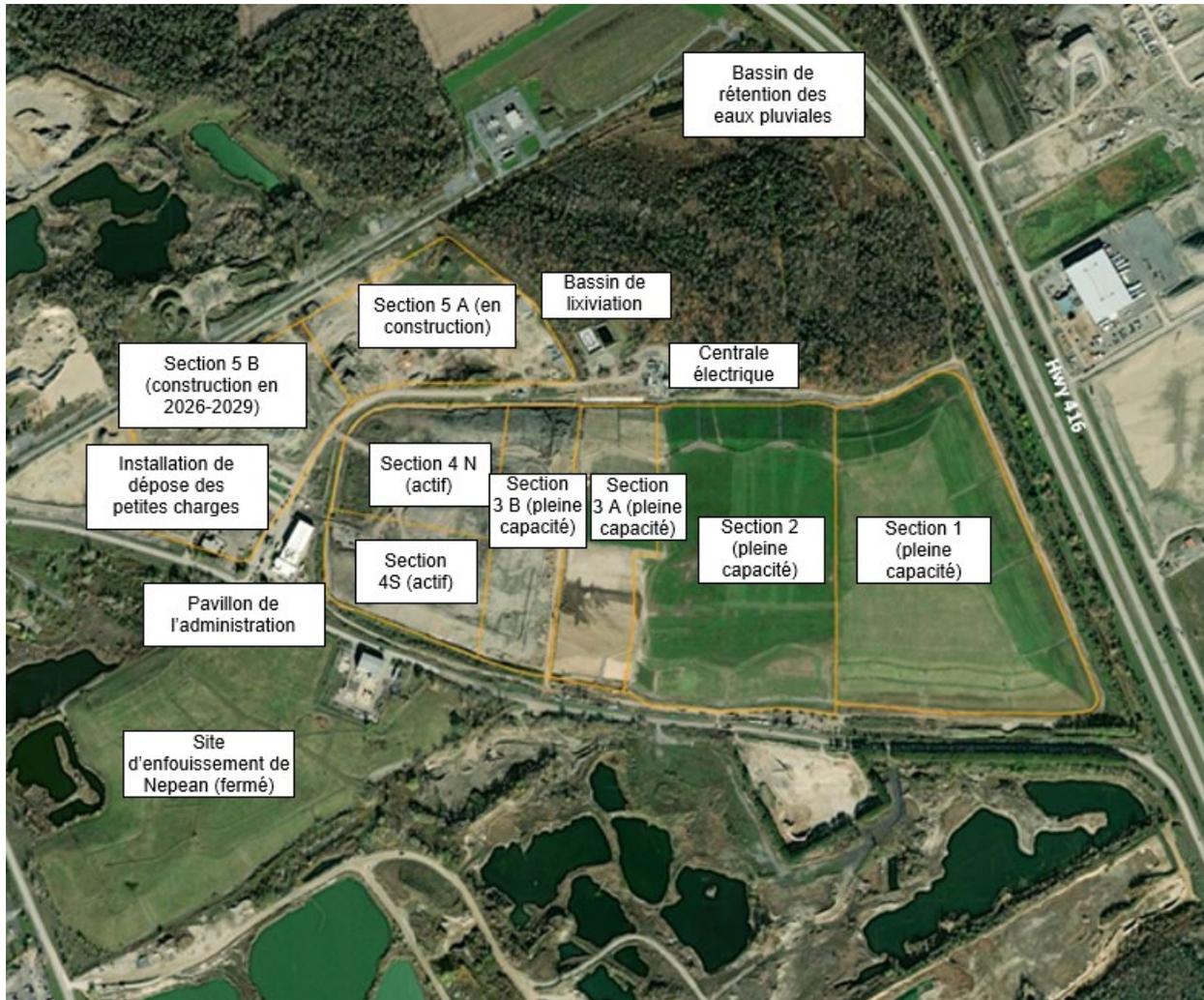
Cette décharge fait appel à des technologies et à des méthodes innovantes et est exploitée en respectant largement les normes de l'industrie. Elle peut traiter les déchets solides non dangereux produits sur le territoire de la ville d'Ottawa. Cette décharge est dotée d'un puissant système de collecte des gaz, qui capte le méthane gazeux, GES qui est 25 fois plus puissant que le dioxyde de carbone pour emprisonner la chaleur dans l'atmosphère. Le gaz de méthane est converti en électricité suffisante pour alimenter environ 6 000 foyers à Ottawa. L'accord conclu avec un tiers pour transformer en électricité les gaz d'enfouissement de la Ville est géré par PowerTrail et expire en 2027. La **figure 7** comprend une photo à vol d'oiseau de la DCCT.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 7 : Photo à vol d'oiseau de la décharge contrôlée du chemin Trail



La Ville gère aussi la surveillance environnementale d'un certain nombre de décharges ouvertes et fermées sur tout son territoire, dont :

- la décharge du chemin Springhill (exploitée par un entrepreneur indépendant dans le cadre d'un accord de gestion signé en 1996 avec l'ancien canton d'Osgoode) – les opérations de cette décharge sont actuellement suspendues);
- le site d'enfouissement de Nepean (fermé en 1980);



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

- 81 autres sites d'enfouissement fermés, dont la Ville assure en permanence la garde (et qui sont gérés par le Bureau des biens immobiliers municipaux).

4.2 Le réacheminement des déchets et la responsabilité individuelle des producteurs (RIP)

En Ontario, la responsabilité du réacheminement des déchets résidentiels pour les matières à recycler dans les bacs bleus et noirs, pour les déchets dangereux et spéciaux, pour les déchets électriques et électroniques, pour les batteries et pour les pneus usagés, traditionnellement gérés par les municipalités, a cédé la place à la structure-cadre de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP). En vertu de la nouvelle structure-cadre adoptée par le gouvernement provincial, la Ville n'est plus responsable de la gestion de ces courants de déchets. Les fabricants de produits et de conditionnements sont entièrement responsables de la collecte et du traitement des matières désignées, ainsi que de la promotion du programme et de l'information des résidents. La structure-cadre de la RIP vise à encourager les producteurs à repenser leurs produits et à veiller à ce qu'ils soient plus faciles à recycler, tout en diminuant les coûts de la gestion des déchets pour les contribuables municipaux.

- Pneus usagés (décembre 2018)
- Batteries (juillet 2020)
- Appareils électriques et électroniques à jeter (janvier 2021)
- Déchets dangereux et spéciaux (septembre 2021)
- Matières recyclables déposées dans les bacs bleus et dans les bacs noirs (juillet 2023)

4.2.1 Les bacs bleus et noirs

Puisque la transition avec les bacs bleus et les bacs noirs continue de se dérouler dans l'ensemble de la province, la Ville a conclu un accord avec les producteurs pour assurer en leur nom, à l'intention des résidents, la collecte des matières recyclables déposées



Plan directeur des déchets solides

dans les bacs bleus et noirs jusqu'au 31 décembre 2025; par la suite, ce sont les producteurs qui prendront en charge le service de collecte. Parce que le principe de la RIP s'étend essentiellement aux ménages des habitations et des immeubles à logements multiples en bordure de rue, la Ville assure toujours les services de collecte et de traitement des bacs bleus et noirs pour ses établissements, pour les petites entreprises dans le cadre du Programme de sacs jaunes qui s'adresse à elles, dans les établissements publics et dans le cadre du projet pilote en cours pour le recyclage des matières ramassées dans les parcs.

4.2.2 Produits dangereux et spéciaux

Depuis le 1^{er} octobre 2021, les producteurs sont responsables de la gestion de la plupart des produits dangereux et spéciaux (PDS) à éliminer. La version définitive du règlement d'application ne porte pas sur l'ensemble des déchets dangereux traités dans les activités de collecte des déchets dangereux de la Ville, de sorte que la Ville en assumait la responsabilité si elle souhaitait (même s'il ne s'agissait pas d'une exigence de la réglementation) gérer certains produits dangereux et spéciaux pour s'assurer de les réacheminer au lieu enfouir dans la DCCT de la Ville ou pour empêcher que ces produits finissent pas être jetés dans les cours d'eau et dans les zones naturelles. Au moment d'écrire ces lignes, les producteurs doivent toujours mettre en œuvre une nouvelle approche pour gérer les PDS dans le cadre du nouveau programme provincial et continuent de s'en remettre aux activités exercées par la Ville dans les dépôts de déchets ménagers dangereux pour répondre aux exigences que leur impose la réglementation.

En 2023, la Ville a organisé neuf dépôts mobiles de déchets ménagers spéciaux sur différents sites de tout le territoire d'Ottawa. Les producteurs apportent un concours financier dans l'organisation de ces activités; toutefois, le financement qu'ils apportent correspond à moins de la moitié des coûts de la gestion des matériaux et de la mobilisation du personnel. La Ville continuera de plaider en faveur du financement de l'intégralité des coûts dans le cadre de ses travaux avec le Municipal Resource Recovery and Research Collaborative (M3RC) et d'autres municipalités de l'Ontario.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

4.2.3 Autres programmes de réacheminement des déchets

Les résidents ont aussi accès à plusieurs programmes de réacheminement des déchets, qui permettent de mieux réacheminer les déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. Il s'agit entre autres des programmes menés par les producteurs pour la collecte des batteries, des appareils électroniques et des pneus usagés, ainsi que du programme Rapportez-les! organisés par la Ville et encourage les entreprises locales à « reprendre » nombre des articles ménagers qu'ils vendent et à s'assurer que ces articles sont réutilisés, recyclés ou éliminés comme il se doit. Ce programme constitue pour les résidents d'Ottawa un moyen pratique et sécuritaire de retourner, aux détaillants et aux organismes de bienfaisance participants les articles ménagers qui ne doivent pas être jetés aux ordures. Ce programme permet de traiter différents articles, dont les vieux meubles, électroménagers, vêtements et textiles.

4.3 La production, la composition et le réacheminement des déchets

En 2022, la Ville a recueilli et géré un total de 352 200 tonnes de déchets, dont 190 200 tonnes d'ordures, 97 500 tonnes de matières organiques, de feuilles et de résidus de jardinage et 64 500 tonnes de matières recyclables.

Chaque ménage d'Ottawa a produit en moyenne, en 2022, un peu moins de **1 tonne** de déchets (soit à peu près le poids d'une petite baleine à bosse).

En 2018 et 2019, on a mené des études sur la composition des déchets pour les ménages des habitations et des immeubles à logements multiples qui déposent leurs déchets en bordure de rue et pour les établissements de la Ville afin d'analyser les taux de participation au programme. Ces études ont aussi permis de mieux analyser la composition de nos déchets.



Plan directeur des **déchets solides**

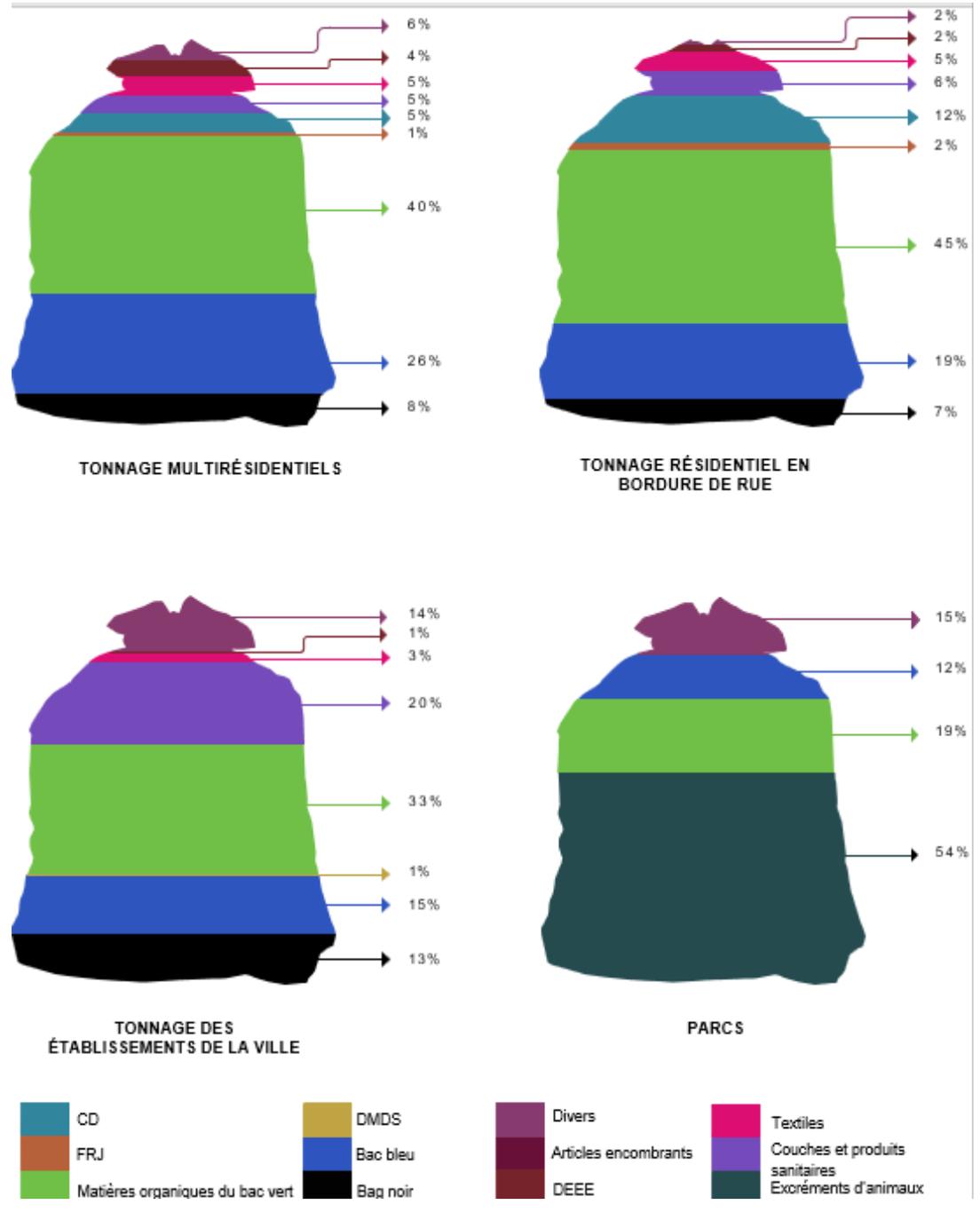
La **figure 8** illustre la composition des déchets qui restent dans le courant des déchets de la Ville pour les ménages des habitations et des immeubles à logements multiples qui déposent leurs déchets en bordure de rue, ainsi que pour les établissements de la Ville et pour les parcs qui font partie du Projet pilote des parcs. Dans les catégories qui font toujours partie du courant des déchets, on aurait pu réacheminer, grâce aux programmes existants offerts par la Ville, les feuilles et les résidus de jardinage, les matières organiques du bac vert, les produits spéciaux des ménages de la municipalité, les appareils électroniques, les matières du bac bleu et les matières du bac noir.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 8 : Vue d'ensemble de ce qui fait toujours partie du courant de déchets par secteur





Plan directeur des **déchets solides**

En 2022, le taux de réacheminement global de la Ville se chiffrait à 46 %. On calcule le taux de réacheminement d'après la quantité de matières ramassées et à réacheminer et selon la quantité totale de déchets collectés (pour les éliminer et les réacheminer). Les ménages qui déposent leurs déchets en bord de rue continuent de réacheminer plus de déchets que les ménages des immeubles à logements multiples. En 2022, le taux de réacheminement des ménages qui déposent leurs déchets en bordure de rue s'établissait à 53 % et celui des ménages des immeubles à logements multiples, à 17 %.

Entre l'automne 2019 et l'été 2020, on a procédé à une vérification des déchets sur les quatre saisons dans le cadre du Projet pilote de recyclage dans les parcs. Cette mission de vérification a constaté que le taux de réacheminement selon le tonnage s'inscrivait à 71,84 %.

4.4 Promotion, information et sensibilisation

La Ville adresse à intervalles réguliers aux résidents des communiqués qui font la promotion des programmes municipaux de gestion des déchets et qui donnent de l'information sur les moyens de bien gérer les différents courants de déchets. Elle fait appel à divers outils et tactiques pour promouvoir les services et les programmes et pour donner au public de l'information sur les moyens de réduire, de réutiliser, de recycler ou d'éliminer les déchets sur le territoire municipal. Voici des exemples des initiatives actuelles de promotion, d'information et de sensibilisation :

- les communiqués publiés sur le site Web de la Ville;
- l'outil de recherche Navigateur de déchets;
- l'application du calendrier de collecte et les alertes par courriel;
- le personnel de la sensibilisation pour les événements communautaires, les exposés présentés dans les écoles et le déploiement des campagnes;



Plan directeur des **déchets solides**

- les campagnes ciblées (dont le Grand ménage de la capitale, le Mois de l'économie circulaire ainsi que le déploiement des bacs verts dans les immeubles à logements multiples);
- les réseaux sociaux (comptes actifs ou publicité payante) et les médias mérités.

Récemment, la Ville a aussi lancé des travaux afin d'appliquer plus rigoureusement le point de vue de l'équité, de la diversité et de l'inclusion pour mieux rejoindre les communautés diverses. Elle le fait en diffusant des communiqués et des documents d'information dans différentes langues et en faisant appel à des images plutôt qu'à des textes, notamment en se servant de produits ethniques dans les documents de promotion sur le réacheminement des déchets.

4.5 Mode de financement de la gestion des déchets solides

En 2023, le budget opérationnel brut des Services des déchets solides se chiffre à 106 millions de dollars, et son budget de dépenses en immobilisations s'établit à 36 millions de dollars. Les programmes et les services de gestion des déchets de la Ville sont financés directement en faisant appel à la fois à une redevance d'utilisation annuelle, aux impôts fonciers en général, aux recettes et aux redevances d'utilisation.

Les services de collecte et d'élimination des déchets, ainsi que l'exploitation des décharges contrôlées et la planification des infrastructures sont financés grâce à un tarif fixe appliqué à chaque logement. Ce tarif individuel est indiqué dans la facture de taxes. Les services de réacheminement des déchets sont financés grâce à l'assiette foncière d'après la valeur de la propriété. Les coûts sont financés dans toutes les catégories de l'impôt foncier d'après la facture de taxes établie selon l'ensemble de l'évaluation, ce qui veut dire que tous les propriétaires d'immeubles résidentiels et commerciaux participent au financement des initiatives de réacheminement des déchets. Ces initiatives consistent à ramasser et traiter les déchets organiques, les feuilles et les résidus de jardinage des ménages, ainsi que la part de la Ville dans l'organisation des dépôts d'un jour des déchets ménagers dangereux et spéciaux.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Certains coûts sont compensés par les recettes apportées par les frais d'enfouissement dans la DCCT, par les taux d'imposition des utilisateurs et par les redevances générées grâce à la production d'électricité à partir des gaz d'enfouissement. En 2023, les recettes prévues des Services des déchets solides de la Ville s'établissent à 72 millions de dollars. En raison de la transition des différents programmes de recyclage avec le programme de la responsabilité individuelle des producteurs, la Ville ne touchera plus les recettes apportées par la vente des matières recyclables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [Rapport sur la situation actuelle](#).



5.0 Les considérations projetées dans la gestion des déchets

La Ville fait face à un accroissement de sa population, à l'évolution de la composition des déchets et aux tendances de l'industrie, qui se répercutent sur les quantités et sur la composition des déchets à gérer. Les méthodes adoptées par la Ville pour gérer ses déchets seront aussi déterminées par les changements qui seront apportés aux lois provinciales et fédérales et devront concorder avec les initiatives projetées dans les autres plans et les stratégies de la Ville. En outre, les technologies nouvelles et émergentes offrent des moyens plus innovants de gérer les différents courants de déchets.

En analysant les projections de déchets et les considérations projetées dans la gestion des déchets, la Ville peut prendre des décisions efficaces et efficientes dans les programmes et les services de gestion des déchets solides et planifier les infrastructures auxiliaires voulues et les contrats à passer ou à proroger.

5.1 Les projections des ménages

Selon les projections, la population d'Ottawa devrait s'établir à 1,5 million d'habitants environ en 2053. Ainsi, le nombre de ménages d'Ottawa devrait augmenter de presque 40 % par rapport aux niveaux de 2024. Le **tableau 2** fait la synthèse des projections des ménages consultés pour la Ville d'Ottawa dans le cadre du PDGDS; ces projections sont établies d'après les projections de la population et des ménages mises au point dans le cadre du nouveau Plan officiel de la Ville. Le lecteur trouvera les détails de la méthodologie et de l'approche adoptées dans l'élaboration de ces projections dans le [Mémoire technique des besoins à long terme de la gestion des déchets](#).

Tableau 2 : Projections des ménages pour la Ville d'Ottawa

Année	Pourcentage des ménages qui	Pourcentage des ménages des	Nombre total de ménages servis
-------	-----------------------------	-----------------------------	--------------------------------



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	déposent les déchets en bordure de rue	immeubles à logements multiples	
2024	71 %	29 %	445 900
2029	71 %	29 %	483 600
2034	72 %	28 %	517 500
2039	72 %	28%	547 400
2044	73 %	27 %	573 900
2049	73 %	27 %	600 700
2053	73 %	27 %	623 000

5.2 Les projections de déchets selon la source

Les projections de déchets comprennent la production totale estimative de déchets des ménages qui déposent les déchets en bordure de rue et des ménages qui habitent les immeubles à logements multiples, des établissements de la Ville, des parcs et des lieux publics, des produits dangereux et spéciaux (PDS) et des déchets qui sont éliminés directement dans la DCCT. Ces projections, présentées dans la **figure 9** et dans le **tableau 3**, permettent d'estimer la quantité de déchets que les Ottavians devraient produire au fil des ans, d'après le système de gestion actuel des déchets (statu quo de la Ville), en supposant qu'il n'y aura pas de changements dans les programmes de la Ville.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

La quantité de déchets gérés par la Ville pourrait augmenter d'environ 31 % d'ici 2053, pour passer de 403 000 tonnes de déchets produits en 2024 à 528 200 tonnes en 2053.

Figure 9 : La production projetée des déchets selon la source (en tonnes)

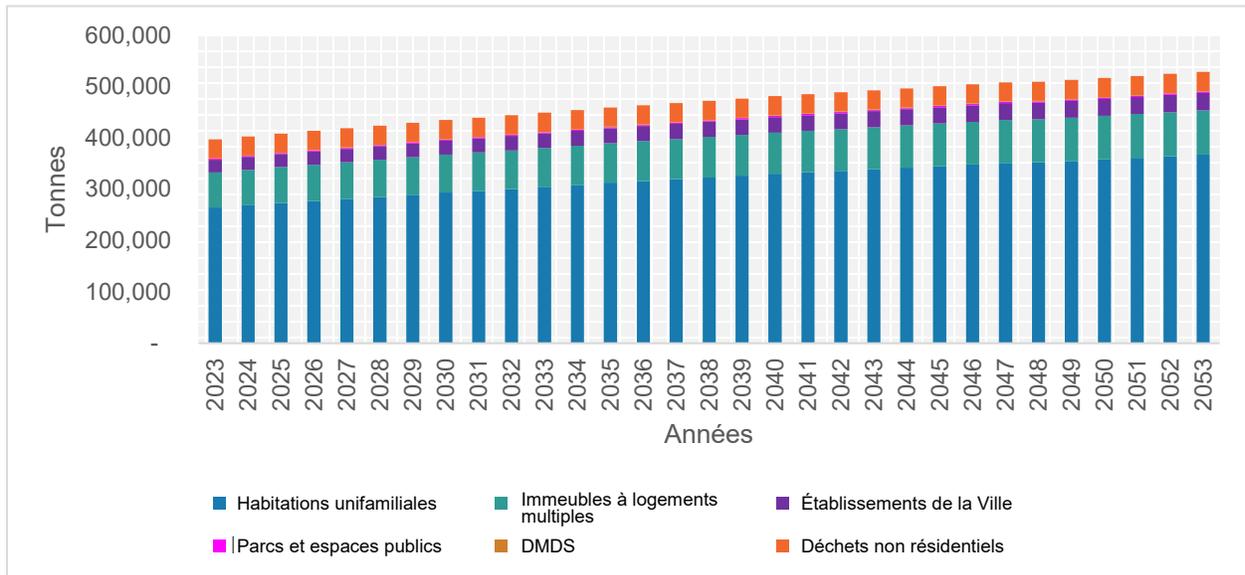


Tableau 3 : La production projetée de déchets selon la source (en tonnes)

Années	Déchets résidentiels déposés en bordure de rue	Déchets des immeubles à logements multiples	Déchets des établissements de la Ville	Déchets des parcs et des lieux publics	PDS	Déchets non résidentiels	Total des déchets produits
2024	268 800	69 000	25 100	1 900	700	37 400	403 000
2029	289 300	73 100	26 900	2 000	800	37 400	429 600



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Années	Déchets résidentiels déposés en bordure de rue	Déchets des immeubles à logements multiples	Déchets des établissements de la Ville	Déchets des parcs et des lieux publics	PDS	Déchets non résidentiels	Total des déchets produits
2034	308 600	76 500	28 700	2 100	800	37 400	454 200
2039	326 600	79 500	30 200	2 200	900	37 400	476 800
2044	342 200	82 200	31 600	2 300	900	37 400	496 600
2049	355 300	84 300	32 800	2 500	1 000	37 400	513 200
2053	367 400	86 300	33 900	2 600	1 000	37 400	528 600

Ce sont les ménages qui déposent leurs déchets en bordure de rue qui devraient, ce qui est le cas aujourd’hui, continuer de produire, sur les 30 prochaines années, le plus fort volume de déchets à gérer (70 %); ils sont suivis des ménages des immeubles à logements multiples (16 %), des ménages dont les déchets sont éliminés directement dans la DCCT (7 %), des déchets des établissements de la Ville (6 %), des déchets jetés dans les parcs et dans les lieux publics (0,5 %), et enfin, des DSD (0,2 %).

5.3 Les projections selon le courant de déchets

Nous avons aussi prévu les quantités de déchets éventuels à gérer par la Ville selon les courants de déchets, dont les ordures et les articles encombrants, les déchets organiques, les matières déposées dans les bacs bleus et les matières déposées dans les bacs noirs. Les quantités de déchets représentés dans les figures ci-après sont calculées en fonction du système existant de gestion des déchets solides de la Ville (soit avant la mise en œuvre du PDGDS), et par conséquent, ces quantités ne tiennent pas compte des impacts du réacheminement exposés dans la **section 8**.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

5.3.1 Les ordures et les articles encombrants

La **figure 10** et le **tableau 4** font état des quantités projetées d'ordures et d'articles encombrants à gérer et à éliminer par la Ville et ramassés auprès des ménages qui déposent leurs déchets en bordure de rue, dans les immeubles à logements multiples, dans les établissements de la Ville, ainsi que dans les parcs et les lieux publics. Le volume d'ordures et d'articles encombrants générés devrait augmenter pour passer d'environ 201 100 tonnes en 2024 à 267 600 tonnes approximativement en 2053.

La majorité des ordures et des articles encombrants (soit 60 % approximativement) est générée par les ménages qui déposent leurs déchets en bordure de rue, suivis des immeubles à logements multiples (approximativement 30 %) et des établissements de la Ville (environ 10 %). Moins de 1 % des ordures et des articles encombrants est généré par les parcs et les lieux publics.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 10 : Projections de l'élimination des ordures et des articles encombrants par secteur

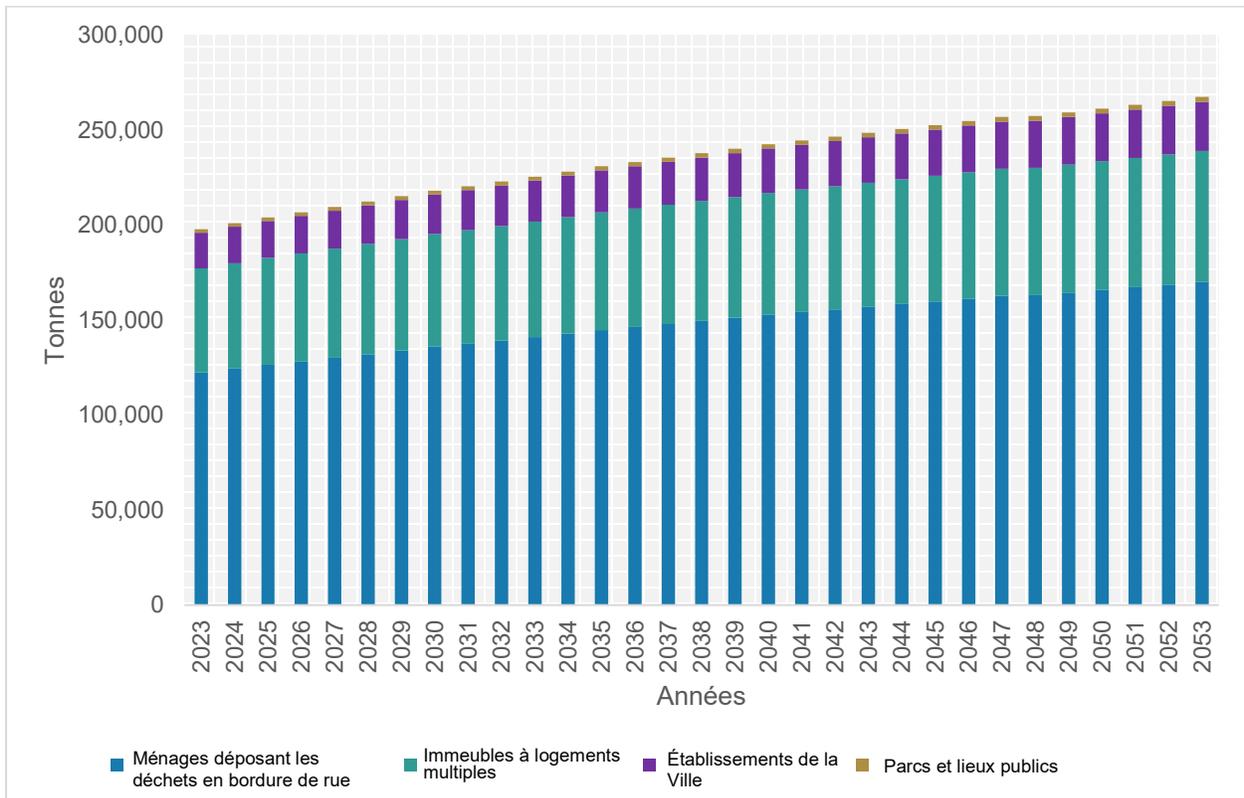


Tableau 4 : Projections de l'élimination des ordures et des articles encombrants par secteur

Années	Ménages déposant les déchets en bordure de rue	Immeubles à logements multiples	Établissements de la Ville	Parcs et lieux publics	Total des déchets produits
2024	124 600	55 400	19 200	1 800	201 100



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

2029	134 100	58 700	20 600	2 000	215 400
2034	143 000	61 300	21 900	2 100	228 400
2039	151 400	63 600	23 100	2 200	240 300
2044	158 600	65 700	24 200	2 300	250 800
2049	164 700	67 400	25 100	2 400	259 500
2053	170 300	68 900	25 900	2 500	267 600

5.3.2 Les feuilles et les résidus de jardinage

La **figure 11** et le **tableau 5** font état des quantités projetées de déchets organiques à gérer par la Ville jusqu'en 2053. Le total des matières organiques séparées à la source (MOSS) comprend les matières organiques domestiques qui déposent leurs déchets en bordure de rue, les matières organiques domestiques des immeubles à logements multiples et les matières organiques des établissements de la Ville. Le volume total de feuilles et de résidus de jardinage (FRJ) comprend les FRJ ramassés et traités séparément, ainsi que les FRJ déposés par les ménages en bordure de rue et collectés avec les matières organiques domestiques.

Ces projections tiennent compte des matières organiques et des FRJ domestiques, auxquels viennent s'ajouter les matières organiques déposées dans les bacs verts par les ménages qui déposent leurs déchets en bordure de rue. S'il en est ainsi, c'est parce qu'en vertu du système actuel de gestion des déchets (statu quo), la Ville permet aux résidents de déposer dans les bacs verts les déchets organiques ainsi que les feuilles et les résidus de jardinage jetés par les ménages et traités séparément des feuilles et des déchets ramassés autrement que dans les bacs verts. Selon les projections, la quantité de matières organiques déposées dans les bacs verts devrait augmenter pour passer de 88 200 tonnes en 2024 à 120 500 tonnes environ en 2053. À partir de 2026, les FRJ ramassés



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

séparément devraient, selon les projections, augmenter pour passer de 9 800 tonnes en 2024 à 13 400 tonnes environ en 2053.

La **figure 12** fait état des projections pour les matières organiques en 2023 jusqu'en 2053 pour les déchets organiques et les FRJ jetés par les ménages. Selon les projections, le volume de matières organiques domestiques devrait augmenter pour passer de 48 700 tonnes environ en 2024 à 66 500 tonnes approximativement en 2053. Toujours selon les projections, le volume des FRJ devrait progresser pour passer de 49 400 tonnes approximativement en 2024 à 67 500 tonnes environ en 2053.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 11 : Projections des déchets organiques par secteur

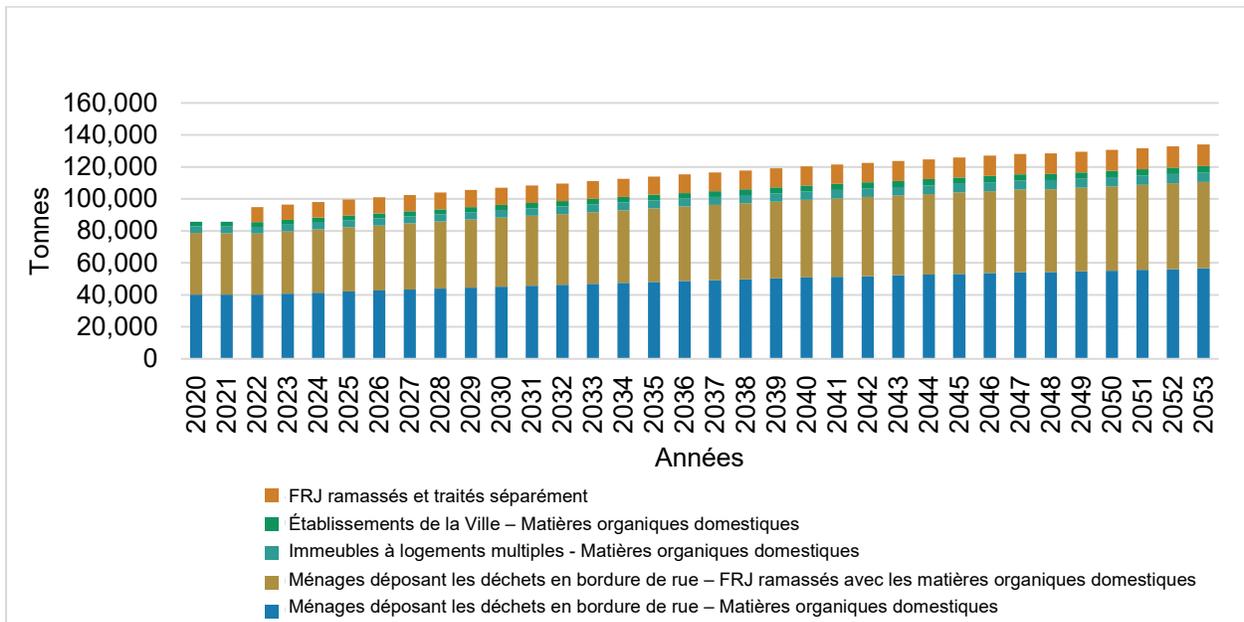


Tableau 5 : Projections des déchets organiques par secteur

Années	Ménages déposant les déchets en bordure de rue – Matière organiques domestiques	Ménages déposant les déchets en bordure de rue – FRJ ramassés avec les matières organiques domestiques	Immeubles à logements multiples – Matière organiques domestiques	Établissement de la Ville – Matière organiques domestiques	FRJ ramassés et traités séparément	Volume total de déchets produits
2024	41 400	39 600	4 300	3 000	9 800	98 100

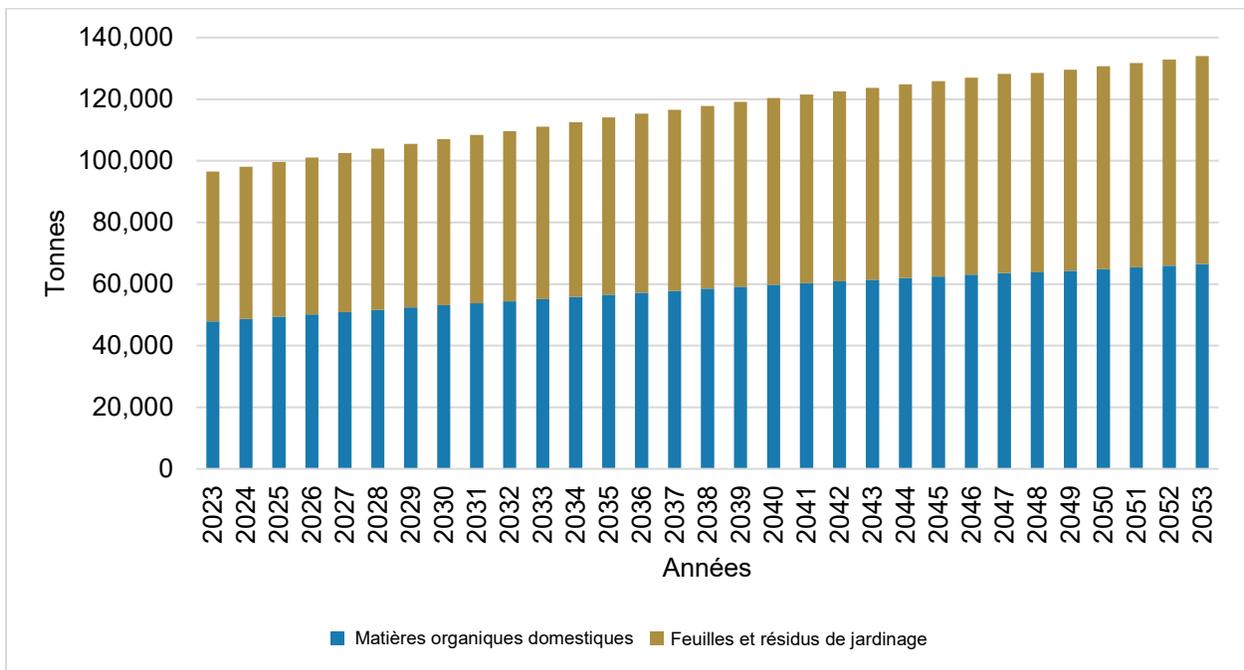


Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

2029	44 500	42 600	4 600	3 200	10 600	105 500
2034	47 500	45 400	4 900	3 500	11 300	112 600
2039	50 300	48 100	5 200	3 700	11 900	119 100
2044	52 700	50 300	5 400	3 800	12 500	124 800
2049	54 700	52 300	5 600	4 000	13 000	129 600
2053	56 600	54 100	5 800	4 100	13 400	134 000

Figure 12 : Projections des déchets organiques : Matières organiques domestiques et feuilles et résidus de jardinage





5.3.3 Les matières déposées dans les bacs bleus et dans les bacs noirs

Depuis le 1^{er} juillet 2023, c'est aux producteurs que revient, en vertu du principe de la responsabilité individuelle des producteurs, la responsabilité de gérer les matières recyclables déposées dans les bacs bleus et les bacs noirs par les ménages et par certains établissements de la Ville (dont les résidences de soins de longue durée). Cette transition se répercute directement sur les quantités de matières recyclables que la Ville devra gérer éventuellement. Les projections ci-après font état des quantités estimatives de matières déposées dans les bacs bleus et les bacs noirs et que la Ville devra gérer.

La **figure 11** et le **tableau 6** indiquent que la quantité estimative de matières déposées dans les bacs bleus et produites dans les établissements de la Ville devrait augmenter pour passer de 400 tonnes en 2024 à 600 tonnes en 2053 et que la quantité estimative de matières déposées dans le bac noir et produites dans les établissements de la Ville devrait progresser pour passer de 2 200 tonnes approximativement en 2024 à 3 000 tonnes environ en 2053.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 13 : Projections du volume de matières recyclables déposées dans les bacs noirs et dans les bacs bleus pour les établissements de la Ville

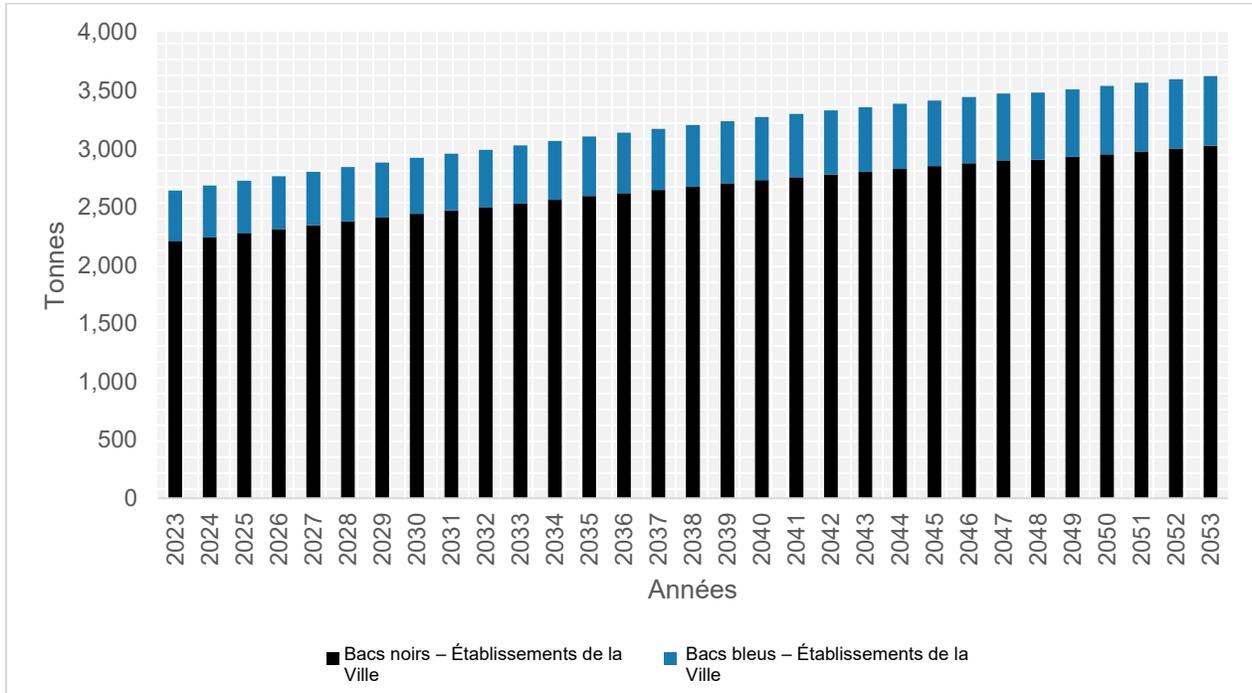


Tableau 6 : Les projections de matières recyclables déposées dans les bacs bleus et dans les bacs noirs pour les établissements de la Ville

Années	Bacs bleus	Bacs noirs
2024	400	2 200
2029	500	2 400
2034	500	2 600
2039	500	2 700
2044	600	2 800



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Années	Bacs bleus	Bacs noirs
2049	600	2 900
2053	600	3 000

5.3.4 Les projections de produits dangereux et spéciaux (PDS) à jeter

Depuis le 1^{er} octobre 2021, c'est aux producteurs que revient la responsabilité, en vertu du principe de la responsabilité individuelle des producteurs, de gérer la plupart des PDS. Comme l'indique la **section 4.2.2**, les producteurs n'ont pas encore mis œuvre une approche nouvelle pour gérer les PDS dans le cadre du nouveau programme provincial et continuent de s'en remettre aux activités de dépôt des déchets ménagers dangereux exercées par la Ville pour s'acquitter de leurs obligations en vertu de la réglementation.

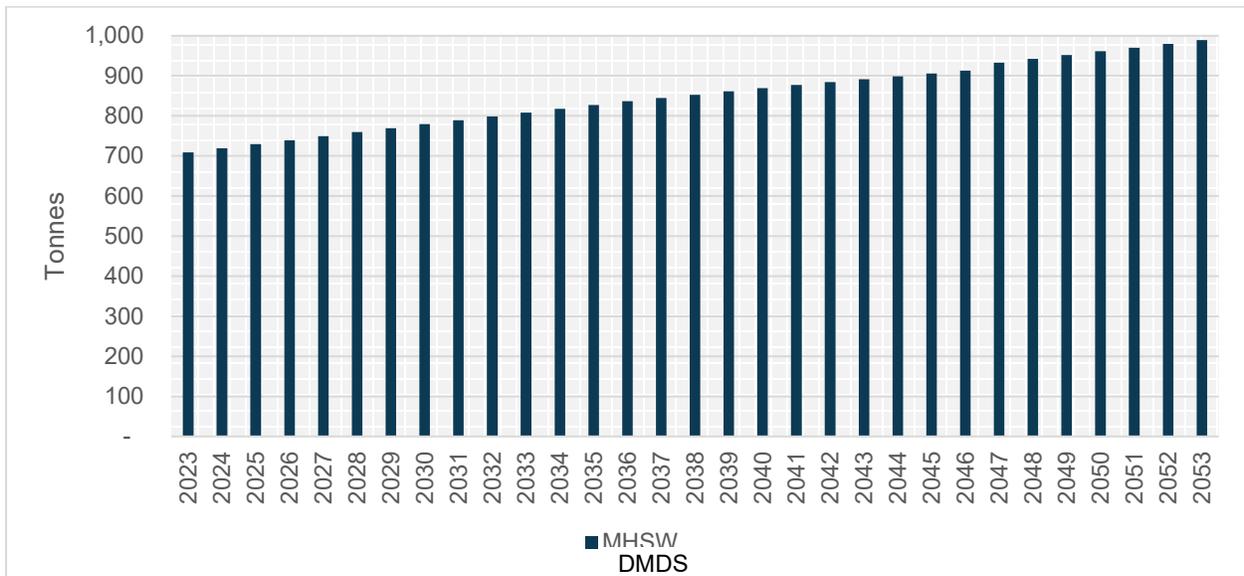
La **figure 14** fait état des quantités projetées de PDS à gérer dans l'avenir. Ces quantités devraient augmenter pour passer d'environ 720 tonnes en 2024 à 990 tonnes en 2053. Ces projections ont été mises au point en 2019, à l'époque où on n'avait guère de détails sur la transition de la gestion des PDS avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs. C'est pourquoi le volume de produits non désignés que la Ville pourrait décider de continuer de gérer éventuellement représente environ 45 % du tonnage total géré aujourd'hui, ce qui pourrait donner approximativement 446 tonnes en 2053.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 14 : Tonnage projeté des PDS



5.4 Les modifications apportées aux règlements et aux lois

Dans les cinq dernières années, des mises à jour considérables ont été apportées, par le gouvernement fédéral et par le gouvernement provincial, aux nouvelles politiques et aux nouvelles lois sur la gestion des déchets solides. Les gouvernements se penchent actuellement sur trois secteurs essentiels, ce qui oblige à assouplir et à adapter, dans les prochaines années, le PDGDS et la mise en œuvre de ses recommandations. Il s'agit :

- de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP);
- de l'accroissement des efforts de réacheminement et de réduction des déchets alimentaires et des déchets organiques;
- de la gestion des plastiques à usage unique.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

5.4.1 Les considérations de la planification de la RIP

Les matières qui seront soumises aux principes de la RIP et qui ne seront plus gérées par la Ville risquent d'être jetées dans la DCCT. La Ville devra essentiellement déterminer les moyens de gérer ces matières et les meilleures méthodes à adopter pour travailler avec les producteurs afin d'éviter que cette éventualité se matérialise. Les matières mal acheminées pourraient augmenter le tonnage qu'il faut traiter dans la décharge contrôlée, ce qui augmenterait les coûts de la Ville. Cette dernière pourrait éventuellement se pencher sur les mécanismes des politiques comme les interdictions portant sur certaines matières et l'amélioration de l'information donnée aux résidents pour éviter que les matières recyclables aboutissent dans le courant des déchets. En raison de ces facteurs, on ne connaît toujours pas l'impact du Programme de boîtes bleues du gouvernement provincial sur le taux de réacheminement des déchets de la Ville d'Ottawa.

La transition avec le principe de la RIP devrait avoir un impact sur les options analysées par la Ville dans le cadre de son éventuel système de gestion des déchets. Par exemple, les établissements de la Ville et les petites entreprises inscrites au Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises ne sont pas visés par la transition, et les activités de collecte et de gestion des matières dans ces établissements et entreprises continueront de relever de la compétence des municipalités. Tant que les programmes de RIP n'auront pas été mis en œuvre à grande échelle, il faudra que le PDGDS reste souple pour tenir compte de la nécessité de revoir éventuellement la stratégie de la Ville dans l'application du principe de la RIP, lorsque l'on connaîtra plus de détails et que les producteurs finaliseront leurs systèmes de collecte.

5.4.2 Les déchets alimentaires et organiques

Les déchets alimentaires et organiques continuent de représenter un objectif important pour le gouvernement de l'Ontario en raison de leur impact sur l'évolution du climat à cause du méthane libéré lorsque les déchets alimentaires se décomposent dans la décharge contrôlée et parce qu'il est possible de profiter de ce courant de déchets, qui



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

constitue une précieuse ressource. Le Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques du gouvernement provincial invite les municipalités, le secteur ICI, les propriétaires et exploitants des systèmes de récupération des ressources et les autres parties prenantes à intervenir pour réduire et récupérer les déchets alimentaires et organiques. La Ville doit se pencher sur l'impact de ce Cadre stratégique sur ses propres opérations, politiques et programmes, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre du PDGDS.

Le Cadre stratégique décrit dans leurs grandes lignes les engagements stratégiques à adopter par le gouvernement provincial, notamment afin d'éviter les déchets alimentaires en faisant appel à l'information et à des approches innovantes, en augmentant la récupération des ressources dans l'ensemble du secteur ICI, en faisant la promotion de la récupération des déchets alimentaires et organiques dans le secteur des immeubles à logements multiples et en faisant la promotion de la réintégration des produits en fin de vie dans l'économie.

Le Cadre stratégique précise aussi que le gouvernement provincial doit élaborer et mettre en œuvre un règlement d'application interdisant de jeter les déchets alimentaires et organiques et qu'il doit aussi tenir une consultation sur ce règlement en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement, ce qui pourrait avoir pour effet d'interdire l'élimination des déchets alimentaires et organiques dans les décharges contrôlées. Dans une récente déclaration, le gouvernement provincial a fait savoir que sa priorité consiste à éliminer les déchets alimentaires et organiques enfouis dans la décharge publique d'ici 2030.

La [Déclaration de principes](#) du Cadre stratégique fixe des cibles par secteur, dont les municipalités et les immeubles à logements multiples, pour la réduction des déchets alimentaires et organiques et pour la récupération des ressources.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

La Déclaration de principes invite les municipalités qui assurent déjà la collecte, en bordure de rue, des déchets alimentaires et organiques séparés à la source à rehausser le réacheminement des matières organiques pour atteindre, d'ici 2023, la cible de 70 % des ménages qui déposent leurs déchets en bordure de rue; cette déclaration prévoit une cible distincte de 50 %, d'ici 2025, pour les immeubles à logements multiples.

Le 30 septembre 2020, le gouvernement provincial a publié les changements qu'il propose d'apporter à la Déclaration de principes et qui ont pour effet d'étendre les catégories de déchets alimentaires et organiques dans lesquelles les municipalités devraient consacrer des efforts de réduction et de récupération, notamment les dosettes de café compostables, les conditionnements alimentaires en papier souillé et les sacs compostables certifiés. Ces modifications encouragent aussi les municipalités à financer la réalisation de projets pilotes et de travaux de recherche sur le traitement des produits et des conditionnements compostables et à faire éventuellement appel à la technologie pour recueillir et traiter ces matières dans leurs systèmes lorsqu'elles planifient les nouvelles technologies de traitement.

5.4.3 L'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine des plastiques à usage unique

Le 20 juin 2022, le gouvernement fédéral a publié le [Règlement interdisant les plastiques à usage unique](#), qui interdit la fabrication, l'importation et la vente de six articles en plastique à usage unique :

- les sacs à emplettes;
- les ustensiles;



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

- les récipients alimentaires fabriqués à partir de plastiques problématiques ou qui en contiennent et qui sont difficiles à recycler;
- les anneaux pour l'emballage des boissons;
- les bâtonnets à mélanger;
- les pailles (sauf certains modèles).

La plupart de ces articles ne pourront plus être vendus au Canada à partir du 20 décembre 2023, et il sera interdit de les fabriquer, de les importer et de les exporter entre 2023 et 2025.

Voici entre autres les impacts dont il faut tenir compte pour la Ville à l'heure où nous élaborons la version provisoire du PDGDS et qui continueront d'entrer en ligne de compte dans la mise en œuvre éventuelle des recommandations du PDGDS :

- L'augmentation des substituts des plastiques à usage unique enfouis dans la décharge contrôlée et qui ont généralement des impacts plus retentissants du point de vue de l'évolution du climat. Le lancement de ces produits pourrait donc avoir une incidence sur les émissions de gaz à effet de serre dans la décharge contrôlée.
- L'augmentation du volume des conditionnements compostables utilisés comme solutions de rechange. Ces conditionnements comportent leurs propres difficultés, puisque les plastiques biodégradables et les conditionnements compostables varient considérablement et qu'il n'y a pas de normes cohérentes ou réglementées. À l'heure actuelle, l'établissement de compostage d'Ottawa ne permet pas de traiter la plupart de ces produits.
- La possibilité de modifier le mode de participation des résidents au Programme de bac vert de la Ville. En juillet 2019, la ville a commencé à accepter d'utiliser les sacs de plastique pour tapisser les bacs verts afin d'accroître la participation au Programme de bac vert. Même si l'interdiction fédérale ne s'étend pas à tous les sacs de plastique dont se servent les résidents pour tapisser leurs bacs verts,



Plan directeur des **déchets solides**

elle vise effectivement les sacs à emplettes de plastique, ce qui pourrait obliger certains résidents à s'adapter.

5.5 Concertation avec d'autres plans et stratégies de la Ville

Nous avons tenu compte d'autres plans et stratégies de la Ville dans l'élaboration de la version provisoire du PDGDS, qui continuera de définir les moyens d'appliquer les recommandations de ce plan. Il s'agit :

- de la version provisoire du Plan officiel – En mai 2020, le Conseil municipal a approuvé une stratégie de croissance modérée, qui oblige à construire 51 % des logements neufs dans les zones déjà aménagées (en portant cette part des logements à 60 % en 2046) et à ajouter, à la zone urbaine d'Ottawa, une superficie comprise entre 1 350 et 1 650 hectares du domaine résidentiel et des pôles d'emploi. Le gouvernement provincial a approuvé le Plan officiel en novembre 2022.
- du Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC) – Ce plan définit l'orientation à adopter pour enrayer les impacts des dérèglements du climat sur la collectivité et sur les opérations de la Ville. Il prévoit des initiatives destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à conforter la climatorésilience à Ottawa.
- de la stratégie de l'Évolution énergétique (SEE) – Cette stratégie, qui fait partie du Plan directeur sur les changements climatiques, définit les parcours à suivre pour réussir à réduire de 100 % les émissions de gaz à effet de serre à Ottawa.
- du Plan directeur des espaces verts, du Plan officiel et du Plan de gestion de la forêt urbaine – Ces documents définissent l'orientation à adopter dans la préservation et l'augmentation des espaces verts sur le territoire de la Ville et comprennent les politiques sur la protection du couvert forestier, qui peuvent avoir une incidence sur les quantités de FRJ que la Ville devra éventuellement gérer.



5.6 Les tendances de l'évolution de l'industrie et des modes de vie

Un certain nombre de tendances de l'évolution de l'industrie et des modes de vie influent aujourd'hui sur la gestion des déchets et continueront de le faire. La Ville doit assurer la résilience et la souplesse de son système de gestion des déchets pour s'adapter à ces changements. Le [Mémoire technique : examen des politiques et des tendances](#) décrit dans les détails ces tendances, dont voici les plus importantes :

- **L'évolution des tendances dans la consommation** – La pandémie de COVID-19 a fait basculer dans le secteur résidentiel le tonnage typiquement géré dans le secteur ICI en raison de l'augmentation du nombre de travailleurs et d'étudiants qui exercent leurs activités à la maison. La pandémie a aussi provoqué une explosion des achats en ligne et des livraisons de produits d'épicerie et de repas dans les résidences, ce qui a aussi fait basculer la composition des déchets gérés par la Ville. Par exemple, le volume des matières déposées dans les bacs bleus a augmenté de 18 % durant la pandémie; aujourd'hui, il accuse toujours une hausse de 10 % par rapport à ce qu'il était avant la pandémie, probablement en raison de l'augmentation du nombre de télétravailleurs.
- **Les tendances dans l'évolution des conditionnements** – L'on s'attend à ce que l'utilisation des bioplastiques et des conditionnements compostables, ainsi que des matières plus légères, continue de se généraliser à l'heure où les producteurs tâchent de pérenniser leurs conditionnements.
- **La demande exprimée pour la praticité** – À l'heure où les modes de vie sont de plus en plus afférés et alors que la démographie évolue, la demande exprimée pour la praticité augmente, ce qui provoque des changements dans les moyens grâce auxquels on a accès aux biens et grâce auxquels on les consomme. Notre société du jetable est caractérisée par un roulement considérable des produits de consommation comme les jouets et l'électronique grand public, ainsi que par la notion d'« obsolescence programmée », qui a



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

donné lieu à la production de biens de consommation moins durables ou non durables.

- **Les difficultés relatives aux débouchés finaux** – La politique chinoise de l'Épée nationale et la modification de la Convention de Bâle ont eu pour effet d'exercer une surveillance plus rigoureuse dans l'exportation des matières recyclables destinées à la Chine et aux pays en voie de développement. En outre, les marchés finaux des plastiques recyclés rivalisent avec le gaz naturel bon marché, qui peut remplacer le plastique recyclé comme matières d'amont dans la fabrication des bouteilles de plastique. Il sera également essentiel de surveiller la disponibilité des débouchés finaux des autres matières potentiellement réacheminables comme les déchets de construction, les textiles et les matelas, dans la planification et la mise en œuvre des recommandations du PDGDS.

5.7 Les technologies de substitution et émergentes

Outre les différents outils réglementaires et les différents programmes et politiques auxquels on peut faire appel pour réduire et réacheminer les déchets, on peut aussi recourir aux technologies nouvelles et de substitution pour capter plus de matières dans le courant des déchets, ce qui permettra de prolonger la durée utile de la DCCT. Certaines de ces technologies offrent aussi l'occasion de produire de l'énergie et ont le potentiel de produire des recettes grâce à la vente de l'énergie produite, ce qui pourrait en compenser les coûts opérationnels. La Ville pourrait aussi, grâce à ces technologies, amortir, sur une durée plus longue, les investissements obligatoires actuels et projetés dans les infrastructures de la DCCT.

Voici les technologies de substitution qui permettent de produire de l'énergie dans le courant des déchets organiques :

- la digestion anaérobie des matières organiques;
- la codigestion des eaux usées et des matières organiques dans les usines de traitement des eaux usées.



Plan directeur des **déchets solides**

Voici la technologie de substitution qui permet de récupérer les précieuses matières recyclables et organiques dans l'axe des déchets :

- la transformation des déchets mixtes.

Voici les technologies de substitution qui permettent de réduire les déchets enfouis dans la décharge contrôlée et de générer de l'énergie :

- les procédés thermiques comme l'incinération.

On fait appel à certaines de ces technologies dans d'autres pays depuis de nombreuses années, et elles sont en train de se généraliser en Amérique du Nord parce qu'on les perfectionne, qu'elles sont de plus en plus adoptées par le public et que la conjoncture politique et réglementaire évolue. Au Canada, de nombreuses municipalités se penchent elles aussi actuellement sur ces technologies de substitution.

La récupération des déchets et de l'énergie est liée directement aux objectifs et aux cibles de la Ville dans la lutte contre les dérèglements climatiques, ainsi qu'à la stratégie de l'Évolution énergétique, qui fait état de la possibilité de récupérer la plus grande quantité de déchets organiques possible dans le courant des déchets et de créer de l'énergie renouvelable à partir de ce courant de déchets, qui constitue pour la Ville un moyen essentiel d'atteindre ses cibles dans la réduction des gaz à effet de serre.



6.0 Les besoins projetés dans la gestion des déchets

Les constats de l’analyse de la situation actuelle de la gestion des déchets sur le territoire de la Ville, les projections de déchets et les éventuelles considérations dans la gestion des déchets ont servi à cerner les lacunes potentielles, les contraintes et les possibilités qui influent sur l’élaboration et les options pour le système de gestion des déchets intégré et projeté de la Ville. Nous avons mis au point cette analyse des besoins projetés d’après une étude des types de volumes de déchets prévus et à gérer dans les 30 prochaines années, les changements apportés aux lois provinciales et fédérales, ainsi que les différentes tendances et règles de l’art de l’industrie dans le domaine de la gestion des déchets solides.

Nous avons recensé au total 21 besoins projetés pour le système intégré de gestion des déchets de la Ville. Nous avons mis au point les besoins en fonction de la vision, des principes-cadres et des objectifs du PDGDS, et nous les avons catégorisés dans le **tableau 7** conformément aux objectifs du PDGDS. Les délais prévus pour les différents besoins projetés sont précisés généralement selon qu’il s’agit de délais à court terme (de 5 ans et moins), à moyen terme (de 6 à 10 ans) et à long terme (de 11 ans et plus). Les délais sont indiqués entre parenthèses après chacun des besoins projetés recensés.

Tableau 7 : Les besoins projetés du système de gestion des déchets solides d’Ottawa

Objectifs du PDGDS	Besoins projetés
Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.	<ul style="list-style-type: none"> Recenser d’autres moyens de réduire et de réutiliser les déchets produits par les résidents et dans les opérations de la Ville afin de diminuer le volume de déchets qui entre dans le réseau de gestion des déchets solides de la Ville. (Besoins à court, à moyen et à long termes)



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser la valeur des produits alimentaires pour rehausser la prévention des déchets alimentaires, qui est plus prioritaire dans la hiérarchie des déchets. (Besoins à court, à moyen et à long termes)
<p>Maximiser le recyclage des déchets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décider s’il faut mettre en œuvre un programme exhaustif et uniforme de réacheminement des déchets dans les lieux publics, notamment le recyclage et le réacheminement des matières organiques. (Besoins à court et à moyen termes) • Définir une approche pour accroître le rendement du réacheminement des déchets en bordure de rue, en rehaussant la participation aux programmes de réacheminement des déchets. (Besoins à court terme) • En étant conscient des difficultés inhérentes dans l’accroissement de la participation et dans le taux de réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples, mettre tout en œuvre avec les intervenants dans ce secteur afin d’améliorer les programmes de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples. (Besoins à court, à moyen et à long termes) • Recenser les courants de déchets précis qui pourraient être réacheminés au lieu d’être enfouis dans la décharge contrôlée et mettre au point de nouveaux programmes de collecte et de réacheminement pour capter ces courants de déchets. (Besoins à court, à moyen et à long termes) • Dans les événements spéciaux, les pratiques de la gestion des déchets devraient promouvoir et favoriser la minoration et le réacheminement des déchets. (Besoins à court terme)



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point une stratégie définissant les moyens grâce auxquels on peut éviter, réduire et réacheminer plus de déchets, au lieu de les réacheminer, dans les établissements et les opérations de la Ville. (Besoins à court terme) • Améliorer la praticité et prévoir d'autres possibilités de dépose des déchets à l'intention des résidents afin de promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage. (Besoins à court et à moyen termes)
<p>Maximiser les progrès opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En se penchant sur les besoins projetés en capacité de traitement des bacs verts, la Ville doit tenir compte des options potentielles dans la gestion des quantités projetées de FRJ, à court et à moyen termes. (Besoins à court et à moyen termes) • En s'inspirant des systèmes, des services et des programmes actuels, recenser d'autres moyens, plus pratiques et accessibles pour les résidents et les clients, de ramasser économiquement les déchets. (Besoins à court terme) • Se consacrer progressivement à l'aménagement d'un parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions. (Besoins à court, à moyen et à long termes) • Confirmer que la Ville dispose d'une capacité suffisante de traitement des matières organiques avant 2030 et sécuriser sa capacité au-delà de 2030. (Besoins à court et à moyen termes) • Déterminer la vocation projetée des terrains-tampons, notamment pour les possibilités opérationnelles,



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	<p>d'aménagement communautaire et de démonstration dans le cadre des projets pilotes. (Besoins à court terme)</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la viabilité financière à long terme du réseau de gestion des déchets solides pour veiller à l'efficacité des opérations et de la gestion des infrastructures de traitement des déchets solides. (Besoins à court terme)
<p>Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les technologies ou les approches auxquelles on fera appel, le cas échéant, pour récupérer les déchets afin de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. (Besoins à court, à moyen et à long termes) Déterminer les technologies ou les approches de récupération de l'énergie auxquelles on fera appel pour récupérer le plus grand volume de déchets possible dans le courant des déchets et pour produire l'énergie renouvelable à partir des déchets. (Besoins à court terme) Définir une approche pour l'utilisation des gaz d'enfouissement et pour la production de l'énergie à l'expiration, en 2027, du contrat actuel avec PowerTrail. (Besoins à court terme) Puisqu'il s'agit d'une infrastructure essentielle de la Ville, déterminer les moyens de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail pour en maximiser la durée et planifier une nouvelle capacité d'élimination dans les cas nécessaires. (Besoins à court terme)
<p>Aménager une culture sans déchets sur tout</p>	<ul style="list-style-type: none"> Étendre ou modifier les technologies et les approches auxquelles on fait appel pour rejoindre la clientèle diverse de la Ville, afin de susciter les changements de



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

le territoire de la ville	comportement souhaités et de respecter les priorités des programmes. (Besoins à court terme)
	<ul style="list-style-type: none">• En mettant en place les outils réglementaires voulus, on pourra éviter que les déchets entrent dans le réseau et on améliorera les pratiques de tri et les taux de participation aux programmes de réacheminement des déchets de la Ville. (Besoins à court terme)



7.0 Le recensement, l'évaluation et la liste abrégée des options

Pour nous pencher sur les besoins projetés dans la gestion des déchets de la Ville, nous avons étudié attentivement les différentes options à intégrer dans le PDGDS. Nous avons recensé les options envisageables dans chaque secteur de la portée du PDGDS, qui comprend les habitations en bordure de rue, les immeubles à logements multiples, les parcs et les autres lieux publics, les établissements et opérations de la Ville, ainsi que les programmes des partenaires actuels. Nous avons ensuite évalué chaque option par rapport aux critères définis pour expertiser les aspects environnementaux, sociaux et financiers de chaque option afin de dresser la liste abrégée recommandée des options. Enfin, nous nous sommes inspirés des commentaires recueillis dans la consultation menée auprès du public et du personnel interne pour mieux éclairer la liste abrégée recommandée.

7.1 Le recensement des options

Nous avons dressé la liste détaillée des 74 options potentielles que la Ville pourrait adopter pour répondre aux besoins projetés et prévus du système de gestion des déchets solides de la Ville. Le **tableau 8** dresse la liste des options qui correspondent à chacun des objectifs du PDGDS. Nous avons mené pour chaque option une recherche afin de connaître les considérations environnementales, sociales, réglementaires, techniques et financières potentielles, les résultats éventuels, les moyens de mesurer le succès des options, ainsi que les études de cas et la confirmation des résultats. Le lecteur trouvera les détails de chacune des options dans le mémoire technique de la [Liste globale détaillée des options](#) (juin 2021), qui a été déposé auprès du Comité et du Conseil municipal le 7 juillet 2021.

Tableau 8 : Nombre d'options recensées selon les différents objectifs du PDGDS

Objectifs du PDGDS	Nombre d'options recensées
--------------------	----------------------------



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

1. Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.	11
2. Maximiser le recyclage des déchets.	25
3. Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.	15
4. Maximiser les progrès opérationnels.	12
5. Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville.	8

7.2 L'évaluation et la liste abrégée des options

Nous avons soumis les 74 options à un processus initial de sélection dans lequel nous avons mesuré chacune des options par rapport aux critères d'évaluation définis. Nous avons ensuite évalué les options qui ne répondaient pas aux critères établis dans le processus initial de sélection en faisant appel à la structure-cadre d'évaluation complète du triple résultat (TR), qui tient compte des aspects environnementaux, sociaux et financiers de chacune des options. La méthodologie de sélection et d'évaluation de la liste détaillée des options est définie dans le rapport [Processus d'évaluation](#) et les résultats sont reproduits dans le rapport [Évaluation des options](#).

Dans la foulée du processus d'évaluation selon le principe du triple résultat, nous avons mis au point deux délais potentiels pour savoir comment on pourrait planifier et mettre en œuvre les options graduellement ou à un rythme accéléré. Nous l'avons fait pour connaître les coûts associés à la mise en œuvre des options à un rythme plus lent par rapport à une cadence plus rapide. Cette étude a aussi permis de constater les incidences de ces deux délais en fonction des impacts produits sur les objectifs du PDGDS, en particulier le réacheminement des déchets, la durée utile de la DCCT et la réduction des émissions de GES. Nous avons mené l'analyse financière et l'analyse



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

des impacts des deux modèles de délais et nous en avons utilisé les résultats pour mieux adapter et reporter certaines options inscrites dans la liste abrégée.

Suivant l'analyse des délais à un rythme accéléré et à un rythme graduel, nous avons mené la série de consultations 2 pour demander au public de prioriser les options de la liste abrégée et de commenter jusqu'où et à quel rythme la Ville devait aller à leur avis pour atteindre les objectifs du PDGDS. Le [Rapport sur « Ce que nous avons appris » dans la série de consultations 2](#) fait la synthèse de ces commentaires, dont nous nous sommes inspirés pour éclairer la liste abrégée finale et recommandée des options.

Les options que nous recommandons de reporter seront revues dans le cadre de la réactualisation quinquennale du PDGDS; on en réévaluera alors la viabilité et l'applicabilité en tenant compte des progrès des technologies ou des nouvelles données apportées par les initiatives mises en œuvre dans les cinq prochaines années.

L'**appendice A** présente les options que l'on recommande de supprimer ou de reporter et les motifs justifiant chaque recommandation.



8.0 Le système recommandé pour la gestion des déchets

Nous avons établi un total de 50 options, qui constituent des « actions » recommandées à inclure dans la version provisoire du PDGDS. Les actions qui portent sur des difficultés et les possibilités comparables ont été regroupées dans les **suites d’actions**, et on recommande de mettre en œuvre simultanément les actions qui font partie de ces suites pour produire des résultats maximums et profiter des économies en ressources. Nous avons mis au point ce **Système recommandé pour la gestion des déchets** afin de réaliser la vision, les buts et les objectifs du PDGDS et de les faire concorder avec les principes-cadres. Ce système intégré comprend les suites d’action à mener de front, qui sont interconnectées et qui, dans certains cas, dépendent les unes des autres pour mener à bien le PDGDS.

Ces suites d’actions sont structurées selon chacun des objectifs du PDGDS ci-après pour indiquer les recommandations à appliquer de front afin d’atteindre tous ces objectifs.

8.1 Objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.

En réduisant et réutilisant les déchets, on peut prévenir l’extraction des ressources naturelles et éviter d’emblée de produire des déchets. Les participants à la consultation ont souvent parlé de l’importance de prioriser la réduction et la réutilisation afin de protéger l’environnement et de réduire les coûts de la gestion des déchets.

Suite d’actions 1 – L’initiative, d’évitement, de réduction et de réutilisation des déchets	
Description :	Accroître les efforts d’évitement, de réduction et de réutilisation des déchets dans toute la ville grâce à des partenariats stratégiques avec la collectivité et l’industrie, en encourageant



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	financièrement les idées et les programmes innovants et en étendant ou en améliorant les programmes existants.
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partage des locaux/échanges/partage de la Bibliothèque/café-réparation (pour différentes matières) • Activités consacrées à la réutilisation des matières dans la collectivité • Élaborer des stratégies collectives, ainsi que les possibilités et les partenariats pour rehausser la réutilisation et le recyclage et pour éviter de produire des déchets. • Subsidés, rabais et subventions pour les options permettant d'éviter, de réduire ou de réutiliser les déchets • Étendre le programme Rapportez-les! • Amélioration du réacheminement des déchets textiles
<p>Calendrier de planification et de mise en œuvre :</p>	2024-2027
<p>Secteurs visés :</p>	<p>Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples Établissements de la Ville</p>
<p>Courants de déchets visés :</p>	<p>Articles encombrants Déchets de construction et de démolition (CD) Appareils électroniques à jeter Textiles</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

<p>Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :</p>	<p>Chaque année : Réduction de plus de 2 750 tonnes par an (~0,7 % du courant total de déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028) Plan sur 30 ans : Réduction de 31 050 tonnes</p>
<p>Considérations et limitations :</p>	<p>On recommande d'étaler le calendrier de la mise en œuvre pour nouer des partenariats et donner d'abord la priorité aux initiatives collectives existantes, qui favorisent la rétroaction dans le cadre de la consultation. Nouvelles initiatives à planifier et à mettre en œuvre par la suite.</p>

Les déchets alimentaires qui finissent dans la décharge contrôlée produisent du méthane, gaz à effet de serre très puissant. Réduire les déchets alimentaires permet d'abaisser les émissions de gaz à effet de serre en diminuant la quantité de méthane. Parmi toutes les actions relatives à la réduction et à la réutilisation, les participants à la consultation ont fait savoir qu'il était très probable qu'ils participent aux actions se rapportant à la réduction des déchets alimentaires.

Suite d'actions 2 – La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction

<p>Description :</p>	<p>Réduire le volume de déchets alimentaires généré sur le territoire de la Ville grâce à des stratégies de réduction étayées par l'information à donner aux résidents afin de mieux les sensibiliser au problème de déchets alimentaires et à ses impacts.</p>
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Stratégie de réduction des déchets alimentaires.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d’information sur la réduction des déchets alimentaires.
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024
Secteurs visés :	Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples Établissements de la Ville Établissements ICI
Courants de déchets visés :	Bac vert Déchets
Tonnage réacheminé au lieu d’être enfoui :	Réduction à estimer pendant l’élaboration de la stratégie lorsque les initiatives seront formalisées
Considérations et limitations :	Même si on ne prévoit pas de limitations, il faudrait en tenir compte dans l’élaboration de la capacité de digestion anaérobie, puisqu’elles pourraient influencer sur le tonnage estimé pour les installations de traitement des matières organiques.

Suite d’actions 3 – La minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux

Description :	Élaborer un plan pour intégrer progressivement les besoins supplémentaires en gestion dans la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets dans les événements spéciaux mineurs et majeurs à Ottawa.
---------------	---



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Actions comprises dans la suite :	- Promouvoir la minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux.
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2025-2028
Secteurs visés :	Établissements de la Ville Établissements ICI
Courants de déchets visés :	Bac vert Bac bleu Bac noir/carton
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	Réacheminement ou réduction à déterminer pendant la planification de la mise en œuvre
Considérations et limitations :	La Ville devra surveiller les demandes et les activités dans le cadre des événements spéciaux pour veiller à respecter ses impératifs.

8.2 Objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets.

En maximisant le recyclage des déchets grâce à l'amélioration des initiatives existante et aux investissements consacrés aux nouveaux programmes de recyclage, on réduira le volume de matières actuellement enfouies dans la décharge contrôlée. Dans la consultation publique, nous avons appris que les résidents préfèrent prioriser le réacheminement des déchets et retarder d'avoir à aménager une nouvelle décharge contrôlée ou à faire appel à une nouvelle technologie, essentiellement pour des raisons de coûts. Le recyclage des matières a aussi pour effet de réduire les émissions de GES et de créer des occasions de réaliser des recettes pour pouvoir compenser les coûts de la gestion des déchets.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Suite d'actions 4 – L'amélioration de la séparation des déchets à la source	
Description :	Mettre en œuvre des actions pour maximiser le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, notamment en adoptant une nouvelle politique sur le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue et des actions pour encourager la participation.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Limite ferme pour le volume de déchets • Interdictions d'éliminer des matières • Mettre en application les impératifs de la séparation à la source pour les matières à recycler et les matières organiques.
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024-2027
Secteurs visés :	Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples
Courants de déchets visés :	Bac vert Bac noir Bac bleu
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	<p>Chaque année :</p> <p>Matières organiques : > 8 000 tonnes par an (~1,9 % du total du courant des déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028)</p> <p>Matières recyclables : > 6 700 tonnes par an (~1,6 % du total du courant total des déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028)</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	<p>Sur la durée de 30 ans du Plan : Matières organiques : ~250 000 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan Matières recyclables : ~210 000 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan.</p>
Considérations et limitations :	<p>On a déjà lancé la planification de la mise en œuvre de la limite ferme du volume de déchets. Le Conseil municipal a approuvé, au deuxième trimestre de 2023, la nouvelle politique à mettre en œuvre au deuxième trimestre de 2024.</p>

Suite d'actions 5 – Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples

Description :	<p>Mettre en œuvre des stratégies pour réduire la production de déchets et pour maximiser le réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples.</p>
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none">• L'action qui consiste à faire du bac vert une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville.• Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples• Fermeture des colonnes vide-ordures ou conversion de ces colonnes au Programme des vide-ordures des matières organiques dans les immeubles à logements multiples (projet pilote)



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024-2027
Secteurs visés :	Immeubles à logements multiples
Courants de déchets visés :	Bac vert Bac noir Bac bleu
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	<p>Chaque année : Matières organiques : > 5 900 tonnes par an (~1,4 % du courant total des déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028) Matières recyclables : > 680 tonnes par an (~0,2 % du courant total des déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028)</p> <p>Sur la durée de 30 ans du Plan : Matières organiques : ~194 000 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan Matières recyclables : ~209 000 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan</p>
Considérations et limitations :	On ne prévoit pas de limitations; or, stratégiquement, il est avantageux de mettre rapidement en œuvre ces actions, parce qu'elles priorisent le secteur des immeubles à logements multiples, dans lesquels, statistiquement, les taux de réacheminement sont inférieurs à ceux du secteur des habitations en bordure de rue. On a déjà lancé la planification de la mise en œuvre de l'« action qui consiste à faire du bac vert une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville ». Cette action est un projet



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	constitutif du PDGDS. Elle a été approuvée par le Conseil municipal et le Comité au deuxième trimestre de 2022.
--	---

Suite d'actions 6 – Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville	
Description :	Mettre en œuvre des stratégies pour réduire le volume de déchets produits, pour maximiser le réacheminement des déchets et pour apporter des solutions circulaires dans les établissements appartenant à la Ville.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer la Stratégie municipale destinée à accroître la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets. • Initiative de réduction des articles à usage unique • Réacheminement obligatoire des déchets dans tous les établissements de la Ville • Expansion du programme de réacheminement des déchets dans les établissements et les opérations de la Ville
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024-2028
Secteurs visés :	Établissements de la Ville
Courants de déchets visés :	Bac vert Bac noir



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	<p>Bac bleu Textiles</p>
<p>Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :</p>	<p>Chaque année : Matières organiques : > 4 300 tonnes par an (~1,0 % du courant total des déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028) Matières recyclables : > 3 500 tonnes par an (~0,8 % du courant total des déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028) Textiles : >140 tonnes par an (~0,0 3% du courant total des déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028)</p> <p>Sur la durée de 30 ans du Plan : Matières organiques : ~135 000 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan Matières recyclables : ~210 000 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan Textiles : ~4 500 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan</p>
<p>Considérations et limitations :</p>	<p>Il n'y a pas de limitations prévues; toutefois, en mettant rapidement en œuvre ces actions, la Ville montrerait à la collectivité qu'elle prêche par l'exemple, ce qui constitue un principe-cadre du PDGDS et ce qui pourrait favoriser l'évolution des comportements de la collectivité.</p>

Suite d'actions 7 – Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Description :	Mettre en œuvre à grande échelle un programme complet de réacheminement des déchets, en prévoyant des bacs de recyclage et de collecte des matières organiques dans les parcs et les lieux publics sur tout le territoire de la Ville.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> Programme de réacheminement des déchets dans les parcs et dans les autres espaces publics
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2025-2028
Secteurs visés :	Parcs et lieux publics
Courants de déchets visés :	<p>Matières organiques, dont les excréments d'animaux de compagnie</p> <p>Matières recyclables</p>
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	<p>Chaque année :</p> <p>Matières organiques : > 1 000 tonnes par an (~0,2 % du courant total de déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale du Plan (2028)</p> <p>Matières recyclables dans le bac bleu : > 25 tonnes par an (~0,01 % du courant total des déchets de la Ville) avant la réactualisation quinquennale (2028)</p> <p>Sur la durée de 30 ans du Plan :</p> <p>Matières organiques : ~33 000 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan</p> <p>Matières recyclables dans le bac bleu : ~820 tonnes sur la durée de 30 ans du Plan</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

<p>Considérations et limitations :</p>	<p>Il faut tenir compte de l'impact de la transition avec le principe de la RIP sur les programmes de recyclage dans les parcs et les autres lieux publics à partir de 2026.</p>
--	--

<p>Suite d'actions 8 – La stratégie de réacheminement des déchets de construction et de démolition résidentielles</p>	
<p>Description :</p>	<p>Mettre au point une stratégie pour revoir la question des déchets de construction et de démolition (CD), en donnant la priorité à la réduction du volume de déchets produits et en maximisant le réacheminement des déchets de construction et de démolition des habitations pour éviter de les enfouir dans la décharge contrôlée.</p>
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer la stratégie du réacheminement obligatoire des déchets de CD résidentielles.
<p>Calendrier de planification et de mise en œuvre :</p>	<p>2024-2028</p>
<p>Secteurs visés :</p>	<p>Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples Établissements de la Ville</p>
<p>Courants de déchets visés :</p>	<p>Déchets de construction et de démolition (CD)</p>
<p>Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :</p>	<p>Volume réacheminé à estimer dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, en attendant la caractérisation des déchets de CD et en étudiant les débouchés envisageables</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

<p>Considérations et limitations :</p>	<p>Cette option est limitée par les options de réduction, de réutilisation et de recyclage ainsi que par les débouchés des déchets de CD. Si on peut déposer les déchets de CD dans la DCCT pour pouvoir les réutiliser ou les recycler, il sera nécessaire d'apporter une modification à l'approbation de la conformité environnementale de la décharge contrôlée.</p>
--	---

Suite d'actions 9 – La stratégie de réacheminement des déchets encombrants

<p>Description :</p>	<p>Mettre au point une stratégie pour revoir la question des déchets encombrants en donnant la priorité à la réduction du volume de déchets produits et en maximisant le réacheminement des déchets encombrants au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée.</p>
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie distincte pour la collecte et le recyclage des déchets encombrants
<p>Calendrier de planification et de mise en œuvre :</p>	<p>2024-2028</p>
<p>Secteurs visés :</p>	<p>Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples</p>
<p>Courants de déchets visés :</p>	<p>Déchets encombrants</p>
<p>Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :</p>	<p>Volume réacheminé à estimer en mettant au point la stratégie, en attendant la caractérisation des déchets encombrants et en menant une recherche sur les éventuels débouchés pour la réutilisation et le recyclage ou le traitement des matières</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

<p>Considérations et limitations :</p>	<p>Pour mettre en œuvre la stratégie, il faudra tenir compte des prochains contrats de collecte des déchets et veiller à ce que cette stratégie cadre avec ces contrats pour permettre de ramasser les matières séparément du courant municipal des déchets mixtes.</p>
--	---

Suite d'actions 10 – La mise au point de la stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux	
<p>Description :</p>	<p>Mettre au point une stratégie pour tâcher de réduire le volume de déchets dangereux et spéciaux produits et pour maximiser le réacheminement de ces déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée.</p>
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de la stratégie sur les produits dangereux et spéciaux (cette action consistait auparavant à « augmenter le nombre de dépôts mobiles d'une journée existants pour les déchets municipaux dangereux spéciaux ». On a étendu cette action à la mise au point d'une stratégie pour tenir compte de la nouvelle recommandation, qui consiste à mener des travaux de recherche sur un ensemble de tactiques destinées à gérer ces déchets.)
<p>Calendrier de planification et de mise en œuvre :</p>	<p>2024-2026</p>
<p>Secteurs visés :</p>	<p>Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Courants de déchets visés :	Produits dangereux et spéciaux (PDS)
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	Il faut estimer le volume à réacheminer pendant la mise au point de la stratégie.
Considérations et limitations :	En raison des travaux en cours au gouvernement provincial pour assurer la transition avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs dans la gestion des PDS, on a converti cette action pour en faire une stratégie. Cette stratégie sera éclairée par l'orientation adoptée par le gouvernement provincial et tiendra également compte des commentaires recueillis pendant la consultation sur l'à-propos et l'efficacité des services.

Suite d'actions 11 – Les initiatives de développement durable

Description :	Mettre en œuvre des mécanismes financiers pour les nouveaux projets d'aménagement et pour les projets de réaménagement afin d'encourager la réduction et le réacheminement des déchets pendant la phase de la planification et de l'élaboration, de même que pour compenser les dépenses en immobilisations liées à la croissance lorsqu'il s'agit d'assurer des services municipaux supplémentaires.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Frais des infrastructures de réacheminement des déchets pour les nouveaux projets d'aménagement • Redevances d'aménagement dans la croissance du réacheminement des déchets



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	<ul style="list-style-type: none"> Obligations pour les bâtiments écologiques
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2025-2027
Secteurs visés :	Établissements ICI Immeubles à logements multiples Habitations en bordure de rue
Courants de déchets visés :	Sans objet
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	Cette action permet indirectement de réacheminer les déchets grâce à un modèle d'étude priorisant la gestion des déchets et encourageant la praticité de cette action pour les résidents.
Considérations et limitations :	Il faudrait que la Ville calcule les redevances et les frais, qu'elle pourrait faire concorder avec l'examen des redevances d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la Ville. (Action planifiée pour 2024)

8.3 Objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.

Même si les activités et de réacheminement permettent de diminuer le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée, il y aura toujours une part de déchets qu'on ne pourra pas capter dans les deux premiers objectifs et que la Ville devra gérer. Ces suites d'actions recommandées dans le cadre du PDGDS visent à récupérer les ressources et l'énergie conformément au principe-cadre du PDGDS veut que les



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

déchets soient des ressources. Il s’agit à la fois des actions à court terme et à long terme qui consistent à se doter d’une nouvelle capacité d’élimination pour le reliquat du courant de déchets résiduels.

Suite d’actions 12 – La digestion anaérobie (DA) et la codigestion	
Description :	Faire appel à la digestion anaérobie comme solution de rechange dans le traitement des matières organiques domestiques et dans la production du gaz naturel renouvelable (GNR), conformément aux objectifs exposés dans le plan mis au point pour le projet de l’Évolution énergétique de la Ville.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Digestion anaérobie (DA) • Codigestion des eaux usées et des matières organiques au Centre environnemental Robert-O.-Pickard (CEROP) ou co-installation de l’infrastructure de traitement anaérobie pour les matières organiques au CEROP
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024-2030
Secteurs visés :	Actions applicables à tous les secteurs
Courants de déchets visés :	Matières organiques
Tonnage réacheminé au lieu d’être enfoui :	Sans objet – Activité de traitement – Aucune modification n’est apportée au réacheminement.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

<p>Considérations et limitations :</p>	<p>Il faudra adopter une solution de rechange dans le traitement des matières organiques avant la fin de l'actuel contrat portant sur les matières organiques (mars 2030), à moins que l'entrepreneur actuel accepte de proroger ce contrat. On mène actuellement une étude de faisabilité, une analyse de rentabilité et un sondage du marché.</p>
--	---

Suite d'actions 13 – La collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage (FRJ)

<p>Description :</p>	<p>Augmenter le volume des FRJ collectés et compostés séparément des matières organiques domestiques ramassées par la Ville.</p>
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compostage séparé des FRJ
<p>Calendrier de planification et de mise en œuvre :</p>	<p>2024-2026</p>
<p>Secteurs visés :</p>	<p>Habitations en bordure de rue (programme de collecte des déchets en bordure de rue)</p>
<p>Courants de déchets visés :</p>	<p>Feuilles et résidus de jardinage (FRJ)</p>
<p>Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :</p>	<p>Sans objet – Activité de traitement – Aucune modification n'est apportée au réacheminement.</p>
<p>Considérations et limitations :</p>	<p>On prévoit déjà d'augmenter le nombre de semaines au cours desquelles on ramassera les FRJ distinctement des 12 à</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	25 semaines prévues dans le cadre du contrat de collecte des déchets en bordure de rue à partir de 2026. Il faudra aussi tenir compte des contrats de collecte dans les modifications à apporter éventuellement.
--	--

Suite d'actions 14 – L'étude de faisabilité de la récupération des déchets et de l'installation de traitement

Description :	Progresser dans l'élaboration de l'étude de faisabilité et de l'analyse de rentabilité pour mettre en œuvre le traitement des déchets mixtes (TDM) ou la transformation des déchets en énergie en évaluant les avantages et les inconvénients de chacune de ces technologies et en analysant les moyens de recourir aux technologies de traitement mécanique et biologique ou aux technologies émergentes de concert avec la technologie retenue.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement des déchets mixtes (prétri mécanique seulement) • Traitement mécanique et biologique • Incinération des déchets pour les transformer en énergie (combustion directe)
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024-2026 (élaboration de l'étude de faisabilité et de l'analyse de rentabilité seulement). Il se pourrait qu'on doive compter une durée totale de 10 à 15 ans à consacrer à la planification et à la mise en œuvre avant que l'installation devienne opérationnelle.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Secteurs visés :	Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples Établissements de la Ville Établissements ICI
Courants de déchets visés :	Tous les courants
Tonnage réacheminé au lieu d’être enfoui :	À déterminer dans le cadre de l’élaboration de l’étude
Considérations et limitations :	La Ville devrait mener un processus de planification et d’implantation, lancer les appels d’offres, réunir les approbations et assurer la mise en œuvre, l’exploitation et la maintenance de l’installation. Il faudra mettre au point, dans cette étude, les liens de dépendance et les limitations dans la mise en œuvre des solutions.

Suite d’actions 15 – La Stratégie de gestion des gaz d’enfouissement

Description :	Mettre au point la Stratégie de gestion des gaz d’enfouissement en tenant compte de la production du gaz naturel renouvelable (GNR) lorsque l’accord de gestion des gaz d’enfouissement en vigueur arrivera à échéance, en 2027.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de gestion des gaz d’enfouissement
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Secteurs visés :	Sans objet – Opérations d’enfouissement
Courants de déchets visés :	Sans objet – Opérations d’enfouissement
Tonnage réacheminé au lieu d’être enfoui :	Sans objet – Opérations d’enfouissement
Considérations et limitations :	<p>Cette stratégie tient compte de deux grands facteurs : 1) les marchés de l’énergie; et 2) la stratégie municipale. Le Programme de tarifs de rachat garantis, qui permettait d’assurer la stabilité des prix de l’électricité, est terminé, ce qui réduira probablement les recettes apportées par l’électricité; toutefois, le marché du gaz naturel renouvelable (GNR) est aujourd’hui plus favorable. Dans la stratégie municipale exposée dans l’étude de l’Évolution énergétique, on explique qu’il faut convertir les gaz d’enfouissement pour produire des GNR afin de permettre à la Ville d’atteindre ses objectifs climatiques. Cette stratégie détermine les moyens grâce auxquels on pourra éventuellement produire du gaz naturel renouvelable à partir des gaz d’enfouissement pour l’injecter dans le réseau du gaz naturel.</p>

Suite d’actions 16 – La Stratégie de la gestion des déchets résiduels

Description :	<p>Nous avons mis au point cette stratégie pour prolonger la durée utile de la DCCT, alors que les autres options du PDGDS sont destinées à réduire la production de déchets et à éviter d’enfouir les déchets dans la décharge contrôlée. Cette action consiste à agrandir la DCCT actuelle, en réacheminant une partie des déchets pour les enfouir dans les décharges privées,</p>
---------------	---



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	<p>en plus de prévoir une option complémentaire mise au point pendant la série de consultations 2 afin de prolonger la durée utile de la DCCT en cessant de traiter les déchets ICI.</p>
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandissement de la DCCT dans le périmètre existant • Recours à une décharge privée • NOUVELLE ACTION : Interdire les déchets ICI dans la DCCT.
<p>Calendrier de planification et de mise en œuvre :</p>	<p>2024-2026 2024-2032 (agrandissement de la décharge contrôlée)</p>
<p>Secteurs visés :</p>	<p>Sans objet – Exploitation de la décharge contrôlée</p>
<p>Courants de déchets visés :</p>	<p>Déchets ICI</p>
<p>Tonnage réacheminé au lieu d’être enfoui :</p>	<p>Sans objet – Exploitation de la décharge contrôlée</p>
<p>Considérations et limitations :</p>	<p>Les options de cette suite d’actions sont liées directement à la durée utile de la DCCT.</p> <p>On ne peut pas lancer les travaux de construction se rapportant à l’agrandissement de la DCCT tant que les approbations réglementaires n’auront pas été délivrées et que la Ville n’aura pas obtenu le financement du projet. Il faudra probablement compter au moins cinq ans pour la durée totale des travaux</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

d'aménagement afin de mettre en œuvre cette option, en tenant compte de la planification, des approbations, des permis, des autorisations réglementaires, ainsi que des travaux d'étude et de construction.

Nous avons ajouté, après la consultation et pendant la mise au point du système, la nouvelle action qui consiste à « interdire les déchets ICI dans la DCCT ». La Ville est parfaitement en mesure de préserver la capacité de la DCCT pour le traitement des déchets résidentiels seulement, compte tenu du nombre de décharges contrôlées du secteur privé et du nombre de stations de transfert implantées sur le territoire de la Ville et dans un rayon de 100 kilomètres de ce territoire.

8.4 Objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels

Les trois premiers objectifs prévoient des actions pour permettre de réaliser les objectifs du PDGDS associés à la gestion directe des déchets et aux cinq niveaux de la hiérarchie de la gestion des déchets. Les actions prévues dans cet objectif viennent maximiser les progrès opérationnels grâce à l'innovation et aux technologies nouvelles pour améliorer l'efficacité des opérations et produire moins d'impact sur l'environnement.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Suite d'actions 17 – Tester des conteneurs de collecte alternatif	
Description :	Recourir à d'autres conteneurs de collecte dans les parcs et les lieux publics, ainsi que dans les immeubles à logements multiples, par exemple les conteneurs pour la collecte souterraine, les conteneurs de plastiques à chargement frontal, les conteneurs multicourants et les bacs à déchets avec compacteurs alimentés à l'énergie solaire afin d'améliorer l'efficacité de la collecte et de rehausser l'accessibilité et l'esthétique.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Tester l'utilisation de différents conteneurs de collecte dans les parcs, les espaces publics et les immeubles à logements multiples
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024-2026
Secteurs visés :	Parcs et lieux publics Immeubles à logements multiples
Courants de déchets visés :	Tous les courants
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	Sans objet – Opérations
Considérations et limitations :	Il se peut que la mise en œuvre doive concorder avec les contrats de collecte, surtout s'il faut faire appel à des véhicules spécialisés



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Suite d'actions 18 – La technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs à déchets	
Description :	Il s'agit d'équiper les conteneurs de la technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) afin de réunir de l'information en temps réel sur les services de collecte et le rendement et de s'assurer que les systèmes sont en place pour capter l'information sur les véhicules ou sur les programmes.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> Technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs de collecte des déchets
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2028-2029 (immeubles à logements multiples) 2032-2033 (habitations en bordure de rue)
Secteurs visés :	Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples
Courants de déchets visés :	Sans objet – Opérations
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	Sans objet – Opérations
Considérations et limitations :	Aucune limitation n'est prévue pour la mise en œuvre dans le cadre des opérations de collecte dans les immeubles à logements multiples. Il faudra que la mise en œuvre de la collecte dans les habitations en bordure de rue concorde avec la planification et la mise en œuvre de la collecte automatisée potentielle des chariots; il se pourrait aussi qu'on doive faire



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	concorder ces actions avec les prochains contrats de collecte des déchets.
--	--

Suite d'actions 19 – Le recensement des économies dans la collecte des déchets en bordure de rue	
Description :	Réaliser des études pour examiner les économies à réaliser dans la collecte des déchets déposés en bordure de rue par rapport aux coûts, aux services et à la réduction des GES et revoir la possibilité d'offrir des services de collecte pour d'autres matières qui ne sont pas déjà ramassées en bordure de rue.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte d'autres matières en bordure de rue • Recenser les économies dans la collecte des déchets en bordure de rue.
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2030
Secteurs visés :	Habitations en bordure de rue (déchets déposés en bordure de rue)
Courants de déchets visés :	À mettre au point dans le cadre des différentes études
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	À mettre au point dans le cadre des différentes études



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

<p>Considérations et limitations :</p>	<p>À l'heure actuelle, les options sont définies pour cadrer avec l'élaboration des prochains contrats de collecte des déchets en bordure de rue.</p>
--	---

Suite d'actions 20 – L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises	
<p>Description :</p>	<p>Mener l'examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises, en se penchant sur les conditions d'admission et en étudiant les impacts des travaux de recyclage du programme sur le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP).</p>
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mener l'examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises.
<p>Calendrier de planification et de mise en œuvre :</p>	<p>2024-2027</p>
<p>Secteurs visés :</p>	<p>Secteur ICI (petites entreprises)</p>
<p>Courants de déchets visés :</p>	<p>À mettre au point dans le cadre de l'examen</p>
<p>Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :</p>	<p>À mettre au point dans le cadre de l'examen</p>
<p>Considérations et limitations :</p>	<p>Il faudrait consulter le personnel de la Ville et les parties prenantes pour connaître les forces et les limitations du programme actuel.</p>



Plan directeur des déchets solides

Suite d'actions 21 – La collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue	
Description :	Remplacer les sacs par la collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> Collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2030-2033
Secteurs visés :	Habitations en bordure de rue (déchets déposés en bordure de rue)
Courants de déchets visés :	Déchets
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	Sans objet – Opérations
Considérations et limitations :	Pour mettre en œuvre ces actions, il faudra s'assurer qu'elles cadrent avec les prochains contrats de collecte des déchets. On peut recourir à ces actions de concert avec la technologie RFID. On pourrait lancer des projets pilotes, avec le groupe interne de collecte des déchets, sur les options relatives aux étiquettes et sur différents programmes de collecte des déchets en bordure de rue afin d'éclairer le prochain contrat de collecte.

Suite d'actions 22 – L'innovation et la technologie



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Description :	Mettre au point une stratégie pour intégrer l'innovation dans les technologies et les approches adoptées pour la gestion des déchets solides afin de permettre à la Ville d'accomplir des progrès dans sa cible zéro déchet, dans la réalisation de l'économie circulaire et dans les mesures prises pour respecter les objectifs du Plan directeur sur les changements climatiques, notamment en menant un examen des solutions de recharge potentielles et des vocations complémentaires des propriétés foncières-tampons voisines de la DCCT.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'innovation et de technologie • Évolution projetée des terrains-tampons dans les alentours de la décharge contrôlée du chemin Trail et du site d'enfouissement de Nepean
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2025
Secteurs visés :	À mettre au point dans la stratégie
Courants de déchets visés :	À mettre au point dans la stratégie
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	À mettre au point dans la stratégie
Considérations et limitations :	La Ville devrait éventuellement miser sur les partenariats existants avec Investir Ottawa et d'autres organismes afin d'explorer les solutions innovantes qui permettront de répondre aux besoins dans la gestion des déchets.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Suite d'actions 23 – Les travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions	
Description :	Miser sur les travaux antérieurs et projetés de la Ville relativement au parc automobile vert et à la stratégie de l'Évolution énergétique, en se penchant sur différentes possibilités, dont les différents types de carburants, y compris le gaz naturel renouvelable (GNR), ainsi que les véhicules hybrides ou électriques pour le parc de véhicules de collecte des déchets solides.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> Travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2027-2033
Secteurs visés :	Habitations en bordure de rue Immeubles à logements multiples Établissements de la Ville Parcs et lieux publics
Courants de déchets visés :	Sans objet – Opérations
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	Sans objet – Opérations
Considérations et limitations :	La mise en œuvre devra cadrer avec les contrats de collecte, le projet pilote pour l'essai des technologies potentielles et la disponibilité de la technologie appropriée. Pour certains types de technologies, il se pourrait qu'on doive mettre au point les



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	infrastructures auxiliaires, par exemple les stations de transfert et les bornes de recharge à implanter sur tout le territoire de la Ville.
--	--

8.5 Objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville

De nombreuses actions intégrées dans le PDGDS obligeront la collectivité à changer de comportement pour optimiser le succès. En outre, la vision du PDGDS oblige à transformer les normes sociales de la collectivité pour adopter dans l'ensemble de la ville la culture zéro déchet. Cet objectif comprend les actions à mener pour apporter ces changements.

Suite d'actions 24 – La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre du Plan	
Description :	L'amélioration des investissements consacrés par la Ville aux efforts de promotion et d'information (PI) et à la sensibilisation, pour consacrer les mêmes investissements que les municipalités comparables, est un élément essentiel du succès des différentes actions reproduites dans le PDGDS, pour informer les résidents, les établissements d'enseignement et les entreprises et pour promouvoir l'évolution des comportements nécessaires afin de réaliser la vision de la Ville dans la culture zéro déchet et l'économie circulaire.
Actions comprises dans la suite :	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation nouvelles ou augmentées • Stratégie de gestion des changements de comportement.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information. • Élaborer et mettre en œuvre les outils de marketing et de communication.
Calendrier de planification et de mise en œuvre :	2024
Secteurs visés :	Tous les secteurs
Courants de déchets visés :	Tous les courants
Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :	Sans objet
Considérations et limitations :	Mise en œuvre immédiate pour réaliser le programme du PDGDS, en raison de l'importance des efforts de promotion et d'information

Suite d'actions 25 – La Stratégie de l'économie circulaire

Description :	Mettre au point la Stratégie de l'économie circulaire pour qu'elle cadre avec les efforts du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral et pour constituer la structure principale et le plan d'action primaire afin de définir les moyens grâce auxquels Ottawa réalisera sa vision aspirationnelle de devenir une ville zéro déchet et circulaire. Cette option consisterait à mettre sur pied le Comité de l'économie circulaire, qui se consacrerait à ces questions et qui réunirait des représentants de différentes directions générales, avec le concours de parties
---------------	--



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

	<p>prenantes externes et d'experts de l'industrie, afin de mettre au point la Stratégie de l'économie circulaire collective et organisationnelle et le plan d'action correspondant. Dans l'ensemble, cette stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • permettrait de se pencher sur l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les structures-cadres de l'attribution des marchés publics et de mettre en œuvre des plans d'action dans l'ensemble des directions générales; • consisterait à analyser les leviers, les initiatives et les actions de la politique municipale que la Ville pourrait mettre en œuvre pour assurer la transition de la collectivité avec l'économie circulaire; • permettrait de se pencher sur les occasions de devenir un carrefour d'innovation pour les perfectionnements de l'économie circulaire afin d'accélérer la transition de l'industrie et de la collectivité avec l'économie circulaire.
<p>Actions comprises dans la suite :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer la Stratégie de l'économie circulaire et de la mettre en œuvre.
<p>Calendrier de planification et de mise en œuvre :</p>	<p>2025-2027</p>
<p>Secteurs visés :</p>	<p>Tous les secteurs</p>
<p>Courants de déchets visés :</p>	<p>Tous les courants</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

<p>Tonnage réacheminé au lieu d'être enfoui :</p>	<p>Sans objet – Stratégie-cadre</p>
<p>Considérations et limitations :</p>	<p>La Ville pourrait être limitée par la disponibilité, sur le marché, de produits qui promeuvent l'économie circulaire et permettent de répondre à ses besoins opérationnels.</p>



9.0 Le plan de mise en œuvre

Les suites d'actions recommandées dans le PDGDS sont destinées à être planifiées et mises en œuvre à court terme (dans le délai de 5 ans et moins), à moyen terme (dans le délai de 6 à 10 ans) et à long terme (dans le délai de 11 ans et plus) de l'horizon de planification de 30 ans (2024-2053). Nous avons tenu compte de plusieurs facteurs dans l'élaboration de ce calendrier, à savoir :

- la vision, les principes-cadres, les buts et les objectifs du PDGDS;
- la structure-cadre de la hiérarchie de la gestion des déchets;
- les commentaires recueillis dans la consultation du public et des parties prenantes;
- le changement de comportement potentiel à prévoir pour assurer le succès de certaines suites d'actions;
- les coûts associés à la mise en œuvre de chaque suite d'actions et du système recommandé dans son ensemble.

L'**appendice B** fait état de l'utilisation qui a été faite des commentaires réunis pendant la consultation, ainsi que des considérations opérationnelles et financières, pour prioriser et adapter les suites d'actions.



Le plan de mise en œuvre des suites d’actions est reproduit dans les figures 15 à 19, d’après les objectifs du PDGDS. La planification, la planification et la mise en œuvre, la mise en œuvre, la mise en œuvre et le maintien, ainsi que le maintien et l’inactivité constituent les différentes étapes de la mise en œuvre.

Figure 15 : Plan de mise en œuvre pour les suites d’action de l’objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.

Actions de l’objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
1. L’initiative, d’évitement, de réduction et de réutilisation des déchets	Planification	Planification-mise en œuvre		Mise en œuvre	Maintien								
2. La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction	Planification	Mise en œuvre-maintien	Maintien										
3. La minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux	Inactivité	Planification-mise en œuvre	Mise en œuvre		Maintien								



Figure 16 : Plan de mise en œuvre des suites d’actions de l’objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets.

Actions de l’objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
4. L’amélioration de la séparation des déchets à la source	Planification	Planification-mise en œuvre			Maintenance								
5. Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples	Planification	Planification-mise en œuvre			Maintenance								
6. Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville	Planification	Planification-mise en œuvre	Mise en œuvre		Planification								

Actions de l'objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
7. Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics	Inactivité	Planification	Planification-mise en œuvre	Inactivité		Planification							
8. La stratégie de réacheminement des déchets de construction et de démolition	Planification				Mise en œuvre	Maintien							
9. La stratégie de réacheminement des déchets encombrants	Planification					Mise en œuvre	Maintien						
10. La mise au point de la stratégie municipale de la gestion des déchets solides dangereux	Planification		Inactivité										

Actions de l'objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
11. Les initiatives de développement durable	Inactivité	Planification	Mise en œuvre	Inactivité									

Figure 17 : Plan de mise en œuvre des suites d'action de l'objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.

Actions de l'objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
12. La digestion anaérobie (DA) et la codigestion	Planification				Mise en œuvre	Maintien							
13. La collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage (FRJ)	Planification		Mise en œuvre	Maintien									

Actions de l'objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
14. L'étude de faisabilité de la récupération des déchets et de l'installation de traitement	Planification					Inactivité							
15. La Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement	Planification	Inactivité											
16. La Stratégie de la gestion des déchets résiduels	Planification	Planification-mise en œuvre	Planification	Mise en œuvre	Maintien			Achat d'un nouveau terrain pour la décharge contrôlée	Permis (Planification) -->	Mise en service de la nouvelle décharge contrôlée (Mise en œuvre-maintien) -->			



Figure 18 : Plan de mise en œuvre des suites d'action de l'objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels

Actions de l'objectif 4	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
17. Les autres conteneurs de collecte	Planification	Planification-mise en œuvre		Maintenance									
18. La technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs à déchets	Inactivité			Planification	Mise en œuvre	Maintenance	Planification	Mise en œuvre	Maintenance				

Actions de l'objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053						
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039		De 2040 à 2045		De 2046 à 2053		
19. Le recensement des économies dans la collecte des déchets en bordure de rue	Inactivité					Planification	Inactivité			Planification	Inactivité	Planification	Inactivité	Planification	Inactivité	Planification	Inactivité
20. L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises	Planification	Mise en œuvre			Inactivité												

Actions de l'objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
21. La collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue	Inactivité					Planification			Mise en œuvre	Maintien			
22. L'innovation et la technologie		Planification-mise en œuvre		Maintien									
23. Les travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions	Planification			Planification-mise en œuvre					Inactivité	Mise en œuvre	Inactivité		



Figure 19 : Plan de mise en œuvre des suites d’actions de l’objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville

Actions de l’objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville.	Court terme (5 ans et moins) : de 2024 à 2028					Moyen terme (de 6 à 10 ans) : de 2029 à 2033					Long terme (11 ans et plus) : de 2034 à 2053		
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	De 2034 à 2039	De 2040 à 2045	De 2046 à 2053
24. La promotion et l’information pour assurer la mise en œuvre du Plan	Planification	Mise en œuvre-maintien	Maintien										
25. La Stratégie de l’économie circulaire	Inactivité	Planification	Planification-mise en œuvre	Inactivité									



10.0 Les impacts prévus du PDGDS

Les suites d'actions proposées dans le PDGDS sont stratégiquement pensées pour être planifiées et mises en œuvre dans les délais à court terme (de 5 ans et moins), à moyen terme (de 6 à 10 ans) et à long terme (de 11 ans et plus) de l'horizon de planification de 30 ans (de 2024 à 2053). Dans l'ensemble, elles offrent l'occasion de réduire considérablement le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée, de réacheminer les précieuses ressources à recycler et à convertir en nouveaux produits et à mieux préserver et augmenter la capacité de la DCCT, ce qui donnera à la Ville le temps de choisir, de planifier et de mettre en œuvre sa prochaine solution pour l'élimination des déchets résiduels.

La plupart des suites d'actions à court terme proposées pourraient se répercuter immédiatement sur le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée et apportent des avantages durables sur l'horizon du PDGDS. Pour de nombreuses actions à moyen et à long termes, il faudra réaliser des études complémentaires, réunir des données et établir des plans à court terme pour mieux en connaître le potentiel estimatif; or, elles devraient aussi permettre de réduire le volume des déchets à éliminer lorsqu'elles seront mises en œuvre. Les estimations actualisées feront partie de la réactualisation quinquennale du PDGDS lorsque la Ville consacrera à plus court terme d'autres travaux à ces initiatives.

Les suites d'actions proposées pour permettre de réaliser les trois premiers objectifs du PDGDS devraient avoir des incidences plus concrètes sur le système de gestion des déchets du point de vue de la réduction et du réacheminement des déchets et de la durée utile de la décharge contrôlée.

- Objectif 1 – Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.
- Objectif 2 – Maximiser le recyclage des déchets.
- Objectif 3 – Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.



Plan directeur des déchets solides

Les suites d’actions proposées pour permettre de réaliser les objectifs 4 et 5 ne devraient pas donner lieu directement à la réduction et au réacheminement des déchets ni à l’augmentation de la capacité de la décharge contrôlée; elles sont plutôt appelées à étayer les différentes actions du PDGDS afin d’obtenir tout le succès voulu et d’améliorer le service à la clientèle ainsi que l’efficacité opérationnelle. Ces actions devraient aussi permettre, indirectement, de réaliser des économies sur les coûts grâce à l’amélioration du rendement du système.

10.1 Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.

Selon les estimations, les initiatives proposées pour éviter, réduire et réutiliser les déchets devraient permettre de diminuer d’environ 2 750 tonnes, sur les cinq premières années du PDGDS, le volume de déchets éliminés dans la décharge contrôlée. Sur la durée de 30 ans du PDGDS, les suites d’actions proposées devraient, selon les estimations, permettre d’éliminer un total de **31 050** tonnes à jeter normalement. À court terme, les actions de réduction n’auront pas d’impact considérable sur la durée utile de la DCCT; toutefois, le volume total réduit à long terme pourrait légèrement augmenter la durée utile de la décharge contrôlée. À court terme, c’est grâce aux actions portant sur les textiles, puis sur les déchets encombrants et sur les déchets de construction et de démolition, ainsi qu’à une moindre réduction des déchets d’équipements électrique et électronique (DEEE), que l’on doit la plus grande partie de la réduction estimative des déchets, comme l’indique le **tableau 9**.

Tableau 9 : Estimation de la réduction et de la réutilisation des déchets

Action	Réduction	Réduction et réutilisation des déchets (en tonnes)				Total
		Articles encombrants	Déchets de CD	DEEE	Textiles	



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Action 1 – L’initiative, d’évitement, de réduction et de réutilisation des déchets	Réduction et réutilisation par années	200	110	30	410	550
	Total de la réduction et de la réutilisation à court terme (5 ans)	410	230	50	2 060	2 750
	Total de la réduction et de la réutilisation sur la durée de 30 ans du PDGDS	8 310	4 640	1 070	17 030	31 050

Ces estimations sont établies d’après les suites d’actions proposées, dans lesquelles nous avons eu facilement accès aux données de la Ville ou de l’industrie pour établir ces estimations. Le ciblage de la réduction des déchets alimentaires, secteur prioritaire émergent de l’industrie dans lequel on ne dispose guère de données, continue de nous offrir des perspectives considérables, les impacts estimatifs de la suite d’actions 2 (la Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif) et de la suite d’actions 3 (la minoration et le réacheminement des déchets dans les événements spéciaux) seront évalués durant les étapes de la « planification » et de la « planification-mise en œuvre » des initiatives.



Plan directeur des déchets solides

10.2 Maximiser le recyclage des déchets.

Les initiatives de recyclage proposées devraient, selon les estimations, permettre de réacheminer environ 85 790 tonnes de déchets supplémentaires, au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée, au cours des cinq premières années du PDGDS. Sur la durée de 30 ans du PDGDS, on estime que les suites d’actions proposées permettront de réacheminer un total de 970 520 tonnes au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. En 2053, la Ville devrait éliminer approximativement 199 500 tonnes par an (en supposant que les actions du PDGDS sont mises en œuvre), et par conséquent, les économies en tonnage représentent l’équivalent de quatre à cinq années environ dans la durée utile de la décharge contrôlée. C’est la suite d’actions de l’amélioration de la séparation à la source des déchets, qui cible essentiellement l’amélioration du réacheminement des déchets dans le secteur des habitations en bordure de rue, qui produira le plus d’impact, suivie de l’amélioration du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples, des établissements de la Ville, ainsi que des parcs et des lieux publics, comme l’indique le **tableau 10**.

Tableau 10 : Volume estimatif de déchets réacheminés grâce aux initiatives de recyclage

Action	Secteur visé	Réacheminement total des déchets à court terme (5 ans) (en tonnes)				Total du réacheminement
		Matières organiques	Bac noir	Bac bleu	Textiles	
Action 4 : L’amélioration de la séparation des déchets à la source	Habitations en bordure de rue	22 950	9 470	10 560	-	42 980
Action 5 : Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les	Immeubles à logements multiples	22 490	730	1 150	-	24 370



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

immeubles à logements multiples						
Action 6 : Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville	Établissements de la Ville	8 620	2 690	4 430	290	16 030
Action 7 : Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics	Parcs et lieux publics	2 350	-	50	-	2 400
TOTAL (5 premières années)		56 410	12 890	16 200	290	85 790
TOTAL (sur la durée de 30 ans du PDGDS)		617 390	151 700	196 880	4 550	970 520

Ces estimations se fondent sur les actions proposées dans lesquelles nous avons eu facilement accès aux données de la Ville ou de l'industrie pour établir des estimations. Lorsque les actions proposées et énumérées ci-dessus auront été mises en œuvre, nous nous attendons à ce que les articles encombrants et les déchets de CD représentent presque 28 % du reste des déchets à enfouir dans la décharge contrôlée. En raison de la forte prévalence des articles encombrants et des déchets de CD dans le courant des déchets, la Stratégie proposée pour la gestion des déchets de construction et de démolition et la Stratégie proposée pour les articles encombrants devraient permettre de recenser les débouchés potentiels disponibles pour les matières à recycler; nous pourrions alors quantifier le potentiel de réacheminement de ces actions.



Plan directeur des déchets solides

10.3 Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles

Les actions proposées pour la digestion anaérobie des matières organiques, pour la collecte séparée des FRJ et pour la Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement ne permettent directement de réduire et de réacheminer les déchets ni d'augmenter la durée utile de la décharge contrôlée. Or, ces actions offrent à la Ville des perspectives considérables pour réduire les émissions de GES dans le système de gestion des déchets, pour augmenter les occasions d'abaisser les émissions de carbone de la collectivité en produisant de l'énergie renouvelable et en apportant de nouveaux courants de recette qui permettront de compenser les coûts de la gestion des déchets. C'est ce que nous décrivons plus en détail dans la **section 13** du PDGDS.

Dans la suite d'actions portant sur l'étude de l'installation de récupération et de traitement des déchets, on recommande à la Ville de lancer à court terme (dans le délai de 5 ans et moins) l'étude de faisabilité et l'analyse de rentabilité pour envisager de mettre en œuvre une technologie de récupération des déchets afin de mieux réacheminer ces déchets et de réduire le volume de déchets à enfouir dans la décharge contrôlée à plus long terme (dans plus de 10 ans). Il faut compter plus de 10 à 15 ans avant que ces types de technologie deviennent opérationnels, en raison des approbations environnementales, de l'implantation des sites, de l'achat des terrains, des approbations dans la planification, de la consultation de la collectivité, de l'attribution des marchés, ainsi que des travaux d'étude et de construction. Si la Ville décide de mettre en œuvre l'une de ces technologies, elle ne sera pas opérationnelle avant 10 ans ou plus.

L'incinération des déchets pour les transformer en énergie (TDE) et le traitement des déchets mixtes (TDM) sont deux technologies que la Ville pourrait éventuellement mettre en œuvre. Ces deux technologies offrent des perspectives différentes, comportent des avantages et des inconvénients et donnent lieu à un coût élevé par rapport à l'enfouissement traditionnel des déchets. C'est pourquoi nous recommandons, dans le PDGDS, de lancer une évaluation de la viabilité plus détaillée et une analyse de



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

rentabilité plus fouillée afin de réunir de l'information à jour et plus complète avant de décider de faire appel à l'une ou l'autre de ces technologies.

10.3.1 L'installation d'incinération des déchets pour les transformer en énergie

Il s'agit d'un type d'installation qui permet d'incinérer les déchets pour les transformer en énergie (TDE). La TDE (transformation des déchets en énergie) est un terme général qui décrit le traitement et la décomposition des déchets pour produire de l'énergie en faisant appel à la chaleur, à des produits chimiques ou à un procédé biologique. L'installation de TDE à laquelle on décide de faire appel dépend essentiellement de la matière d'appoint. Les matières organiques se prêtent parfaitement à un procédé biologique comme la digestion anaérobie (DA), qui produit des biogaz, que l'on peut transformer en GNR ou en électricité. Les déchets mixtes se prêtent parfaitement à un procédé thermique comme l'incinération de masse, qui produit de la vapeur, ce qui permet ensuite, par exemple, d'alimenter une turbogénérateur électrique. On optimise ces deux systèmes en gérant la teneur en humidité; la DA permet de traiter la matière plus humide, alors que la matière d'appoint sèche optimise l'incinération. On doit encore mettre au point les procédés chimiques, qui doivent toujours faire leurs preuves.

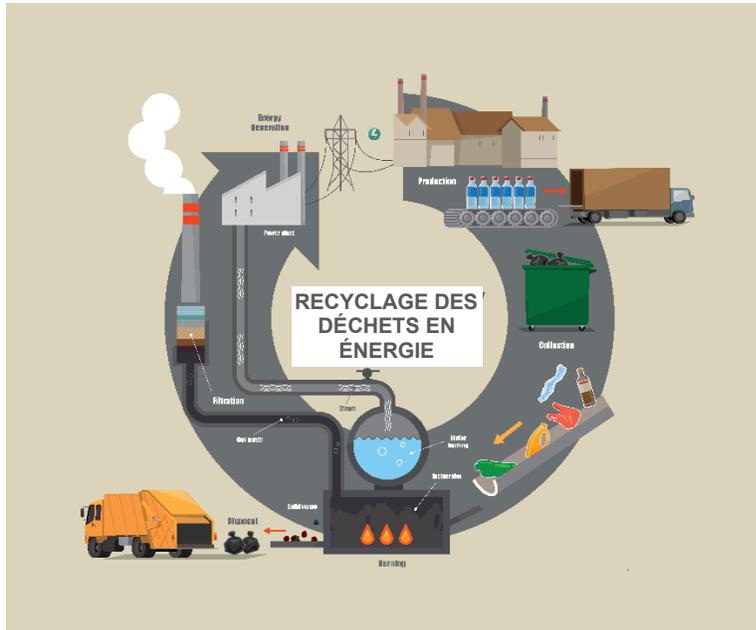
Comme nous le précisons dans l'appendice A-7 ([Mémoire technique : Liste détaillée de l'ensemble des options](#)), les installations d'incinération pour la TDE font appel à des technologies qui ont fait leurs preuves et qui permettent de brûler les déchets solides municipaux (DSM) afin de produire de l'énergie. Ces installations permettent aussi de réduire considérablement le tonnage total des déchets à enfouir dans la décharge contrôlée. La vapeur, l'électricité et la récupération de certains métaux font partie des produits finaux bénéficiaires et des résultats de la production de l'énergie. On peut se servir de la vapeur pour remplacer le gaz naturel dans un réseau énergétique de quartier, ce qui permet de réduire les émissions de carbone de la collectivité, et on peut se servir de l'électricité pour exploiter les installations, en vendant l'excédent au réseau électrique. Le lecteur trouvera dans la **figure 20** un exemple de système de TDE.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 20 : Exemple d'installation d'incinération pour la transformation des déchets en énergie



L'incinération pour la TDE produit des cendres, que l'on peut compacter plus densément que les déchets, ce qui ne permet toutefois pas d'éliminer l'obligation d'enfouir les déchets. **Le procédé de la combustion réduit d'environ 73 % le volume de déchets, et on peut enfouir les cendres.** Il est possible de donner d'autres vocations aux cendres non dangereuses, ce qui pourrait permettre de réduire encore les déchets à enfouir dans la décharge contrôlée; or, le gouvernement de l'Ontario n'en a encore approuvé aucune jusqu'à maintenant. L'incinération pour la TDE a fait ses preuves dans le traitement des DSM, ce qui réduit au minimum le prétraitement des déchets entrants. Il faut toutefois un courant de déchets dont la teneur en humidité est de moins de 40 % pour réaliser optimalement les opérations, ce qui met en lumière l'importance de mettre en œuvre les suites d'actions recommandées dans le PDGDS pour la réduction et le réacheminement des déchets et ciblant l'augmentation du réacheminement des matières organiques.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

L'incinération pour la TDE offre des perspectives de production de recettes; or, les recettes ainsi produites ne devraient pas permettre de financer l'intégralité des coûts de l'exploitation de cette installation, comme en témoignent les installations déjà en service. À l'heure actuelle, de nombreux changements s'opèrent dans le marché ontarien de l'électricité, de sorte qu'on n'a pas une idée claire des recettes compensatoires que l'on pourrait effectivement réaliser si on ne procède pas à une étude de faisabilité détaillée et à une analyse de rentabilité circonstanciée.

L'incinération pour la TDE ne changerait pas les estimations pour le réacheminement, puisque le gouvernement de l'Ontario ne considère pas que la TDE est une technologie de réacheminement; elle offre toutefois l'occasion de réduire considérablement le volume des déchets à enfouir dans la décharge contrôlée, ce qui permettrait de prolonger le délai dans lequel la Ville devra investir dans une nouvelle décharge contrôlée. **En supposant que la DCCT sera agrandie en 2032 approximativement, l'incinération pour la TDE permettrait à la DCCT de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de l'horizon de planification de 30 ans.**

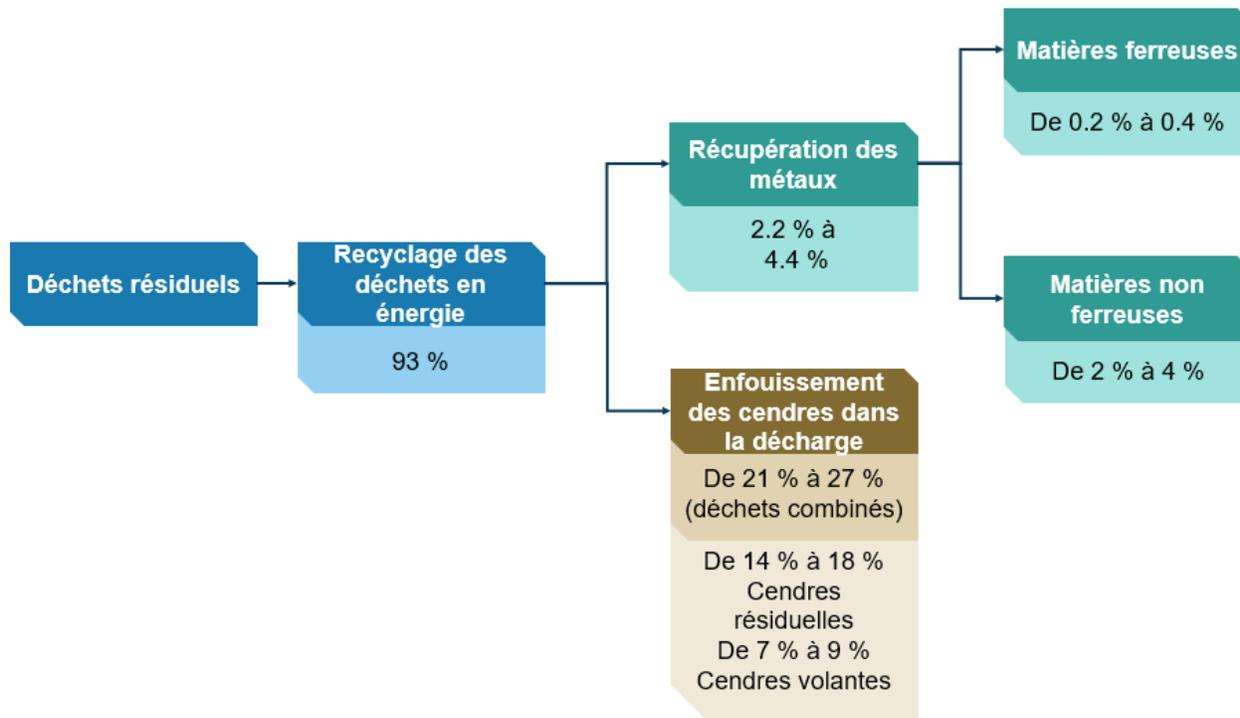
La **figure 21** donne un exemple de schéma de principes pour une installation typique d'incinération pour la TDE, en tenant compte de la réduction du volume et de la récupération des métaux. Les pourcentages indiqués correspondent aux parts approximatives du courant des déchets résiduels qui serait soumis à chacune des étapes du traitement de l'installation dans ce procédé.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 21 : Schéma de principes de l'incinération pour la transformation des déchets en énergie



Note : On estime qu'une part d'environ 7 % des déchets produits est constituée de déchets de construction et de démolition et de déchets municipaux dangereux spéciaux, qui ne seraient pas traités et qui seraient plutôt enfouis dans la décharge contrôlée. Le reste, soit 93 % des déchets, serait livré dans l'installation de traitement des déchets mixtes.

Du point de vue des émissions de GES, les installations d'incinération pour la TDE permettent de réduire considérablement les émissions nettes de GES quand il s'agit de produire de l'électricité ou de la vapeur pour le chauffage des quartiers (afin de compenser l'utilisation du gaz naturel) par rapport à l'enfouissement traditionnel avec captation de l'électricité. Ce principe cadre avec les objectifs du [Plan directeur sur les changements climatiques de la Ville](#). Pour de plus amples renseignements sur les émissions de GES, veuillez consulter la **section 10.6**.



Plan directeur des déchets solides

10.3.2 L'installation de traitement des déchets mixtes

Comme le précise le [Mémoire technique : Liste détaillée de l'ensemble des options](#), les installations de gestion des déchets font appel à des technologies qui ont fait leurs preuves pour séparer les déchets solides municipaux (DSM) entre les matières que l'on peut réacheminer et les matières que l'on peut enfouir.

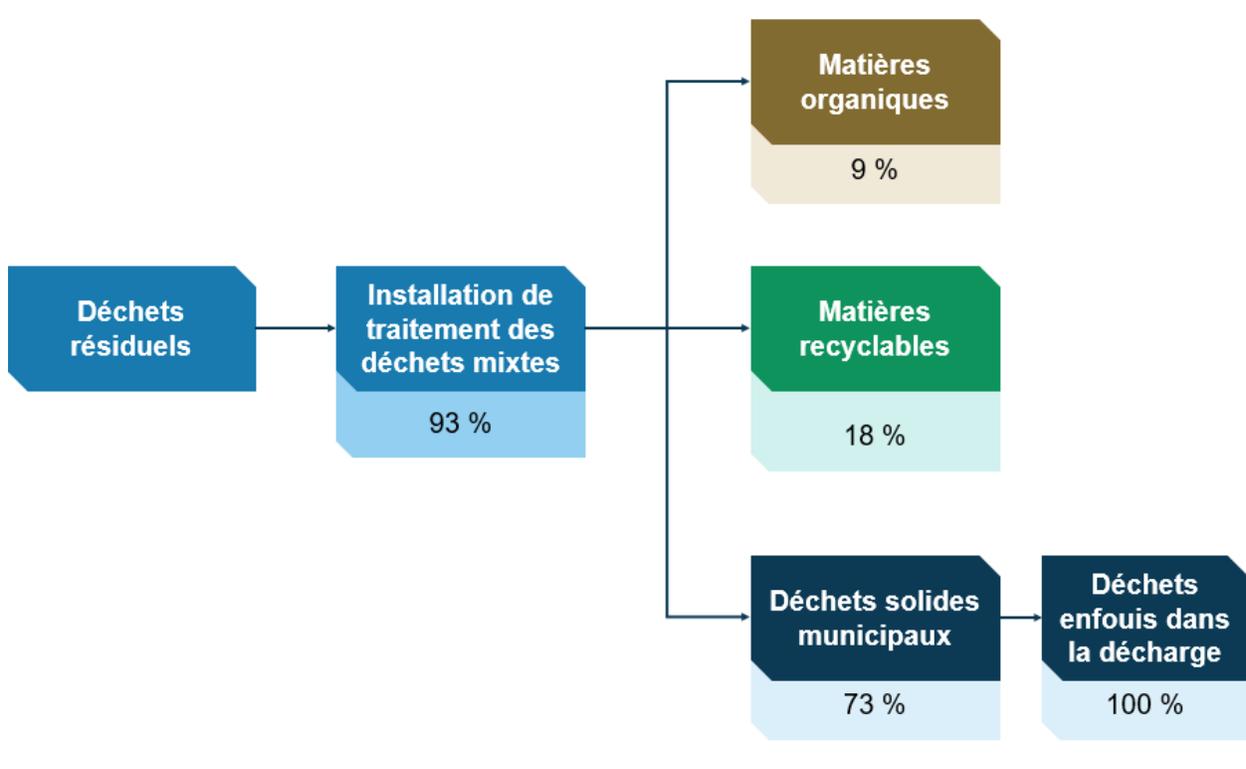
Le traitement des déchets mixtes offre la possibilité de réacheminer chaque année un supplément de 30 000 tonnes de déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge privée, en supposant que les matières organiques récupérées ne sont pas surcontaminées et qu'on peut les traiter. Le traitement des déchets mixtes permet aussi d'accroître la captation des matières recyclables qui finissent toujours par être jetées aux ordures. Si on faisait appel au traitement des déchets mixtes pour traiter les déchets gérés par la Ville, les matières recyclables devraient, selon les projections, constituer environ 18 % des matières traitées par l'installation et les matières organiques, environ 9 %. Le traitement des déchets mixtes pourrait aussi augmenter encore le volume de déchets organiques et de matières recyclables à réacheminer qui reste dans le courant des déchets, ce qui permettrait de prolonger le délai au cours duquel la Ville devra investir dans une nouvelle décharge contrôlée.

Le traitement des déchets mixtes offre la possibilité d'augmenter de quatre années environ la durée utile de la DCCT, jusqu'en 2049 approximativement. La **figure 22** représente le schéma de principes d'une installation de traitement des déchets mixtes, en supposant que cette installation permettra de récupérer une part d'environ 9 % de l'axe des déchets pour le traitement des matières organiques et une part d'environ 18 % du courant de déchets pour les matières recyclables. Les matières ainsi récupérées seraient livrées dans l'installation correspondante pour y être traitées.



Plan directeur des déchets solides

Figure 22 : Schéma de principes du traitement des déchets mixtes



Remarque : On estime qu'environ 7 % des déchets générés sont des déchets de construction et de démolition et des DMDS, qui ne seraient pas traités et qui seraient plutôt enfouis dans la décharge contrôlée. Le reste des déchets, soit 93 %, serait livré dans l'installation de traitement des déchets mixtes.

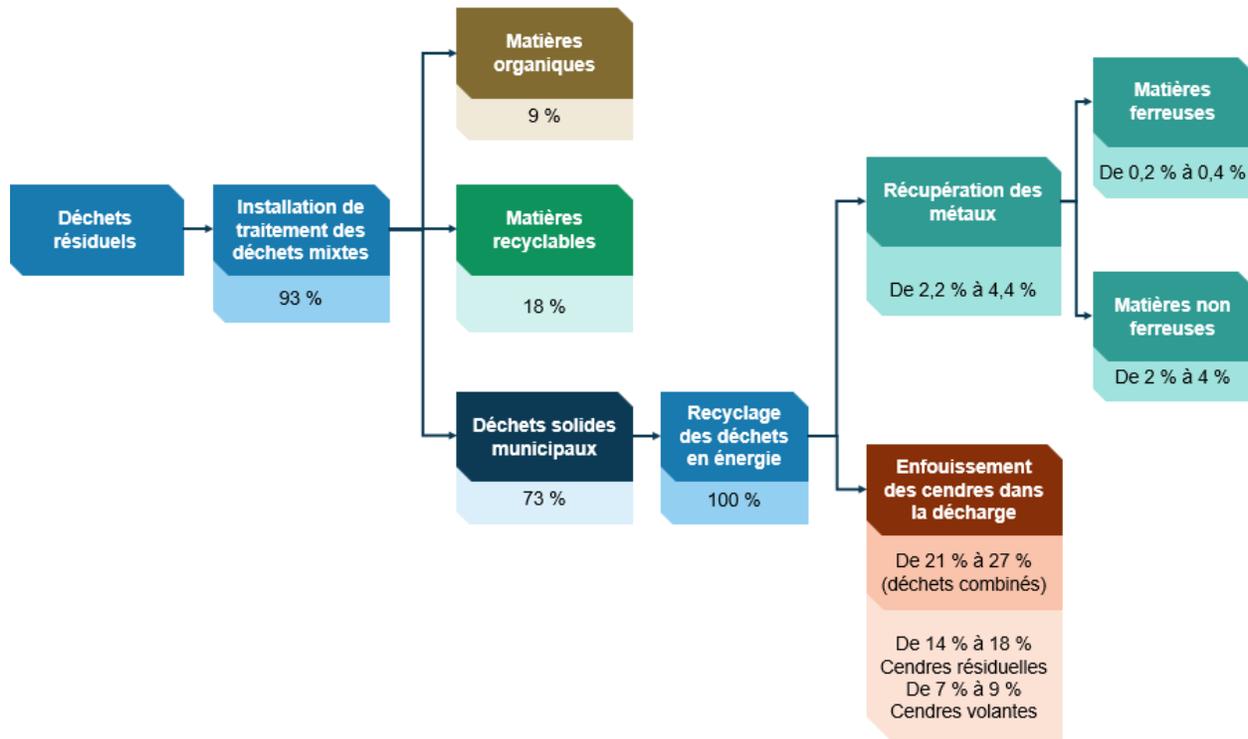
On peut aussi faire appel à la fois à l'incinération pour la TDE et au traitement des déchets mixtes pour maximiser le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée. La mise en œuvre des actions du PDGDS, de l'incinération pour la TDE et du traitement des déchets mixtes réduit d'environ 2 millions de tonnes sur l'horizon de planification du PDGDS l'espace aérien utilisé dans la décharge contrôlée, par rapport à la mise en œuvre des actions du PDGDS seulement. C'est aussi ce qui devrait permettre, selon les projections, d'étendre la durée utile de la décharge contrôlée au-delà de l'horizon de planification de 30 ans du PDGDS. La



Plan directeur des déchets solides

figure 23 donne un exemple de schéma de procédés pour le traitement des déchets mixtes types dans l'incinération pour la TDE. Les pourcentages représentent les parts approximatives du courant de déchets qui seraient attribuées à chacune des étapes ou à chacune des installations du procédé.

Figure 23 – Schéma de procédés du traitement des déchets mixtes destinés à l'installation d'incinération pour la TDE



Remarque : On estime à environ 7 % de déchets générés la part des déchets de CD et des déchets municipaux dangereux spéciaux qui ne seraient pas traités et qui seraient plutôt livrés dans la décharge contrôlée. Le reliquat des déchets, soit 93 %, serait livré dans l'installation de traitement des déchets mixtes.

Augmenter le réacheminement des autres matières recyclables et déchets organiques au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée permettrait de réduire les émissions



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

de GES et d'accroître les recettes. Il est important d'augmenter le réacheminement de ces matières pour atteindre les objectifs du PDCC. Or, la qualité de ces matières n'est pas aussi grande que lorsque les matières sont séparées à la maison par les résidents avant de ramasser les déchets, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire les recettes apportées à la Ville par les matières réacheminables. En outre, on ne sait pas si les producteurs seraient prêts à nouer un partenariat avec la Ville pour permettre de financer le coût d'une installation qui permettrait de mieux réacheminer les matières recyclables qu'ils doivent gérer en vertu du nouveau programme provincial de la RIP.

10.3.3 La gestion optimale du reliquat des matières résiduelles

En réalisant une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité pour une installation de transformation des déchets en énergie (TDE) ou pour une installation de traitement des déchets mixtes (TDM), la Ville sera mieux en mesure d'analyser le potentiel de réacheminement offert par chaque technologie d'après son courant projeté de déchets. L'étude de faisabilité prévoit aussi une analyse plus fouillée des coûts et des recettes envisageables, des répercussions environnementales et de l'aide apportée par la collectivité relativement à ces technologies.

La suite d'actions pour la gestion des déchets résiduels comprend trois actions dont l'objectif est de prolonger la durée utile de la DCCT à court terme (dans le délai de 5 ans et moins) et à moyen terme (dans le délai de 6 à 10 ans) afin de donner à la Ville suffisamment de temps pour mettre en œuvre une nouvelle solution à plus long terme dans la gestion des déchets résiduels. Les actions proposées consistent à :

- agrandir la DCCT dans son périmètre existant;
- faire appel à des décharges privées pour optimiser les économies dans la collecte et pour augmenter l'espace aérien;



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

- interdire les déchets ICI dans la DCCT afin de préserver, pour les déchets résidentiels seulement, le reliquat de la capacité de cette décharge.

Si le gouvernement provincial approuve l'agrandissement de la DCCT dans son périmètre existant entre les étapes 4 et 5, on pourrait, selon les estimations, augmenter à concurrence de 2,28 millions de m³ la capacité, soit l'équivalent de **cinq** années supplémentaires environ dans la durée utile de la DCCT. Il se pourrait qu'on doive compter à hauteur de 10 ans pour mener à bien le processus d'approbation du gouvernement provincial, comme en témoignent les récentes demandes d'agrandissement des décharges contrôlées dans l'industrie, dont les délais se sont étendus sur huit années approximativement. Il y a aussi le risque que le gouvernement provincial n'approuve pas l'agrandissement de cette décharge. C'est pourquoi nous recommandons, dans le PDGDS, de lancer immédiatement cette suite d'actions.

Le réacheminement du tiers environ des déchets résidentiels dans les décharges contrôlées du secteur privé à Ottawa et dans la grande région d'Ottawa permettrait d'améliorer les économies réalisées dans la collecte des déchets, de réduire les frais de collecte et les émissions de GES et d'augmenter d'environ deux ans la durée utile de la DCCT sur le terme du PDGDS, en supposant que les actions recommandées dans le PDGDS pour la réduction et le réacheminement des déchets sont mises en œuvre. Malgré le surcoût à engager dans le traitement des déchets dans une décharge contrôlée du secteur privé, on s'attend à ce que ce supplément soit compensé par la valeur de la préservation de l'espace de la DCCT et par la baisse des frais de collecte des déchets, ce qui donne à la Ville suffisamment de temps pour mettre en œuvre une solution à plus long terme dans la gestion des déchets résiduels. Il pourrait aussi s'agir d'une solution adéquate à plus long terme, à défaut de stations de transfert des déchets.

Si la Ville décide de mettre en œuvre les actions de réduction et de réacheminement des déchets, en plus de réacheminer les déchets dans une décharge contrôlée du secteur privé et d'étendre la durée utile de la DCCT dans son périmètre actuel, on pourrait augmenter d'environ 14 ans la durée utile de la DCCT.



Plan directeur des déchets solides

Enfin, en interdisant dès 2025 les déchets commerciaux pour la DCCT, la Ville pourrait gagner environ 374 400 mètres cubes d'espace aérien, ce qui augmenterait d'une autre année au moins la capacité de la DCCT sur la durée du PDGDS. La Ville est parfaitement en mesure d'envisager de préserver la capacité de la DCCT pour les déchets résidentiels seulement, compte tenu du nombre de décharges contrôlées du secteur privé et de stations de transfert situées sur le territoire de la Ville et dans le rayon de 100 kilomètres de ce territoire. À partir de 2025, en agrandissant la décharge contrôlée du chemin Carp, dont Waste Management est le propriétaire et l'exploitant, le secteur privé disposera d'une surcapacité pour les entreprises privées et les commerces si la Ville décide de réserver aux déchets résidentiels la DCCT. Bien que l'on s'attende à ce que la Ville soit ainsi privée de recettes au titre des droits d'enfouissement, la valeur de la préservation de l'espace de la décharge contrôlée l'emporte sur la valeur du manque à gagner.

10.4 Les impacts sur la décharge contrôlée du chemin Trail

Comme le confirme l'analyse des résultats dans les sections précédentes, pour prolonger la durée utile de la DCCT et pour reporter la nécessité d'investir dans une nouvelle décharge contrôlée ou dans une autre technologie, il faut adopter une approche qui se décline en plusieurs volets et qui comprend des actions à court, à moyen et à plus long termes. Lorsqu'on aura mis en œuvre les différentes suites d'actions recommandées, il faudra toujours gérer environ 199 500 tonnes de déchets d'ici 2053 si les actions du PDGDS sont mises en œuvre et que les solutions de l'incinération pour la TDE et pour le traitement des déchets mixtes ne le sont pas.

Le **tableau 11** fait état des impacts des différentes décisions de la Ville sur la date estimative de la fermeture de la DCCT. Il faut noter que dans le calcul du nombre d'années supplémentaires estimatives de la durée utile liées à l'agrandissement de la décharge contrôlée et au réacheminement des déchets, au traitement des déchets mixtes, à l'incinération pour la TDE, ainsi qu'à l'incinération pour la TDE augmentée du traitement des déchets mixtes, on suppose que les actions du PDGDS sont mises en œuvre.



Plan directeur des déchets solides

Dans la plupart des scénarios, l'on s'attend à ce que la DCCT soit à court d'espace aérien et ferme avant la fin de l'horizon de planification de 30 ans du PDGDS.

L'agrandissement de la décharge contrôlée, le réacheminement des déchets à destination des décharges contrôlées du secteur privé, la mise en œuvre des actions du PDGDS et le recours à la technologie du traitement des déchets mixtes ont tous pour effet d'accroître la durée utile de la décharge contrôlée, mais non de prolonger la durée utile de la DCCT au-delà de l'horizon de planification de 30 ans. Si la Ville décide de mettre en œuvre l'incinération pour la TDE ou la transformation des déchets en énergie et le traitement des déchets mixtes de front, on estime que la DCCT aura la capacité qui lui permettra de traiter les déchets au-delà de l'horizon de planification de 30 ans du PDGDS.

Tableau 11 – Les impacts sur la durée utile de la DCCT

Technologie	Nombre supplémentaire estimatif et cumulatif d'années pour la durée utile
Aucune modification du système – Aucun agrandissement ni aucun réacheminement	-
Agrandissement de la décharge et réacheminement de 30 % des déchets pour les livrer dans les décharges privées	8
Actions du PDGDS	14
Traitement des déchets mixtes	18
Installation d'incinération pour la transformation des déchets en énergie	30+



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

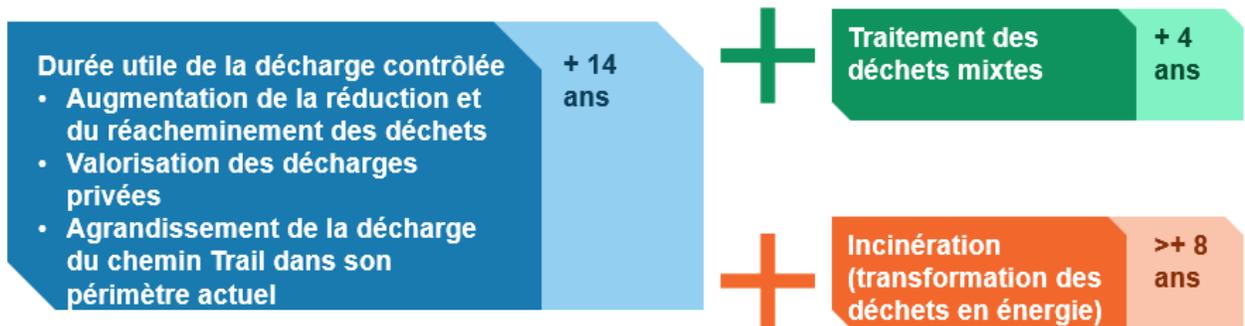
Installation d'incinération pour la transformation des déchets en énergie et traitement des déchets mixtes	30+
--	-----

Puisque l'objectif essentiel du PDGDS consiste à prolonger la durée utile de la DCCT au-delà de l'horizon de 30 ans du Plan, l'analyse menée dans le cadre du processus d'établissement du PDGDS a permis de conclure que cette éventualité n'est pas envisageable sans investir, sous une forme ou une autre, dans une technologie de substitution qui permettrait de réduire encore le volume de déchets enfouis dans la décharge contrôlée.

Si la Ville décide de mettre en œuvre une technologie de substitution selon une étude de faisabilité détaillée et une analyse de rentabilité plus fouillée, on pourrait augmenter la durée utile de la DCCT, ce qui viendrait encore retarder la nécessité d'aménager une nouvelle décharge contrôlée au moins jusqu'en 2049 (si on met en œuvre le traitement des déchets mixtes) ou pour la durée de l'horizon de planification de 30 ans (si on met en œuvre l'incinération pour la TDE ou l'incinération pour la TDE avec le traitement des déchets mixtes).

La **figure 24** donne une vue d'ensemble de l'impact cumulatif de l'approche déclinée en plusieurs volets et recommandée pour augmenter encore la durée utile de la DCCT.

Figure 24 : Impact cumulatif sur la durée utile de la DCCT





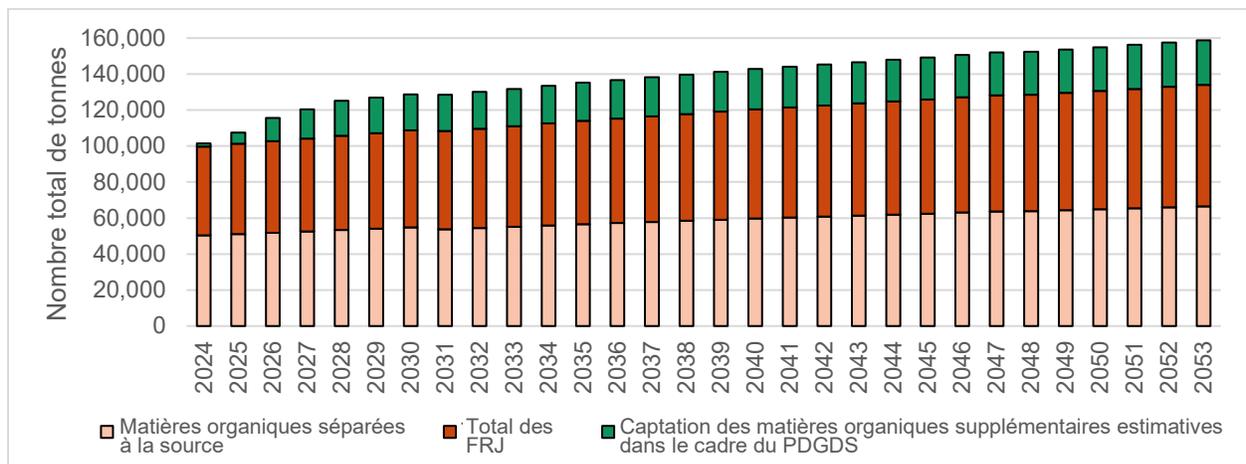
Plan directeur des déchets solides

10.5 Les impacts sur la capacité de traitement des déchets organiques et des matières recyclables

10.5.1 La capacité de traitement des déchets organiques

Les actions recommandées pour le réacheminement des déchets, qui sont actuellement quantifiables, devraient permettre d'augmenter de l'ordre de 20 000 tonnes par an le volume de déchets organiques réacheminés. La **figure 25** fait état du tonnage, projeté sur 30 ans, de la captation des déchets organiques selon le PDGDS, dont les matières déposées dans les bacs verts, en excluant toutefois les FRJ.

Figure 25 : Tonnage projeté du PDGDS pour les déchets organiques (dont les déchets déposés dans le bac vert, en excluant les FRJ)



Du point de vue des impacts sur le traitement, la Ville traite actuellement les matières organiques domestiques dans l'installation Convertus, dont le propriétaire et exploitant est une entreprise privée et qui permet de traiter à concurrence de 100 000 tonnes de déchets organiques par an. Les feuilles et les résidus de jardinage (FRJ) sont généralement ramassés dans le cadre du Programme de bac vert et sont livrés pour compostage dans l'installation de Convertus. Toutefois, pendant les saisons de pointe (soit l'automne et le printemps), les FRJ déposés en bordure de rue sont ramassés



Plan directeur des déchets solides

séparément et sont compostés dans l'installation du chemin Barnsdale, dont la capacité est de 60 000 tonnes de FRJ par an.

Le contrat de traitement conclu avec Convertus prend fin en mars 2030. On propose alors, dans le PDGDS, de traiter les matières organiques domestiques en faisant appel à la digestion anaérobie (DA) pour produire du gaz naturel renouvelable à partir des déchets alimentaires organiques. Cette technologie ne permet de traiter que certaines matières d'amont organiques et oblige à traiter séparément les FRJ. La collecte séparée des FRJ augmentera le volume de FRJ qui est ramassé séparément et qui est composté dans l'installation du chemin Barnsdale, ce qui peut aussi se faire à un moindre coût.

Les matières organiques gérées par la Ville pourraient éventuellement dépasser la capacité de l'installation de Convertus avant qu'on puisse aménager une nouvelle installation ou conclure un nouveau contrat, en 2030, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles la Ville a apporté des changements au contrat de collecte en bordure de rue de 2026 afin de prévoir une collecte distincte pour les FRJ. Ces changements donneront à la Ville une meilleure marge de manœuvre pour gérer sa capacité dans l'installation de Convertus jusqu'à ce qu'une nouvelle installation soit opérationnelle et réponde aux besoins projetés en capacité de traitement des déchets organiques de la Ville.

10.5.2 La capacité de traitement des matières recyclables

Comme l'indique la **section 4.2**, en raison de la transition, avec le principe de la RIP, de ses programmes de bacs bleus et de bacs noirs, la Ville n'est plus responsable de la gestion de ces courants de déchets. Parce que le champ d'application du principe de la RIP comprend essentiellement les ménages dans les habitations, on s'attend à ce que la Ville continue d'assurer la collecte des bacs bleus et des bacs noirs et le traitement des matières qui y sont déposées pour ses établissements pour les petites entreprises dans le cadre du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises pendant la transition. On n'a toujours pas non plus d'idée claire du rôle des producteurs par rapport à la Ville dans la gestion des matières recyclables ramassées dans les parcs et les lieux publics à partir de 2026. Puisque la Ville a toujours un rôle modeste à jouer dans la



Solid Waste Master Plan

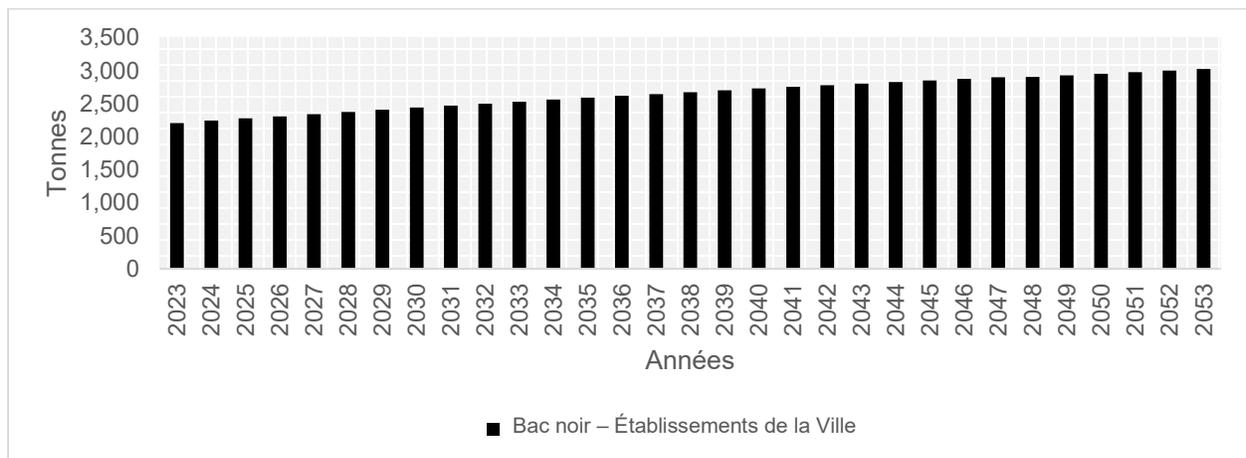
Plan directeur des déchets solides

collecte et le traitement des matières recyclables pour ces programmes spécifiques, elle devra planifier ses besoins en capacité de traitement.

Les **figures 26** et **27** font état du tonnage projeté sur 30 ans des matières recyclables déposées dans les bacs noirs et dans les bacs bleus et que devraient produire, selon les projections, les établissements de la Ville, les parcs et les lieux publics.

Parce que les matières déposées dans le cadre du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises sont ramassées avec les déchets domestiques déposés en bordure de rue, il n'est pas possible de projeter le volume estimatif de matières recyclables produites dans le cadre de ce programme; on s'attend toutefois à ce que ce volume soit plutôt faible, compte tenu du nombre d'entreprises qui participent à ce programme. Selon les projections, les matières recyclables déposées dans les bacs noirs devraient représenter approximativement 3 700 tonnes dans les cinq premières années, alors que les matières recyclables déposées dans les bacs bleus devraient se chiffrer, selon les projections, à 2 700 tonnes environ. La **figure 28** fait état du tonnage projeté sur 30 ans pour la captation supplémentaire des matières recyclables selon le PDGDS pour les établissements de la Ville et pour les parcs.

Figure 26 : Projections du PDGDS pour les matières recyclables déposées dans les bacs noirs pour les établissements de la Ville





Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Figure 27 : Projections des matières recyclables déposées dans les bacs bleus dans les établissements de la Ville, les parcs et les lieux publics

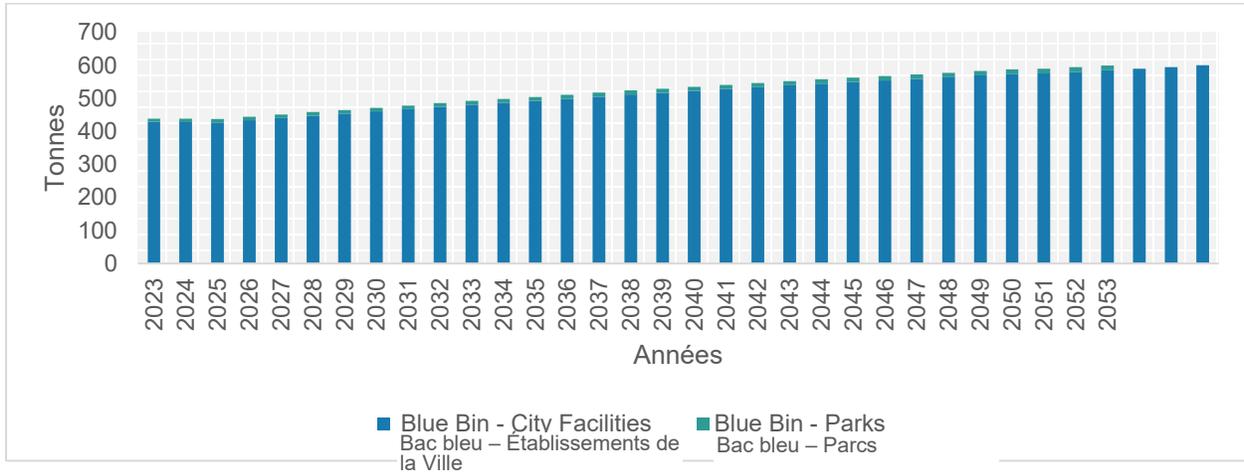
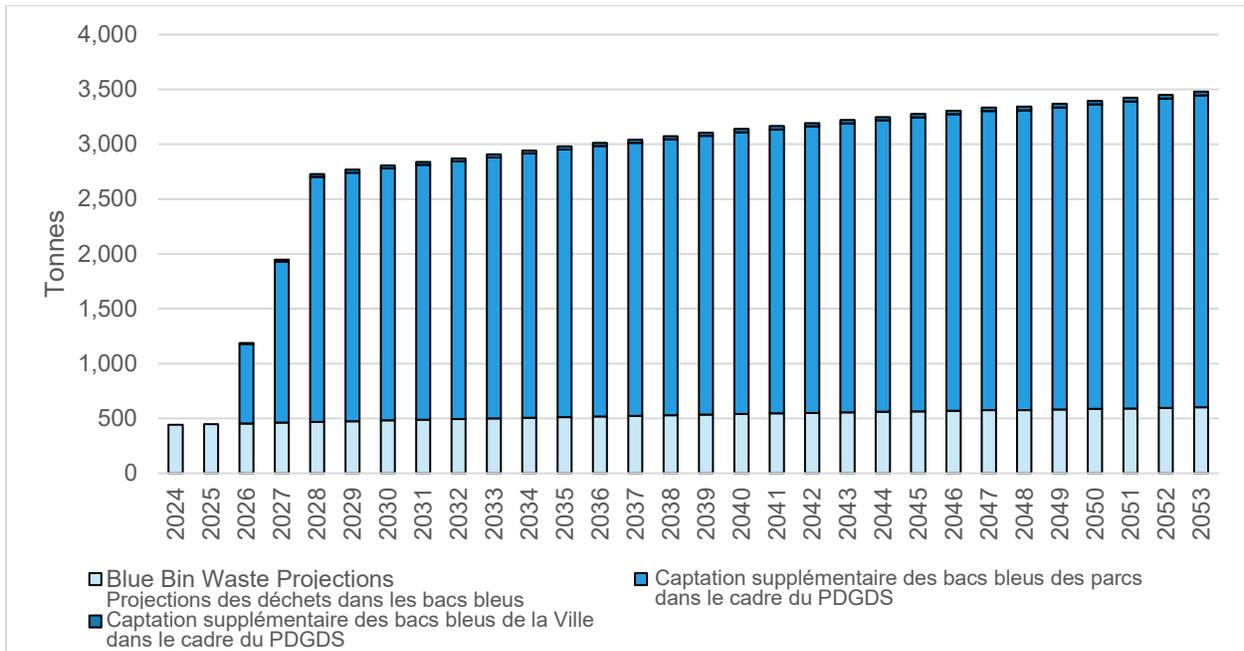


Figure 28 : Projections pour la surcaptation des matières recyclables dans le cadre du PDGDS





10.6 Les impacts sur les émissions de gaz à effet de serre

En 2019, la Ville d’Ottawa a déclaré une urgence climatique; en 2020, elle a approuvé son premier Plan directeur sur les changements climatiques (PDCC). Le PDCC constitue la structure-cadre prépondérante adoptée par la Ville pour réduire les émissions de GES et répond aux effets actuels et projetés des dérèglements du climat. Ce plan comprend la stratégie de l’Évolution énergétique, qui vise à mener une action collective sans précédent pour faire d’Ottawa une ville propre, renouvelable et résiliente d’ici 2050, en réduisant de 100 % les émissions par rapport aux niveaux des émissions de 2018. Pour les émissions de la collectivité, il s’agit d’une réduction de 43 % d’ici 2025, de 68 % d’ici 2030 et de 96 % d’ici 2040. Pour les émissions de la Ville, l’objectif consiste à les réduire de 30 % d’ici 2045, de 50 % d’ici 2030 et de 100 % d’ici 2040.

Nous avons mis au point quatre secteurs essentiels du PDGDS pour permettre d’atteindre les objectifs du PDCC. Les activités de ces quatre secteurs consistent à :

- réduire, éviter et réutiliser les déchets;
- augmenter le réacheminement des déchets organiques;
- produire du gaz naturel renouvelable à partir des déchets organiques et des déchets alimentaires;
- mener la transition avec un parc automobile sans émissions.

Le PDGDS soutient les objectifs du PDCC et de l’Évolution énergétique en utilisant les stratégies suivantes :

But	PDGDS stratégies qui soutiennent les objectifs
EE : Retirer les matières organiques de la décharge et traiter les déchets organiques	Le PDGDS identifie plusieurs actions destinées à détourner les matières organiques. De plus, l’action 12 précise



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

But	PDGDS stratégies qui soutiennent les objectifs
par digestion anaérobie pour produire du GNR.	l'utilisation de la DA pour la transformation des matières organiques.
PDCC : Une réduction des émissions communautaires dans le secteur des bâtiments résidentiels, passant de 1 320 kt d'équivalent CO ₂ à 390 kt d'équivalent CO ₂ d'ici 2030.	La production de gaz naturel renouvelable par digestion anaérobie (action 12) réduira les émissions communautaires si la Ville choisit d'injecter du gaz naturel renouvelable dans le réseau de gaz naturel.
PDCC : Une réduction des émissions du parc automobile de la ville de 2 000 kt d'équivalent CO ₂ actuellement, à 910 kt d'équivalent CO ₂ d'ici 2030.	L'action 23 : Travailler vers un parc de déchets solides à zéro émission est conforme à cet objectif.
PDCC : Une réduction de 50 pour cent des émissions des entreprises d'ici 2030.	Plusieurs des actions réduiront les matières génératrices de méthane dans les décharges, notamment les déchets alimentaires, les feuilles et les déchets de jardin, les textiles et les déchets d'animaux de compagnie.

Le Rapport sur l'avancement du PDCC de 2023 fait état des principaux indicateurs du rendement, notamment dans la réduction des émissions du gaz naturel, du parc



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

automobile et des gaz d'enfouissement. La stratégie de l'Évolution énergétique affine les objectifs dans la gestion des déchets du PDCC en faisant appel aux gaz d'enfouissement (GE) pour produire du gaz naturel renouvelable (GNR) et en réacheminant les déchets organiques pour les soumettre à la digestion anaérobie (DA), qui permet aussi de produire des GNR.

Nous avons évalué, dans les cas pertinents, les impacts de chaque action en faisant appel à la [Calculatrice de gaz à effet de serre d'Environnement et Changement climatique Canada \(ECCC\)](#). ECCC a créé cette calculatrice pour gérer les déchets organiques afin d'aider les municipalités, les promoteurs de projets, les producteurs de déchets et les autres utilisateurs à estimer l'impact, sur les émissions de GES, de différentes approches dans la gestion des déchets organiques.

Le modèle de la stratégie de l'Évolution énergétique prescrivait les changements à apporter dans les méthodes de gestion et de traitement des déchets solides sur le territoire de la Ville afin de réduire les GES. Selon les projections du modèle de cette stratégie, les Services des déchets solides pourraient réduire les émissions de 454 000 tonnes de CO₂e d'ici 2050, en réalisant 82 % des réductions d'ici 2030. De ce nombre, une part de 162 000 tonnes (36 %) serait attribuable au secteur résidentiel, et une part de 292 000 tonnes (64 %) serait attribuable au secteur ICI. Les Services des déchets solides sont responsables de la gestion des déchets résidentiels seulement, et le secteur ICI est géré par le gouvernement provincial. C'est pourquoi le PDGDS ne porte que sur ce qu'il peut impacter directement, soit les émissions du secteur résidentiel.

10.6.1 Les réductions des gaz à effet de serre dans la décharge contrôlée

Si la stratégie de l'Évolution énergétique était destinée à éliminer la quasi-totalité des déchets organiques dans la décharge contrôlée, elle était essentiellement portée par l'interdiction du gouvernement provincial de déposer les déchets organiques dans les décharges contrôlées, ce qui ne s'est pas matérialisé. Toutefois, les actions décrites



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

après cette section apporteront quand même un concours significatif à la réalisation de l'objectif exprimé dans la stratégie de l'Évolution énergétique.

On a estimé d'après les projections de déchets les émissions de gaz à effet de serre de base pour la DCCT d'Ottawa. Les actions associées au PDGDS dans le réacheminement et la réduction des déchets et la réduction estimative des GES correspondant à chaque action sont énumérées dans le **tableau 12** ci-après. Veuillez noter que le total sur 30 ans est cumulatif pour l'horizon de planification du PDGDS et que par conséquent, il ne s'agit pas de la somme de la réduction des émissions pour les années indiquées dans ce tableau.

Tableau 12 : Réductions initiales nettes des GES (en tonnes de CO₂e) dans la décharge contrôlée dans le cadre du PDGDS

Années	Réduction totale des émissions (tonnes CO ₂ e)					Réduction totale des émissions (tn CO ₂ e)
	Action n° 1 (Réduction et réutilisation)	Action n° 4 (Habitations en bordure de rue)	Action n° 5 (Immeubles à logements multiples)	Action n° 6 (Établissements de la Ville)	Action n° 7 (Parcs et lieux publics)	
2025	0	0	-70	0	0	-80
2030	-40	-1 070	-930	-450	-140	-2 630
2040	-100	-2 280	-1 700	-1 250	-320	-5 650
2050	-140	-2 770	-2 020	-1 630	-380	-6 940
Totaux sur 30 ans	-2 600	-55 730	-42 380	-30 240	-7 670	-138 620



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

L'on s'attend à ce que la réduction totale des émissions de GES augmente à mesure que les actions sont mises en œuvre. Au cours de la durée de 30 ans du PDGDS, on estime que les actions à court terme réduiront de l'ordre de 138 620 tonnes de CO₂e, soit une moyenne de 4 620 tonnes de CO₂e par an, les gaz à effet de serre d'Ottawa dans la décharge contrôlée. Cette action équivaut à retirer 1 415 véhicules de la circulation ou à brûler 1,97 million de litres d'essence chaque année.

10.6.2 La digestion anaérobie et le gaz naturel renouvelable

La digestion anaérobie (DA) est le processus de décomposition des matières organiques sans oxygène dans un bioréacteur. Le processus de décomposition produit du biogaz. Le biogaz est constitué de méthane à environ 60 % et peut être affiné encore pour être transformé en gaz naturel renouvelable en éliminant l'oxygène, le dioxyde de carbone et les gaz traces. On peut injecter le gaz naturel renouvelable dans un gazoduc et s'en servir comme substitut à moindre densité de carbone pour le gaz naturel d'origine fossile. Les émissions du cycle de la durée utile pour le gaz naturel renouvelable sont inférieures à celles du gaz naturel d'origine fossile.

Comme l'indique la stratégie de l'Évolution énergétique approuvée par le Conseil municipal, la Ville est en train d'étudier la viabilité de traiter, dans une installation de digestion anaérobie, les déchets alimentaires organiques qu'elle ramasse. Le **tableau 13** fait état de la compensation des émissions de gaz à effet de serre apportée par l'installation de digestion anaérobie. Il faut noter que le total sur 30 ans est cumulatif pour l'horizon de planification du PDGDS et que par conséquent, il ne s'agit pas de la somme de la réduction des émissions pour les années énumérées dans ce tableau.

Selon les projections, l'exploitation de l'installation de digestion anaérobie devrait, sans sa première année, générer près de 2 millions de m³ de GNR, ce qui vient compenser 1 840 tonnes de CO₂e. En 2050, les 89 000 tonnes de matières organiques (sans tenir compte des feuilles et des résidus de jardinage) traitées dans cette installation produiront environ 4,7 millions de m³ de GNR, ce qui viendra compenser, de l'ordre de 4 390 tonnes de CO₂e, les émissions produites.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Tableau 13 : Estimation de la compensation des émissions de GES pour le GNR produit grâce à la digestion anaérobie

Années	Matières organiques traitées (tonnes)	GRR (m ³)	GNR (GJ)	Réduction des émissions (tonnes de CO ₂ e)
2030	37 400	1 974 700	73 700	-1 840
2040	82 100	4 336 300	161 800	-4 040
2050	89 100	4 704 400	175 500	-4 390
Totaux sur 30 ans	1 951 200	103 024 800	3 842 800	-96 080

Ces 4 390 tonnes d'émissions de CO₂e évitées en 2050 représentent l'équivalent des émissions de 1 344 voitures particulières ou de 1,87 million de litres d'essence par an. À la fin de l'horizon de planification de 30 ans, en 2053, la production de GNR grâce à la digestion anaérobie aura compensé un total combiné de l'ordre 96 080 tonnes de CO₂e grâce à l'utilisation, dans la collectivité, de 103,02 millions de m³ de GNR.

10.6.3 La réduction potentielle des émissions de GES dans le parc de véhicules de collecte des déchets

Le PDCC d'Ottawa précise que le secteur des transports a été responsable, en 2018, de 48 % des émissions de GES de la municipalité. En réaction, on a établi, dans le PDGDS, l'action 23 (Travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions) afin d'enrayer les émissions des véhicules de collecte des déchets. Cette action consiste entre autres à revoir les émissions du parc actuel des véhicules de collecte des déchets solides de la Ville et à rechercher des véhicules qui consomment des carburants à moindre teneur de carbone. Nous avons analysé les véhicules suivants pour estimer les émissions de GES produites par le parc des véhicules de collecte des déchets solides de la Ville :



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

- les véhicules de collecte des déchets résidentiels déposés en bordure de rue;
- les véhicules de collecte des déchets dans les immeubles à logements multiples et dans les établissements de la Ville;
- les camions mini-compacteurs et F-550 utilisés pour la collecte des déchets dans les parcs et dans les lieux publics.

Nous n'avons pas de données pour les déchets ramassés dans les rues ni pour les déchets d'OC Transpo, qui sont ramassés dans le cadre d'un contrat; c'est pourquoi il n'est pas tenu compte, dans cette analyse des GES, du parc de véhicules qui ramassent ces déchets.

Le **tableau 14** fait la synthèse des résultats des émissions de gaz à effet de serre pour le parc des véhicules de collecte des déchets analysé. Il faut noter que l'acronyme VULD représente les véhicules utilitaires lourds diesel. On estime à 13 040 tonnes métriques de CO_{2e}, selon la méthodologie Waste To Resource Ontario pour les véhicules de collecte des déchets, les émissions de GES des véhicules de collecte des déchets qui appartiennent à la Ville ou auxquels on fait appel en sous-traitance. D'après l'information fournie par la Ville, les émissions des parcs et des lieux publics sont estimées à 13 140 tonnes métriques de CO_{2e}.

Tableau 14 : Résultats des émissions de GES pour la collecte des déchets (2021)

Véhicules		Type de carburant	Émissions 2021 en tonnes de CO _{2e}
Collecte des déchets	Habitations en bordure de rue (en sous-traitance)	VUL Diesel	6 330
	Habitations en bordure de rue (véhicules de la Ville)		4 600



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	Immeubles à logements multiples et établissements de la Ville		2 110
	Parcs et lieux publics	VUL diésel	100
	Total des émissions (tonnes de CO_{2e})		13 140

La Ville sait que les technologies des parcs de véhicules peu polluants évoluent rapidement; c'est pourquoi la stratégie qu'elle a adoptée pour un parc de véhicules sans émission est elle aussi appelée à évoluer, à mesure qu'on pourra faire appel aux nouvelles technologies ou à de nouvelles sources de carburant.

À titre d'exemple, les véhicules électriques de collecte des déchets sont actuellement soumis à des essais dans plusieurs municipalités canadiennes et pourraient permettre de réduire encore les GES. La Ville surveillera ces efforts continus et en tiendra compte dans sa planification. Elle se penchera aussi sur les types de carburants comme le GNR et le GNC.

10.6.4 Les impacts, sur les GES, de l'incinération pour la transformation des déchets en énergie

Pour les déchets d'Ottawa, on estime que l'on pourrait incinérer environ 185 000 tonnes de déchets par an dans un système de transformation des déchets en énergie (TDE). Si la Ville décide d'aménager une installation d'incinération pour la TDE qui produit de la vapeur et qu'elle se sert de cette vapeur pour plutôt produire du gaz nature, le système produira plus d'énergie qu'il n'en consomme, ce qui donnera un scénario « négatif net », puisque l'énergie produite par la vapeur compensera l'énergie utilisée dans le procédé. On estime qu'à Ottawa, une installation d'incinération pour la TDE pourrait donner un résultat négatif net de -25 647 tonnes de CO_{2e} par an.

10.6.5 Les impacts, sur le GES, du traitement des déchets mixtes (TDM)

À Ottawa, le TDM offre la possibilité de réacheminer, dans une installation de digestion anaérobie, environ 30 000 tonnes de matières organiques par an au lieu de les enfouir



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

dans la décharge contrôlée. On estime l'impact de cette initiative à un résultat négatif net de -973 tonnes de CO₂e par an.



Plan directeur des déchets solides

11.0 Les cibles du PDGDS et les baromètres du rendement des actions

La Ville a sélectionné des cibles pour évaluer les progrès qu'elle accomplit dans le cadre du PDGDS. Ces cibles sont des paramètres mesurables qu'elle utilise pour évaluer le rendement du système de gestion des déchets. La Ville prévoit d'évaluer chaque année les progrès accomplis dans la réalisation de ces cibles. On a aussi sélectionné les baromètres du rendement des différentes actions afin d'en mesurer l'efficacité et l'efficacité continues.

11.1 Les cibles du PDGDS

Les municipalités font traditionnellement appel aux taux de réacheminement pour mesurer le rendement de leur système de gestion des déchets. Or, les taux de réacheminement ne permettent pas de capter fidèlement les effets de l'évitement, de la réduction et de la réutilisation des déchets. En outre, certains éléments qui influent sur le taux de réacheminement échappent à la volonté de la Ville. C'est pourquoi on a choisi, pour le PDGDS, des baromètres liés au dépôt des déchets et à la captation des matières organiques. On peut quand même utiliser les taux de réacheminement afin de comparer le système de gestion des déchets actuels et le système projeté avec les données statistiques; il ne s'agit toutefois pas du principal baromètre de mesure des progrès accomplis dans le cadre du PDGDS.

Les actions prévues dans le PDGDS devraient permettre :

- de réduire de 15 % en 2029 et de 23 % en 2034, par rapport à l'année de base 2024, le volume de déchets jetés par la collectivité dans les habitations, les établissements de la Ville, les parcs et les lieux publics;
- d'augmenter de 14 % en 2029 et de 20 % en 2034, par rapport à l'année de base 2024, le volume des matières organiques captées par les programmes de réacheminement.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Les cibles à court et à moyen termes sont précisées dans le **tableau 15** et sont réparties entre les impacts par habitant et les impacts des habitations en bordure de rue et des immeubles à logements multiples.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Tableau 15 : Cibles du PDGDS

Baromètres	Année de base : 2024	À court terme	À moyen terme	Unité
		Cible 2029	Cible 2034	
Total des déchets enfouis dans la décharge	181	154	139	kg/habitant
Habitations en bordure de rue	388	342	308	kg/ménage
Immeubles à logements multiples	425	375	338	kg/ménage
Taux total de captation des déchets alimentaires	41 %	55 %	61 %	%
Habitations en bordure de rue	48 %	57 %	63 %	%
Immeubles à logements multiples	18 %	42 %	46 %	%

Les cibles à moyen terme supposent que la Ville pourrait réaliser, d'ici 2033, un supplément de 10 % dans la réduction et le réacheminement des déchets par rapport aux cibles de 2029. Ce chiffre tient compte des stratégies du PDGDS qui seront planifiées à court terme, mais qui ne produiront pas d'impact avant qu'on se rapproche du moyen terme. Il s'agit entre autres des impacts des stratégies de réacheminement des articles encombrants et des déchets de CD, ainsi que des impacts de la Stratégie de réduction des déchets alimentaires. En outre, la cible à moyen terme tient aussi compte du succès continu des actions à court terme et de la possibilité qu'elles soient



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

plus fructueuses au fil du temps lorsque le nombre de résidents qui participent aux programmes nouveaux ou améliorés augmentera.

11.2 La mise à jour des cibles du PDGDS

Nous mettrons à jour les cibles pour tenir compte des impacts des différentes stratégies et des actions à moyen terme à mesure que nous réunirons de nouvelles données. Nous mettrons à jour les cibles pour tenir compte de ces données nouvelles dans la réactualisation quinquennale du PDGDS.

11.3 Les baromètres du rendement des différentes suites d'actions.

Le personnel de la Ville fera appel, en interne, à des baromètres du rendement pour mesurer l'efficacité et l'efficience des différentes actions du PDGDS. Nous réunirons les données qui serviront à évaluer le rendement grâce à des missions de vérification des déchets, aux données sur les installations de traitement et sur les opérations de collecte et à des sondages annuels.

Le **tableau 16** fait état des baromètres internes du rendement auxquels nous ferons appel pour mesurer le succès des suites d'actions du PDGDS.

Tableau 16 : Baromètres du rendement des suites d'actions du PDGDS

Objectif 1 : Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.	
Actions comprises	Baromètres du rendement possibles
Suite d'actions 1 – L'initiative, d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets : Extension du programme Rapportez-les!	<ul style="list-style-type: none"> Se pencher sur la viabilité de suivre les articles quantifiables du programme Rapportez-les! Les articles seront analysés dans le cadre de la planification des actions pour connaître les difficultés dans la collecte de



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	<p>données sur ce courant de déchets. (Par exemple dans les cas où il n'est pas possible de peser les matières.)</p>
<p>Suite d'actions 1 – L'initiative, d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets – Options pour les nouveaux événements ou les nouvelles initiatives de réutilisation et de réduction dans la collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes communautaires qui ont collaboré par année • Nombre d'événements et d'initiatives financés dans l'ensemble • Nombre de nouveaux événements et initiatives lancés • Nombre d'événements auxquels ont participé les membres du personnel de la Ville (en tant qu'informateurs) • De nouveaux baromètres du rendement seront adoptés, par exemple le nombre d'articles recueillis ou réparés à l'occasion des événements, lorsqu'on mettra au point les initiatives.
<p>Suite d'actions 1 – L'initiative, d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets : Options d'incitation financières (offrir des subsides et des subventions aux résidents et aux organisations communautaires pour lancer ou améliorer les idées et les programmes)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sommes consacrées aux nouvelles initiatives ou améliorations menées par la collectivité dans la gestion des déchets (\$) • Nombre d'initiatives ou d'améliorations nouvelles • Sommes dépensées par rapport au volume de déchets réacheminé (\$/kg)



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs des événements, dont le nombre d'événements organisés, le nombre de participants, ainsi que le tonnage ramassé et réduit, entre autres
<p>Suite d'actions 1 – L'initiative, d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets : Réacheminement des déchets textiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de l'enfouissement des textiles (en tonnes par année) Satisfaction du public dans l'utilisation des bacs de don de vêtements Tonnage total recueilli dans les bacs de collecte
<p>Suite d'actions 2 – La Stratégie de réduction des déchets alimentaires et les initiatives à caractère éducatif pour la réduction</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diminution de l'ensemble de la production de déchets alimentaires dans le courant des matières organiques (kg/ménage); l'analyse de cette action ne constituera qu'un volet de la réduction des déchets alimentaires mesurables par rapport aux autres actions qui ont une incidence sur la gestion des déchets alimentaires
<p>Suite d'actions 3 – La minoration et le réacheminement des déchets dans le cadre des événements spéciaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'événements examinés ou consultés par le personnel de la Ville

Objectif 2 : Maximiser le recyclage des déchets.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Actions comprises	Baromètres du rendement possibles
<p>Suite d'actions 4 – L'amélioration de la séparation des déchets à la source : Dont le Programme de péage partiel et le rehaussement de l'application des règlements</p>	<p>Cibles individuelles du taux de captation par courant de déchets (%)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction du volume de déchets produits par les ménages (kg/ménage) • Taux de dépose en bordure de rue (TDBR) (nombre de ménages qui sortent le même jour leur bac vert et leur bac à déchets) • Taux de contamination des déchets en bordure de rue (% des déchets déposés dans le mauvais bac, par courant de déchets)
<p>Suite d'actions 5 – Les mesures permettant de réacheminer plus de déchets dans les immeubles à logements multiples</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de captation des déchets organiques pour les habitations servies par la Ville (%) • Volume de déchets produits par immeubles à logements multiples (kg/ménage) • Nombre de vide-ordures fermés ou convertis en descentes à matières organiques (nombre de descentes/an) • Nombre d'immeubles à logements multiples qui adoptent le Programme de bac vert (immeubles/an) • Nombre d'immeubles à logements multiples qui adoptent le Programme des ambassadeurs et des ambassadrices (nombre ou = %)



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de téléchargements des trousseaux d'outils ou des affiches pour les immeubles à logements multiples • Taux de contamination des courants de déchets ramassés (%)
<p>Suite d'actions 6 – Les initiatives et les stratégies de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville (dont la mise en œuvre des courants de matières recyclables améliorés ou étendus dans tous les immeubles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux individuel de captation par courant (%) • Nombre de nouveaux courants de déchets recueillis (par exemple les ampoules et les appareils électroniques) • Production de déchets (kg/immeuble/site) • Taux de dépose en bordure de rue (nombre de bacs de recyclage) • Taux de contamination (%)
<p>Suite d'actions 7 – Le réacheminement des déchets dans les parcs et dans les lieux publics (extension du réacheminement à un plus grand nombre de parcs et d'espaces)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de captation de chacun des axes de déchets, dont les excréments d'animaux de compagnie et les matières organiques (%) • Diminution du tonnage enfoui dans la décharge contrôlée (%) • Taux de contamination dans les bacs posés dans les parcs et dans les lieux publics (%)
<p>Suite d'actions 8 – La stratégie de réacheminement des déchets de construction et de démolition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous mettrons au point les baromètres du rendement dans le cadre de cette stratégie; il pourrait toutefois y avoir des taux de captation des différentes matières dans les déchets de CD ou des cibles se rapportant



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	<p>aux activités auxiliaires de réduction, de réutilisation et de recyclage.</p>
<p>Suite d'actions 9 – La stratégie de réacheminement des déchets encombrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous mettrons au point les baromètres du rendement dans le cadre de cette stratégie; il pourrait toutefois y avoir des taux de captation des différentes matières pour ce qui est des articles encombrants, du nombre d'articles réduits ou recyclés ou des cibles se rapportant aux activités auxiliaires de réduction, de réutilisation et de recyclage.
<p>Suite d'actions 10 – Élaboration de la stratégie pour la gestion des PDS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous mettrons au point les baromètres du rendement dans le cadre de cette stratégie; il pourrait toutefois y avoir des taux de captation des différentes matières dans les produits dangereux et spéciaux ou dans le nombre d'articles qui ne sont pas enfouis dans la décharge contrôlée.
<p>Suite d'actions 11 – Les initiatives de développement durable (programmes d'incitation pour amener les promoteurs à financer la réduction et le réacheminement des déchets)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sans objet – Ces actions constitueraient des mécanismes uniformisés pour l'ensemble des Services de planification de la Ville.

Objectif 3 : Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Actions comprises	Baromètres du rendement possibles
Suite d'actions 12 – La digestion anaérobie (DA) et la codigestion (en précisant qu'on a lancé une étude de faisabilité pour cette action)	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de GES compensés ou réduits – mesuré chaque année
Suite d'actions 13 – La collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage (FRJ)	<ul style="list-style-type: none"> • Économies à réaliser sur les coûts grâce aux activités séparées de collecte et de traitement (\$/tonne)
Suite d'actions 14 – L'étude de faisabilité de la récupération des déchets et de l'installation de traitement	<ul style="list-style-type: none"> • Nous mettrons au point, durant l'étude, des baromètres potentiels pour chaque option.
Suite d'actions 15 – La Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de GES réduits – mesuré chaque année
Suite d'actions 16 – La Stratégie de la gestion des déchets résiduels	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de la DCCT préservé chaque année (m³)

Objectif 4 : Maximiser les progrès opérationnels

Actions comprises	Baromètres du rendement possibles
Suite d'actions 17 – Les autres conteneurs de collecte	<ul style="list-style-type: none"> • Élément opérationnel; on pourrait toutefois augmenter le réacheminement dans les rares cas où d'autres bacs ne sont pas



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	<p>accessibles ou ne permettent pas de capter les matières (kg/conteneur/an)</p>
<p>Suite d'actions 18 – La technologie du système d'identification par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs à déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous mettrons au point des baromètres de rendement selon les types de technologie utilisée et ses capacités. La possibilité de suivre la vérification de la participation et les collectes qui n'ont pas été faites en est un exemple.
<p>Suite d'actions 19 – Le recensement des économies dans la collecte des déchets en bordure de rue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À établir dans le cadre de l'examen de la collecte des déchets en bordure de rue
<p>Suite d'actions 20 – L'Examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À établir dans le cadre de l'examen du Programme de sacs jaunes pour les petites entreprises
<p>Suite d'actions 21 – La collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nous mettrons au point des baromètres de rendement à mesure que les actions sont planifiées. L'augmentation de la participation, la diminution de la contamination et la satisfaction de la clientèle vis-à-vis des changements en sont des exemples.
<p>Suite d'actions 22 – L'innovation et la technologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À établir lorsqu'on mettra au point la stratégie et lorsqu'on analysera les perfectionnements et les technologies.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Suite d'actions 23 – Les travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions

- Volume de GES compensés ou réduits – mesuré chaque année

Objectif 5 : Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville

Actions comprises	Baromètres du rendement possibles
<p>Suite d'actions 24 – La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre du Plan – Nouveaux investissements à consentir pour permettre d'apporter des améliorations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rayon d'action : Nombre d'écoles, d'immeubles à logements multiples et d'habitations en bordure de rue par année • Nombre de nouvelles initiatives de rayonnement augmentées ou créées • Rayonnement des programmes (nombre de visites dans les écoles, dans les entreprises et dans les immeubles à logements multiples) • Analyse des réseaux sociaux – Nombre de clics, de J'aime, de partages et de visites. Cette analyse révèle l'information que le public recherche, consulte et lit. • Contenu des réseaux sociaux : Nombre de billets, de comptes rendus et information publiée par la Ville, chaque mois, chaque trimestre et chaque année. Nombre de clics sur le site Web.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

	<ul style="list-style-type: none"> • On peut aussi poser des questions dans le sondage annuel sur service à la clientèle.
<p>Suite d'actions 24 – La promotion et l'information pour assurer la mise en œuvre du Plan – Stratégie de gestion des changements de comportement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Questions posées dans le sondage annuel des clients sur les changements de comportement • Les données sur le tonnage permettent de savoir dans quelle mesure les résidents s'adaptent aux nouvelles politiques.
<p>Suite d'actions 25 – La Stratégie de l'économie circulaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Baromètres de rendement et cibles à mettre au point dans le cadre de la stratégie. Le nombre de partenariats noués et le suivi des changements apportés aux pratiques dans la passation des marchés publics pourraient en constituer des exemples.



12.0 Le financement du PDGDS

La version provisoire du PDGDS prévoit 25 suites d'actions proposées (soit 50 actions) pour porter le changement et tâcher de réaliser la vision et les objectifs du PDGDS. La plupart des actions ainsi proposées consistent à améliorer les services offerts à la collectivité et à réduire l'impact climatique de la gestion des déchets; toutes ces actions doivent être financées. Toutefois, certaines suites d'actions créent de nouvelles perspectives de production de recettes pour la Ville, ce qui permettrait de compenser les coûts. En outre, de nombreuses actions proposées créent des économies, ce qui permettra de réaliser des économies sur les coûts au fil du temps.

Puisque la version provisoire du PDGDS est un travail de planification global, cette analyse financière vise à produire des estimations selon un certain nombre de grandeurs en ce qui a trait aux incidences estimatives projetées sur les coûts pour les ménages par le truchement de la taxe sur les déchets solides et des apports fonciers. L'analyse permet de calculer le coût estimatif de l'ensemble du système recommandé et d'établir la comparaison des coûts relatifs entre les actions recommandées.

Parce qu'il est difficile de prédire les coûts éventuels, en raison des impacts considérables d'un ensemble de facteurs du marché et de la conjoncture macroéconomique, il n'est pas tenu compte, dans les estimations ci-après, de l'indexation ni de l'inflation des coûts. C'est pourquoi il est important de noter que les coûts réels engagés si les actions provisoires recommandées sont mises en œuvre seront probablement différents de ceux qui sont exposés dans le présent document. Nous mettrons au point des estimations plus précises dans la version provisoire du Plan financier à long terme qui accompagnera la version finale du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Les estimations des coûts seront aussi réactualisées à des intervalles de cinq ans.

Le budget de base doit permettre de continuer d'assurer les services de gestion des déchets solides

Dans les 10 prochaines années (2023-2032), il faudra engager des dépenses en immobilisations de l'ordre de 202 millions de dollars, dont une part importante, d'environ



Plan directeur des déchets solides

130 millions de dollars², doit financer les frais réglementaires de la décharge contrôlée existante et permettre d'assurer les services actuels de gestion des déchets pour les résidents. Ces coûts de base comprennent différentes dépenses en immobilisations, dont le renouvellement des actifs et du parc automobile, les mises à niveau technologiques, la planification à long terme, ainsi que les dépenses liées à la décharge contrôlée. Il faut aussi prévoir un surcoût estimatif de 350 à 400 millions de dollars³ pour une nouvelle décharge contrôlée, ce qui n'est pas compris, à l'heure actuelle, dans le plan financier décennal de la Ville.

Le Fonds de réserve des immobilisations pour la collecte des déchets solides est actuellement déficitaire et ne permet pas de financer ces besoins projetés pour continuer d'assurer les services actuels. En outre, dans les dernières années, la récupération foncière, qui permet de financer les programmes de réacheminement, n'a pas permis de financer l'intégralité des coûts des programmes de réacheminement, ce qui a donné lieu à des excédents dans les redevances d'utilisation qui servent à financer les programmes de réacheminement, au lieu de s'en servir pour reconstituer le Fonds de réserve des immobilisations pour la collecte des déchets solides. Même si on ne met pas en œuvre les actions recommandées dans le PDGDS, il faudra hausser les taux d'imposition pour financer le coût des besoins de la Ville actuellement prévus dans le budget.

Depuis 2020, le Conseil municipal a approuvé des hausses de taux comprises entre 8 \$ et 12 \$ par ménage et par an pour répondre aux besoins en financement permettant d'assurer l'intégralité des opérations de gestion des déchets solides et pour ramener en position excédentaire la réserve des immobilisations. Malgré ces investissements récents, la prévision actuelle du plan des dépenses en immobilisations sur 10 ans et l'augmentation du taux historique de la Ville ne seront

² D'après la prévision des dépenses en immobilisations de 2023 sur 10 ans, mise à jour chaque année dans le cadre du processus de budgétisation, pour tenir compte des estimations de coût actualisée

³ Estimations globales établies d'après les besoins en capacité de la Ville et les projets municipaux comparables.



Plan directeur des déchets solides

pas suffisants pour financer le plan des dépenses en immobilisations sur 10 ans, les initiatives proposées dans le PDGDS et une nouvelle décharge contrôlée ou une autre technologie pour la gestion des déchets résiduels lorsque la DCCT aura atteint le maximum de sa capacité, sans avoir à augmenter encore le taux d'imposition. Nous sommes en train de mettre au point un plan financier à long terme qui accompagnera la version définitive du Plan directeur de la gestion des déchets et dans lequel nous proposerons un modèle de financement durable pour répondre aux besoins actuels et projetés dans la gestion des déchets solides.

L'ensemble des impacts financiers estimatifs des actions recommandées

Les actions recommandées dans le plan de gestion des déchets obligeront à consacrer de nouveaux investissements de l'ordre de 280 millions de dollars dans les infrastructures, en excluant les coûts de la nouvelle décharge contrôlée ou de la technologie de substitution pour la gestion des déchets. Les frais d'exploitation devraient augmenter à hauteur de 20 millions de dollars par an d'ici 2031. Comme l'indique le tableau ci-après, malgré le surcroît des dépenses, ces actions auraient pour effet de retarder d'environ 14 ans les besoins relatifs à la nouvelle décharge contrôlée. En réduisant le volume de déchets à enfouir dans la décharge contrôlée, on estime à environ 4,3 millions de dollars par an⁴, en dollars de 2023, les économies sur la valeur liquidative moyenne estimative en préservant l'espace aérien de la décharge contrôlée du chemin Trail.

Si la Ville décide de faire appel aux technologies de l'incinération pour la transformation des déchets en énergie (TDE) ou du traitement des déchets mixtes (TDM), elle devra engager des suppléments de coûts; la TDE représente l'option la plus économique parce qu'elle coûte plus cher en dépenses en immobilisations, mais qu'elle coûte moins

⁴ Estimations établies d'après la réduction estimative des déchets enfouis dans la décharge contrôlée, chaque année, moyennée sur l'horizon de planification de 30 ans. Les économies annuelles exactes sur la valeur liquidative varieront en fonction du tonnage total réel des déchets réduits ou réacheminés chaque année.



Plan directeur des déchets solides

cher en frais d'exploitation et qu'elle offre un meilleur potentiel de recettes. Ces deux technologies pourraient retarder encore la nécessité d'aménager une nouvelle décharge contrôlée, ce qui permettrait de réaliser d'autres économies sur les coûts de la décharge contrôlée du chemin Trail. Les dépenses en immobilisations pour une installation de TDE sont estimées à 466 millions de dollars, les frais annuels d'exploitation devraient être de l'ordre de 25 millions de dollars par an, et les recettes compensatoires annuelles sont chiffrées à 18,1 millions de dollars par an. On estime à 64 millions de dollars les dépenses en immobilisations à consacrer à l'installation de TDM, à 41 millions de dollars par an les frais d'exploitation annuels et à 7,7 millions de dollars par an les recettes compensatoires annuelles.

Comme l'indique la **section 10.4**, ces deux technologies de gestion des déchets résiduels pourraient retarder encore d'environ 30 ans ou plus la nécessité d'investir dans une nouvelle décharge contrôlée pour la TDE et de 18 ans encore le TDM (en supposant qu'on mettra en œuvre les actions du PDGDS). Ces technologies viennent décaler encore les coûts à consacrer aux investissements dans une nouvelle décharge contrôlée, ce qui donne d'autres économies, sur la valeur liquidative estimative, de l'ordre de 13,58 millions de dollars par an pour la TDE⁵ et à 5,78 millions de dollar par an pour la TDM⁶ dans l'espace aérien préservé dans la décharge contrôlée du chemin Trail.

Impacts estimatifs – Coût par ménage

Le financement des besoins budgétaires permettant de répondre aux besoins en services existants et les recommandations de la version provisoire du plan de gestion

⁵ D'après la réduction estimée des déchets enfouis dans la décharge contrôlée, moyennée sur le nombre d'années au cours desquelles la technologie sera appliquée jusqu'à la fin de l'horizon de planification de 30 ans. On continuera de réaliser des économies dans l'espace aérien de la décharge contrôlée au-delà de l'horizon de planification de 30 ans, puisqu'on estime que l'installation de TDE devrait prolonger la durée utile de la DCCT au-delà de l'horizon de planification de 30 ans.

⁶ D'après la réduction estimative des déchets enfouis dans la décharge contrôlée, moyennée sur le nombre d'années au cours desquelles la technologie sera appliquée jusqu'à la fin de la durée utile estimative de la DCCT, soit avant la fin de l'horizon de planification de 30 ans.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

des déchets représenteront une hausse considérable de la taxe sur les déchets solides et des apports fonciers pour financer durablement ces programmes dans l'avenir. Pour préciser le contexte, il faut compter en 2023 une moyenne de 184 \$ par an pour l'habitation en bordure de rue, pour les services de gestion des déchets (taxes et redevances), et les ménages des habitations en bordure de rue paient une moyenne de 138 \$ par an (taxes et redevances), ce qui est nettement inférieur aux municipalités comparables. Le **tableau 17** ci-après présente la hausse estimative du coût par ménage pour le maintien des services existants de gestion des déchets solides dans la prochaine année, le coût de la mise en œuvre des actions recommandées dans le plan de gestion des déchets, ainsi que les coûts prévus de la mise en œuvre d'une technologie de substitution pour la gestion des déchets.

Même si la Ville décide de ne rien faire et qu'elle ne met pas en œuvre les actions recommandées dans la version provisoire du PDGDS ou qu'elle ne fait pas appel à une technologie de substitution dans la gestion des déchets, il faudra quand même augmenter les taux d'imposition dans le court terme afin de constituer le financement qui permettra de payer les coûts du plan actuel des infrastructures de la Ville et de la capacité supplémentaire d'enfouissement dans la décharge contrôlée.

Tableau 17 : Impact sur les coûts estimatifs par ménage dans les habitations en bordure de rue

Coûts résidentiels de la collecte en bordure de rue par ménage (TDBR)				
Années	2025	2033	2043	2053
Plan des infrastructures de base (2023) pour la décharge contrôlée*	208 \$	339 \$	-	-
+ Version provisoire du PDGDS	212 \$	359 \$	392 \$	469 \$
+ Version provisoire PDGDS et transformation des déchets en énergie (PDE)	212 \$	439 \$	458 \$	484 \$



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Coûts résidentiels de la collecte en bordure de rue par ménage (TDBR)				
+ Version provisoire PDGDS et traitement des déchets mixtes (PDM)	212 \$	464 \$	484 \$	547 \$

Tableau 18 : Impact sur les coûts estimatifs par ménage dans les immeubles à logements multiples

Années	Coûts des immeubles à logements multiples par ménages (ILM)			
	2025	2033	2043	2053
Plan des infrastructures de base (2023) pour la décharge contrôlée*	143 \$	226 \$	-	-
+ Version provisoire du PDGDS	146 \$	238 \$	264 \$	319 \$
+ Version provisoire PDGDS et transformation des déchets en énergie (PDE)	146 \$	289 \$	307 \$	328 \$
+ Version provisoire PDGDS et traitement des déchets mixtes (PDM)	146 \$	305 \$	324 \$	372 \$



Plan directeur des déchets solides

* Les prévisions actuelles du plan d'investissement couvrent une période de planification de 10 ans à compter du budget 2023. Des prévisions à plus long terme seront élaborées dans le cadre du plan financier à long terme pour les déchets solides.

Comme on peut le constater dans les tableaux ci-dessus, la version provisoire du PDGDS est, à la rigueur, plus chère que le plan révisé des infrastructures, dans les premier dix années, tout en prévoyant actions supplémentaires qui viendront améliorer le niveau de service dans la gestion des déchets et qui constitueront des moyens innovants de protéger l'environnement. Malgré le surcroît de dépenses, ces actions auraient pour effet de retarder d'environ 14 ans la nécessité d'aménager une nouvelle décharge contrôlée, ce qui repousserait encore plus loin, dans l'avenir, les besoins en décaissement de fonds considérables, tout en économisant des millions de dollars grâce à la préservation de l'espace aérien de la décharge contrôlée du chemin Trail et en décalant dans l'avenir les coûts de la nouvelle décharge contrôlée.

Comme nous l'expliquons aussi dans le **tableau 18** ci-dessus, si la Ville décide de faire appel aux technologies de l'incinération pour la transformation des déchets en énergie (TDE) ou du traitement des déchets mixtes (TDM), il faudra engager des surcoûts : la TDM est l'option la plus économique parce qu'elle coûte plus cher en dépenses en immobilisations, mais qu'elle revient moins chère en frais d'exploitation et qu'elle offre un meilleur potentiel de recettes. Ces deux technologies pourraient encore retarder la nécessité d'aménager une nouvelle décharge contrôlée, ce qui permettrait de réaliser de meilleures économies sur les coûts dans la décharge contrôlée du chemin Trail.

Sur l'horizon de planification de 30 ans, c'est au cours des 10 premières années, soit lorsqu'on prévoit de mettre en œuvre la majorité des initiatives, il faudra comptabiliser les surcoûts les plus importants. Ces surcoûts devraient s'aplanir en 2034, sauf qu'il faudra consacrer aux infrastructures un investissement considérable au milieu des années 2040 pour aménager une nouvelle décharge contrôlée ou pour faire appel à une nouvelle technologie de substitution dans la gestion des déchets. Dans l'élaboration du Plan financier à long terme, on tiendra compte des différentes stratégies de financement afin de minorer les fortes variations dans les hausses de coût pour les résidents, en étalant les surcoûts pour qu'ils soient plus raisonnables et prévisibles.



Solid Waste Master Plan

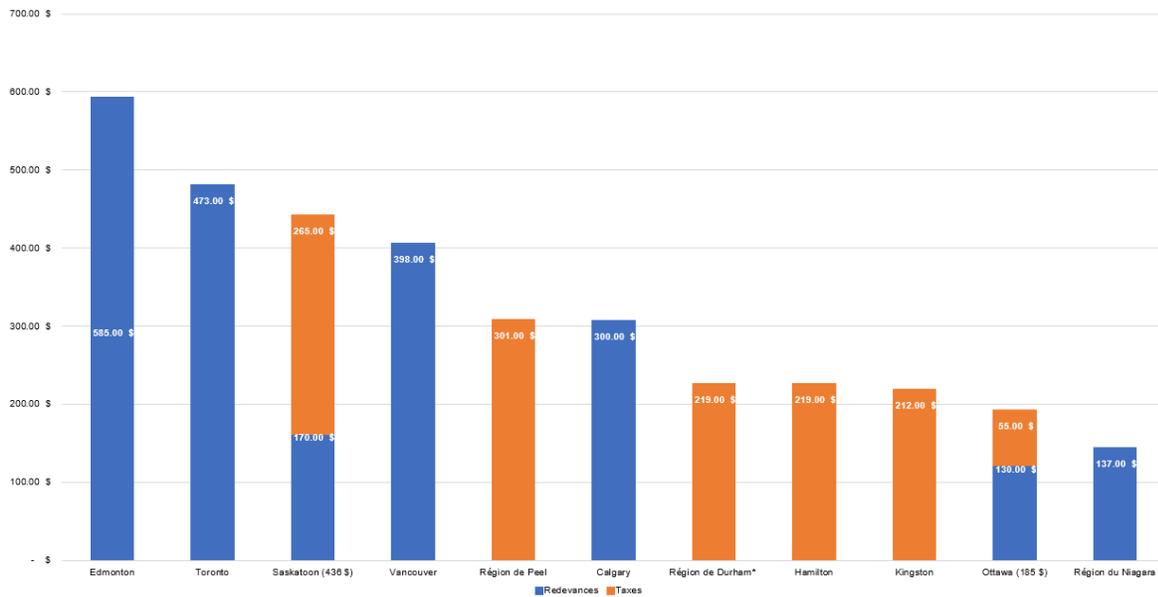
Plan directeur des déchets solides

L'impact des coûts pour les ménages – municipalités comparables

Le financement des besoins budgétaires pour assurer les services existants et les recommandations de la version provisoire du plan de gestion des déchets représenteront une hausse considérable de la taxe sur les déchets solides et des apports fonciers pour financer durablement ces programmes dans l'avenir. Bien que l'analyse exposée ci-dessus ne donne pas lieu à une brusque hausse des coûts au-delà de ce que les résidents paient actuellement pour les services de gestion des déchets solides, les surcoûts cadrent avec ceux que les autres administrations municipales comptent à leurs résidents pour assurer ces services réglementés essentiels.

Comme l'explique la **figure 29** ci-après, Ottawa est la ville qui compte actuellement les frais les moins élevés pour les services de gestion des déchets solides parmi les villes comparables comprises dans l'échantillon.

Figure 29 : Frais de gestion des déchets solides des municipalités canadiennes en 2023



*surcoûts possibles pour les municipalités de la région



Plan directeur des **déchets solides**

Le financement durable des Services des déchets solides pour l'avenir

Pour financer durablement les Services des déchets solides dans l'avenir, nous sommes en train de mettre au point un plan financier à long terme (PFLT) pour accompagner la version finale du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Le PFLT fera état de l'abordabilité actuelle et projetée des coûts et correspondra au Cadre budgétaire de la Ville. Dans sa portée, le PFLT consistera à :

- se pencher sur les restrictions dans la limitation de la dette pour savoir si les coûts du programme de gestion des déchets peuvent être assez bien répartis sur les prochaines décennies;
- évaluer la possibilité de répartir, sur plusieurs années, les importantes dépenses en immobilisations prévues en 2030 et en 2044 afin d'alléger le fardeau financier durant ces années;
- évaluer les incidences des politiques et des questions sociales et financières dans la hausse des droits d'utilisation pour les résidents de la Ville;
- revoir toutes les hausses planifiées des droits d'utilisation et penser à apporter des mises au point d'après les coûts prévus du programme de gestion des déchets.

Dans le PFLT, nous présenterons au Conseil municipal une série de recommandations pour financer durablement l'actuel plan de dépenses en immobilisations non financé, ainsi que les recommandations de la version provisoire du PDGDS.



13.0 Les clés du succès

Pour mettre en œuvre les 50 actions du PDGDS et pour réaliser la vision zéro déchet, il faudra compter sur la participation et la collaboration des parties prenantes dans l'ensemble de la Ville et de toute la collectivité d'Ottawa. En particulier, le succès du PDGDS dépendra :

- **de la participation et du changement de comportement de la collectivité** – dans bien des cas, pour mettre en œuvre les actions du PDGDS relatives à la réutilisation, à la réduction et au réacheminement des déchets, il faudra compter sur la participation massive des résidents de toute la ville. On peut encourager et améliorer la participation en étendant les programmes et les initiatives de sensibilisation et d'information; toutefois, la participation collective à grande échelle obligera à transformer les comportements et à remplacer la pratique actuelle de création et d'élimination des déchets par des efforts d'évitement, de réduction, de réutilisation et de recyclage de ces déchets. La mise en œuvre de la Stratégie de gestion des changements de comportement du PDGDS sera essentielle pour encourager cette transformation des habitudes individuelles des résidents et pour faire d'Ottawa une collectivité qui priorise les principes de la hiérarchie de la gestion des déchets;
- **du succès des partenariats** – de nombreuses actions du PDGDS obligent à nouer des partenariats avec les différentes parties prenantes, soit les entreprises, les organisations communautaires et les organismes non gouvernementaux, pour connaître un succès optimal. La consultation de ces groupes a été essentielle durant l'élaboration du PDGDS, et ces partenariats continueront d'être indispensables, surtout dans la planification et la mise en œuvre des différentes initiatives de réutilisation, de réduction et de recyclage des déchets. De nombreux partenaires actuels et potentiels ont déjà lancé à Ottawa des initiatives et des événements qui cadrent avec la promotion de l'économie circulaire et ont établi des réseaux avec les différents secteurs de la collectivité. La continuité de la collaboration de la Ville avec ces groupes apportera des



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

bienfaits dans l'extension des initiatives collectives existantes et permettra de mettre en œuvre les programmes et les politiques concertés de la Ville;

- **de la collaboration interne** – la portée du PDGDS s'étend à la collecte et au traitement des déchets des habitations en bordure de rue et des immeubles à logements multiples, des parcs et des autres lieux publics, des établissements et des opérations de la Ville, ainsi que les programmes partenaires existants. La gestion et l'amélioration des programmes relatifs aux déchets doivent concorder avec les autres projets, opérations et initiatives de la Ville menés par différentes directions générales internes. La collaboration des parties prenantes internes de la Ville dans l'ensemble des directions générales permettra de mener à bien la planification et la mise en œuvre des actions du PDGDS et de s'assurer que ces actions étoffent les autres programmes et initiatives de la Ville qui ont un impact sur la gestion des déchets;
- **de la coopération des trois ordres de gouvernement** – Le PDGDS comprend toutes sortes d'actions recommandées, que la Ville peut lancer et mettre en œuvre afin de réaliser la vision zéro déchet. Or, pour réaliser cette vision, il faudra faire continuellement appel à différentes politiques et lois à plusieurs niveaux de gouvernance. La coopération continuera de représenter une part importante des travaux consacrés à la vision zéro déchet pour permettre de s'assurer que les différents outils et instruments qu'utilisent les trois ordres de gouvernement concordent et permettent de miser sur les efforts des uns et des autres;
- **du financement à long terme durable** – le PDGDS doit être suffisamment financé pour en assurer le succès. Il faut donc adopter un modèle de financement durable à long terme qui non seulement comprend les recommandations du PDGDS, mais qui prévoit aussi le financement d'une nouvelle décharge contrôlée ou d'une technologie de substitution pour la gestion des déchets résiduels lorsque la DCCT atteindra le maximum de sa capacité, en plus du plan des infrastructures actuel de 10 ans des Services des déchets solides. Le Plan financier à long terme qui accompagnera la version finale du



14.0 Conclusion

Le volume de déchets que la ville devra gérer devrait, selon les prévisions, augmenter de 31 % dans les trois prochaines dizaines d'années. Le PDGDS constitue une structure-cadre pour les moyens grâce auxquels Ottawa pourra gérer ce volume de déchets de manière financièrement, socialement et environnementalement durable dans les 30 prochaines années. Il tient compte de nombreux facteurs, dont la durée utile limitée de la DCCT, le besoin de réduire les émissions de GES associées au système de gestion des déchets, ainsi que les règlements d'application actuels et potentiels du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral qui pourraient avoir un impact sur la gestion des déchets à l'échelle municipale.

Nous avons élaboré, dans les premières étapes de l'établissement du plan, une vision zéro déchet aspirationnelle pour définir l'objectif que la collectivité souhaite atteindre dans 30 ans. Nous avons mis au point cette vision, ainsi que les principes-cadres et les objectifs du Plan, en nous inspirant des commentaires du public et des différentes parties prenantes pour constituer une structure-cadre qui a permis d'orienter le travail d'élaboration du PDGDS. Nous avons élaboré les cinq objectifs du PDGDS d'après cette structure-cadre, et ces objectifs présentent et permettent de mesurer les moyens grâce auxquels les 50 actions recommandées seront consacrées directement à la réalisation de cette vision.

Le PDGDS fait aussi la répartition de ce qu'il faudra réaliser à court terme (dans le délai de 5 ans et moins), à moyen terme (dans le délai de 6 à 10 ans) et à long terme (dans le délai de 11 ans et plus) pour produire un impact maximum dans la réduction et le réacheminement des déchets et pour s'assurer de répondre aux besoins immédiats et projetés afin de libérer la capacité de la décharge contrôlée et d'extraire le maximum de ressources et d'énergie dans le courant du reliquat des déchets.

Le PDGDS confirme qu'il n'y a pas de solution universelle pour gérer durablement l'ensemble des déchets; ce plan présente plutôt une approche qui se décline en plusieurs volets afin de résoudre les difficultés actuelles et projetées du système de gestion des déchets de la Ville. Ce plan est aussi un document évolutif, qui se fonde sur



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

ce que nous savons aujourd'hui et qui est pensé pour pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins de la Ville dans la gestion des déchets, notamment en raison de la croissance de la population, des types de déchets à gérer, de la disponibilité des débouchés finaux, ainsi que des nouvelles lois et des nouvelles technologies. Les actions du PDGDS ainsi que les cibles qu'elles sont appelées à atteindre seront adaptées dans chacune des réactualisations quinquennales du PDGDS.

Enfin, le succès du PDGDS dépendra de la participation et de la collaboration des parties prenantes dans toute la collectivité. La gestion des déchets concerne tout le monde, et il faudra que la Ville, les résidents, les organisations communautaires et tous les ordres de gouvernement réalisent un changement collectif pour atteindre les objectifs du PDGDS et pour réaliser la vision zéro déchet d'Ottawa.



Solid Waste Master Plan | Plan directeur des déchets solides

Appendice A – Options recommandées pour l'enlèvement ou le report du système dans le cadre du PDGDS





Plan directeur des déchets solides

En s'en remettant aux résultats du processus d'évaluation, le personnel de la Ville recommande de ne pas inscrire certaines options dans la liste abrégée.

Options reportées dans la foulée du processus d'évaluation selon l'approche du triple résultat :

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
Aménagement des centres de réutilisation spécialisés	<p>Cette option n'a pas été bien notée par rapport à des options comparables. Niveau élevé d'efforts et de coûts pour des résultats prévus minimes dans le réacheminement et la réduction des déchets. On relève des difficultés dans l'installation équitable des dépôts pour qu'ils soient généralement accessibles dans tous les quartiers, qui doivent être traités sur un pied d'égalité.</p> <p>On recommande d'en tenir compte dans les éventuelles mises à jour du plan lorsqu'on aura mis en œuvre d'autres options mieux notées.</p> <p>On recommande de consulter les données se rapportant aux installations temporaires afin d'éclairer l'étude d'aménagements plus permanents.</p>	<p>Les coûts en infrastructures estimatifs de cette option étaient compris entre 500 000 dollars et 1 million de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient compris entre 100 000 dollars et 1 million de dollars.</p>
Collecte mobile, dans les habitations,	<p>Cette option n'a pas été bien notée par rapport à des options comparables. Potentiel faible ou minimal dans le</p>	<p>On s'attendait à ce que les coûts estimatifs des</p>



Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
des déchets municipaux dangereux spéciaux	<p>réacheminement et coûts élevés par rapport au nouveau parc automobile de collecte mobile nécessaire pour cette option. Impact potentiel très faible sur la durée utile de l'Installation de gestion des déchets du chemin Trail.</p> <p>On recommande d'en tenir compte dans les éventuelles mises à jour du plan lorsqu'on aura mis en œuvre d'autres options mieux notées et que l'on aura une meilleure idée du nouveau système mené par les producteurs et mis en œuvre en vertu des nouveaux règlements d'application du gouvernement de l'Ontario sur la responsabilité individuelle des producteurs.</p>	<p>infrastructures de cette option soient inférieures à 500 000 dollars.</p> <p>Les coûts estimatifs d'exploitation de cette option étaient compris entre 100 000 dollars et 1 million de dollars.</p>
Dépôts permanents dans les quartiers pour une partie ou la totalité des matières	<p>On a recommandé de reporter la réactualisation quinquennale du PDGDS jusqu'à ce qu'on ait recueilli et analysé les données portant sur l'option 4D1 (Dépôts temporaires dans les quartiers pour les matières réacheminables).</p> <p>On propose de consulter les données (sur l'utilisation et sur les sites plus performants, entre autres) apportées par les dépôts temporaires pour éclairer l'étude d'aménagements plus permanents.</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient compris entre 10 millions de dollars et 50 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient compris</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
		entre 1 dollar et 3 millions de dollars.
Optisacs	<p>On n'a pas jugé que cette option était adaptée à une mise en œuvre dans l'ensemble du réseau.</p> <p>Option très complexe, offrant une marge de manœuvre limitée pour tenir compte des changements apportés au réseau de gestion des déchets. Il faudrait prévoir une installation de tri. L'optisac est un système breveté, et il faudrait nouer des partenariats avec des tiers.</p> <p>On pourrait se pencher sur des applications à plus petite échelle (par exemple dans les complexes d'appartements ou dans les aménagements résidentiels de grande densité).</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient compris entre 10 millions de dollars et 50 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient supérieurs à 10 millions de dollars.</p>
Système de collecte sous vide	<p>On n'a pas jugé que cette option était adaptée à une mise en œuvre dans l'ensemble du réseau.</p> <p>Elle est difficile à appliquer du point de vue des permis et obligerait à demander des approbations et des permis pour l'ensemble du réseau, dont les circuits de collecte souterrains, le centre de régulation et l'espace de collecte multicourants.</p> <p>La capacité limitée ne s'adapte pas facilement aux changements du réseau de</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient compris entre 10 millions de dollars et 50 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
	<p>gestion des déchets.</p> <p>On pourrait se pencher sur des applications à plus petite échelle (par exemple dans les complexes d'appartements ou dans les aménagements résidentiels de grande densité) dans le cadre des nouvelles demandes d'aménagement.</p>	<p>estimatifs de cette option étaient inférieurs à 1 million de dollars.</p>
<p>Production d'aliments pour les animaux</p>	<p>Cette option n'a pas été bien notée par rapport à des options comparables.</p> <p>Il est possible que les coûts augmentent à cause des règlements d'application plus rigoureux sur les aliments destinés aux animaux.</p> <p>Il n'existe pas d'installations, de fournisseurs, ni de technologies sur le marché nord-américain.</p> <p>Les technologies et les biens d'équipement n'ont pas fait leurs preuves à une échelle comparable, en tenant compte de la composition des déchets ou du climat de la Ville d'Ottawa.</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient compris entre 10 millions de dollars et 50 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient inférieurs à 1 million de dollars.</p>
<p>Gazéification des feuilles et des résidus de jardinage</p>	<p>Cette option n'a pas été bien notée par rapport à des options comparables.</p> <p>Il n'existe pas d'installations, de fournisseurs, ni de technologies sur le marché nord-américain. Les technologies et les biens d'équipement n'ont pas fait</p>	<p>On s'attendait à ce que les coûts estimatifs des infrastructures de cette option soient supérieurs à</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
	<p>leurs preuves à une échelle comparable, en tenant compte de la composition des déchets ou du climat de la Ville d'Ottawa. Les nouvelles technologies et le nombre de fournisseurs qui ont fait leurs preuves sont limités mondialement.</p> <p>À prendre en compte dans les prochaines mises à jour du plan lorsqu'on aura mis en œuvre des options mieux notées et que les progrès technologiques seront commercialement viables pour répondre aux besoins de la Ville.</p>	<p>200 millions de dollars.</p> <p>On ne connaît pas, à l'heure actuelle, les coûts d'exploitation en raison des exemples très limités de cas dans lesquels on a fait appel à la gazéification des feuilles et des résidus de jardinage.</p>
Assainissement de la décharge	<p>Option non reportée au moment d'écrire ces lignes dans le cadre du développement des systèmes.</p> <p>Potentiel élevé d'augmentation des émissions de GES et des odeurs nauséabondes dans la collectivité environnante pendant les opérations d'assainissement.</p> <p>Fort potentiel d'impact environnemental par rapport à d'autres options en raison de l'excavation des déchets à ciel ouvert.</p> <p>Il pourrait s'agir quand même d'une option viable dans certains cas (par exemple pour maîtriser le panache des produits de</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient inférieurs à 10 millions de dollars, mais pourraient augmenter pour atteindre 2 millions de dollars, selon le matériel de traitement.</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
	lixiviation de la décharge), et il faudrait en tenir compte dans les cas nécessaires et au moment voulu.	Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient compris entre 6 millions de 10 millions de dollars.
Acquisition d'une décharge existante	Option non reportée, au moment d'écrire ces lignes, dans le développement des systèmes. Option reportée jusqu'aux prochaines itérations du PDGDS, en priorisant l'extension de la durée utile de la DCCT en faisant appel à la réduction des déchets, au réacheminement amélioré, au recours à des décharges privées, à l'agrandissement des décharges et à la réalisation d'une étude de préviabilité pour une technologie de gestion des déchets résiduels.	On s'attendait à ce que les coûts estimatifs des infrastructures de cette option soient supérieurs à 100 millions de dollars. Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient compris entre 6 millions de dollars et 10 millions de dollars.
Aménagement d'une nouvelle décharge	Option non reportée, au moment d'écrire ces lignes, dans le développement des systèmes. Option reportée jusqu'aux prochaines itérations du PDGDS, en priorisant	Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient compris entre 50 millions de dollars



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
	<p>l'extension de la durée utile de la DCCT en faisant appel à la réduction des déchets, au réacheminement amélioré, au recours à des décharges privées, à l'agrandissement des décharges et à la réalisation d'une étude de préviabilité pour une technologie de gestion des déchets résiduels.</p>	<p>et 100 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient compris entre 6 millions de dollars et 10 millions de dollars.</p>

Options retranchées pendant la mise au point du système

En mettant au point le système projeté et recommandé pour la gestion des déchets, on s'est inspiré de l'information apportée par plusieurs analyses, dont l'analyse financière et l'analyse des incidences des options, pour mieux éclairer le report de certaines options. En outre, on s'est aussi inspiré des commentaires réunis dans la série de consultations 2 pour éclairer le processus d'établissement de la liste abrégée. Le tableau ci-après comprend les justifications du report de ces options.



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
<p>Élaborer et mettre à jour le portail consacré aux déchets</p>	<p>Cette option a été regroupée avec l'option 1B1 (Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information); il s'agit d'une tactique à laquelle on peut faire appel pour rehausser les efforts de promotion et de sensibilisation. On recommande d'adopter l'option 1B1 (Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information) pour la planification à partir de la première année du déploiement du PDGDS de concert avec les commentaires recueillis dans les consultations sur l'importance de la promotion et de l'information pour assurer le succès d'un grand nombre d'options du PDGDS.</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient compris entre 100 000 dollars et 500 000 dollars.</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
<p>Programme de péage des frais de dépôt des déchets</p>	<p>limites fixées pour la collecte des ordures et abaisser les limites établies pour les conteneurs conformément à l’approbation donnée par le Conseil municipal dans la motion déposée en juin 2023. On peut ajouter dans cette politique, en 2024, le Programme de péage des frais de dépôt des déchets en attendant que le Conseil municipal revoie la politique d’après la directive pour l’examen de l’extension du Programme de sacs jaunes aux résidents pour répondre aux besoins dans l’élimination des déchets lorsque la limite ferme par article est dépassée. On a mené une vaste consultation publique sur cette option dans le cadre du projet des Options pour le réacheminement des</p>	<p>option pouvaient atteindre 3,5 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d’exploitation estimatifs de cette option pouvaient atteindre 1,5 million de dollars.</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
	déchets déposés en bordure de rue.	
Sacs transparents pour les déchets déposés en bordure de rue	On a reporté cette option pour plutôt mettre en application les limites fixées pour la collecte des ordures et pour abaisser la limite établie pour les conteneurs. On se penchera sur la question en 2027 (conformément à la directive du Conseil municipal) lorsqu'on aura pris connaissance de l'efficacité de la limite ferme de trois articles approuvée par le Conseil municipal. On a mené une vaste consultation publique sur cette option dans le cadre du projet des Options pour le réacheminement des déchets déposés en bordure de rue.	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option pouvaient atteindre 2 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option pouvaient atteindre 1 million de dollars.</p>
	Mesure recommandée pour le report jusqu'à ce qu'on ait une meilleure	Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient inférieurs à



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
<p>Dépôts temporaires dans les quartiers pour les matières réacheminables</p>	<p>idée des incidences du principe de la RIP et des débouchés potentiels des matières. On se penchera à nouveau sur cette mesure lorsque le personnel aura plus d'information sur ces considérations techniques, puisque cette option était relativement très prioritaire pour les participants à la consultation.</p>	<p>10 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de chacun des différents dépôts étaient probablement compris entre 5 millions de dollars et 10 millions de dollars par an.</p>
<p>Agrandissement des secteurs dans lesquels sont déposées les matières réacheminables dans la décharge contrôlée du chemin Trail</p>	<p>Mesure qu'il est recommandé de reporter en raison des contraintes opérationnelles dans l'élaboration de la dernière étape de l'aménagement de la décharge et à cause de l'envergure des options existantes pour le réacheminement des déchets actuellement offertes dans la décharge.</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient inférieurs à 10 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient inférieurs à 1 million de dollars par an.</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
<p>Gestion des matières organiques sur le site</p>	<p>Option reportée jusqu'à la date de la réactualisation quinquennale; toutefois, il sera tenu compte de l'aspect informationnel de cette option dans le cadre de l'option 1B1 (Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information) afin d'encourager l'utilisation des composteurs dans les cours-jardins arrière parmi les résidents qui souhaitent faire appel à cette option comme solution de rechange ou pour assurer l'appoint du Programme de bac vert.</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient inférieurs à 10 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient inférieurs à 1 million de dollars par an.</p>
<p>Collecte et recyclage des courants de matières individuels</p>	<p>Cette option donne généralement lieu à des niveaux supérieurs de contamination et à des difficultés plus importantes</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient inférieurs à 10 millions de dollars.</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
	<p>dans les efforts commerciaux de recherche de débouchés. Le texte de loi du gouvernement provincial sur la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) a un impact énorme sur cette option. Nous avons reporté cette option jusqu'à la date de la réactualisation quinquennale du PDGDS pour la réétudier dans le cadre des programmes de recyclage que la Ville devra gérer (dans ses établissements).</p>	<p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option concordent avec les coûts actuels.</p>
<p>Stratégie d'optimisation de la décharge contrôlée du chemin Trail</p>	<p>On a éliminé cette option, qui est déjà réalisée dans le cadre des opérations actuelles et que l'on continuera d'appliquer dans le cadre des examens réguliers de l'efficacité opérationnelle.</p>	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures de cette option étaient inférieurs à 10 millions de dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de la gestion des déchets dans la décharge</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
		contrôlée du chemin Trail ne changeraient pas considérablement.
Stratégie des frais d'enfouissement pour la décharge contrôlée du chemin Trail	On a éliminé cette option, qui est déjà appliquée dans le cadre de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels, et nous continuerons de mener des examens à intervalles réguliers dans le processus normal de budgétisation annuelle.	<p>Les coûts estimatifs des infrastructures pour le développement de cette stratégie seraient inférieurs à 500 000 dollars.</p> <p>Les coûts d'exploitation estimatifs de cette option étaient compris entre 100 000 dollars et 500 000 dollars.</p>
Technologies émergentes (gazéification, pyrolyse, hydrolyse et recyclage des produits chimiques)	Ces technologies se situent actuellement à l'étape de la recherche et n'ont pas encore été mises à l'épreuve à l'échelle commerciale. On se penchera sur cette option au moment de la réactualisation quinquennale du PDGDS lorsqu'on en connaîtra mieux la viabilité dans le	<p>Les dépenses en immobilisations estimatives dépendent de la conception de l'installation; elles devraient toutefois être inférieures à 200 M\$.</p> <p>Les frais d'exploitation estimatifs dépendent de la conception de l'installation;</p>



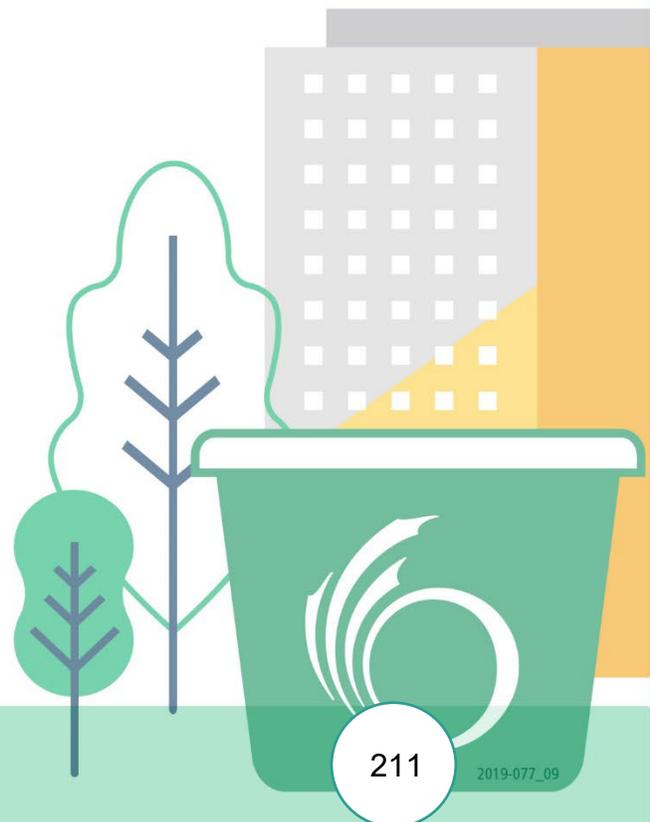
Solid Waste Master Plan

Plan directeur des **déchets solides**

Options	Justifications	Coûts estimatifs des options reportées
	<p>contexte d'Ottawa et qu'on aura réalisé une étude de la viabilité du traitement des déchets mixtes et de la transformation des déchets en énergie.</p>	<p>ils devraient toutefois être inférieurs à 10 M\$.</p>



Appendice B – Éclairage apporté par les commentaires de la série de consultations 2 et par les considérations opérationnelles et financières





Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
Maximiser la réduction et la réutilisation des déchets.	Stratégie de réduction des déchets alimentaires	Question : Veuillez sélectionner le type d'activités auxquelles vous participeriez.	Question : Veuillez indiquer, dans l'ordre, les facteurs qui influeraient le plus sur votre participation à ces activités.	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut prioriser la réduction des déchets alimentaires avant le réacheminement. - La Ville devrait se consacrer à des initiatives avec des partenaires externes. 	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	Coûts des infrastructures – <500 000 \$ Coûts d'exploitation - entre 1 M\$ et 10 M\$ Impact : potentiel considérable de réduction des déchets Considérations opérationnelles : étude, réalisation et mise à jour du programme si la Ville met au point son propre programme au lieu de nouer un partenariat dans le cadre d'un programme existant.	Mettre en œuvre rapidement les mesures adoptées d'après les commentaires de la collectivité, le rang élevé de ces mesures dans la hiérarchie de la gestion des déchets, le moindre coût et le potentiel considérable de réduction des déchets.
		Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 60 % : initiatives de réduction des déchets alimentaires 55 % : bibliothèques de prêt 52 % : activités consacrées à la réutilisation des matières dans la collectivité 51 % : croisements communautaires	Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 78 % : lieu proche de là où j'habite 77 % : facilité d'utilisation 64 % : type de matières acceptées 58 % : coûts pour les ménages 18 % : inclusivité (différentes langues)				



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		47 % : cafés-réparation 29 % : partage des espaces					
	Partage des espaces, croisements, partage des bibliothèques, cafés-réparation et activités consacrées à la réutilisation des matières	<p>Question : Veuillez sélectionner le type d'activités auxquelles vous participeriez.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 60 % : initiatives de réduction des déchets alimentaires 55 % : bibliothèques de prêt 52 % : activités consacrées à la réutilisation des matières dans la collectivité 51 % : croisements communautaires</p>	<p>Question : Veuillez indiquer, dans l'ordre, les facteurs qui influeraient le plus sur votre participation à ces activités.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 78 % : lieu proche de là où j'habite 77 % : facilité d'utilisation 64 % : type de matières acceptées 58 % : coûts pour les ménages 18 % : inclusivité (différentes langues)</p>	<p>- Il faudrait prioriser les initiatives de réduction des déchets.</p> <p>- Les coûts pourraient être un motif d'inquiétude, selon l'initiative.</p> <p>- Les considérations de l'accessibilité et la disponibilité des transports seront essentielles au succès de ces mesures.</p> <p>- La Ville devrait se consacrer à des initiatives avec des partenaires externes et promouvoir les travaux qui se déroulent déjà dans la collectivité.</p>	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$</p> <p>Coûts d'exploitation : <500 000 \$</p> <p>Impact - potentiel relativement faible dans la réduction des déchets</p> <p>Considérations opérationnelles : étude, réalisation et mise à jour du programme si la Ville met au point son propre programme au lieu de nouer un partenariat dans le cadre d'un programme existant.</p>	<p>Plan d'action hâtif, mais à mettre en œuvre sur plus d'un an pour réduire les coûts.</p> <p>Recommandation inspirée des commentaires de la collectivité, du rang dans la hiérarchie de la gestion des déchets et du moindre coût d'intervention. Ces mesures permettront aussi certainement de promouvoir rapidement les partenariats collectifs et les perspectives. Le</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>47 % : cafés-réparation 29 % : partage des espaces</p>				<p>délai de mise en œuvre, qui s'étend sur plus d'un an, permet à la Ville de travailler en collaboration avec des partenaires externes et de promouvoir d'abord les initiatives existantes, avant de mettre en œuvre de nouveaux événements menés par l'administration municipale, conformément aux commentaires recueillis pendant les consultations.</p> <p>Potentiel relativement faible de réduction des déchets en soi; toutefois, conjuguées avec</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
							d'autres mesures de réduction des déchets, il pourrait être stratégiquement avantageux de mettre rapidement en œuvre cette activité pour favoriser l'évolution des comportements de la collectivité dans l'ensemble.
	Extension et amélioration du programme Rapportez-les!	Question : Dans quelle mesure est-il important, à vos yeux, que la Ville d'Ottawa favorise l'extension du programme Rapportez-les!? On demandait aux participants de noter les réponses selon un barème compris entre 1 (absolument aucune importance)	Question : Veuillez noter les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis. Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 78 % : augmenter le nombre d'événements temporaires consacrés à la gestion des déchets dangereux afin de les	- Il faudrait toujours prioriser la déduction des déchets. - Améliorer la surveillance des sites où aboutissent les matières. - Il faut se consacrer à l'amélioration, et non seulement à l'extension.	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	Coûts d'exploitation : <500 000 \$ Impact : potentiel relativement faible dans la réduction des déchets, mais perspectives de recyclage Considérations opérationnelles : il faudra établir des rapports statistiques pour les partenaires	Mettre en œuvre rapidement les mesures adoptées d'après les commentaires de la collectivité, le rang élevé de ces mesures dans la hiérarchie de la gestion des déchets et le moindre coût. Prioriser l'amélioration du



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>et 5 (très grande importance)</p> <p>Pourcentage des participants : 55 % : très important d'étendre le programme 78 % : très important ou important d'étendre le programme</p>	<p>rendre plus accessibles pour les résidents. 77 % : nouer des partenariats avec des producteurs pour des dépôts permanents dans certains sites sur l'ensemble du territoire de la Ville. 76 % : augmenter le nombre d'établissements dans le cadre du programme Rapportez-les!.</p>			<p>communautaires.</p>	<p>programme, notamment la surveillance des débouchés envisageables, ainsi que l'extension du programme même.</p> <p>Potentiel relativement faible de réduction des déchets en soi; toutefois, conjuguées avec d'autres mesures de réduction des déchets, il pourrait être stratégiquement avantageux de mettre rapidement en œuvre cette activité pour favoriser l'évolution des comportements de la collectivité</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
							dans l'ensemble et pour nouer rapidement des partenariats communautaires et profiter des débouchés offerts.
	Subsides, rabais ou subventions offerts aux résidents, aux groupes de résidents ou aux organisations à but non lucratif de la localité	<p>Question : Pensez-vous que la Ville devrait offrir des subsides, des rabais ou des subventions aux résidents, aux groupes de résidents ou aux organisations à but non lucratif de la localité pour les idées ou les programmes qui permettent d'éviter, de réduire ou de réutiliser les déchets dans nos collectivités?</p> <p>Pourcentage des</p>		- Les coûts étaient le principal motif d'inquiétude évoqué par les participants.	Mesure moins prioritaire pour les personnes âgées et les ménages dont les revenus sont supérieurs	<p>Coûts d'exploitation : <500 000 \$</p> <p>Impact : potentiel relativement faible de réduction des déchets</p> <p>Considérations opérationnelles : il faudra déterminer les matières à cibler.</p>	Planifier rapidement les mesures adoptées, mais les mettre en œuvre sur plus d'un an afin de réduire les coûts. Recommandation inspirée des commentaires de la collectivité, du rang dans la hiérarchie de la gestion des déchets et du moindre coût. Cette mesure offre aussi un potentiel énorme puisqu'elle permet de nouer rapidement des



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>participants :</p> <p>68 % : oui</p> <p>32 % : non</p>					<p>partenariats communautaires et de profiter des perspectives offertes.</p> <p>Potentiel relativement faible de réduction des déchets en soi; toutefois, conjuguées avec d'autres mesures de réduction des déchets, il pourrait être stratégiquement avantageux de mettre rapidement en œuvre cette activité pour favoriser l'évolution des comportements de la collectivité dans l'ensemble.</p>
	Initiative de réduction des	Question : Notez les efforts que la Ville	Question : Compte tenu de l'intention du	- Il faudrait prioriser les plastiques à usage unique.	Sans objet : niveau de priorité	Coût des infrastructures : <500	Planifier rapidement selon



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
	articles à usage unique (dans les établissements de la Ville)	<p>devrait prioriser à votre avis dans la mise en œuvre des mesures suivantes.</p> <p>Ordre de notation : 67 % : réduction des articles à usage unique 61 % : programme de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville 60 % : politiques imposant l'obligation de réacheminer des déchets dans les établissements et les opérations de la Ville.</p>	<p>gouvernement fédéral, quel rôle la Ville devrait-elle jouer à votre avis pour mieux influencer la réduction des articles à usage unique dans la collectivité?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 44 % : la Ville devrait promouvoir et mettre à l'essai des idées ingénieuses pour réduire la dépendance de la collectivité aux articles à usage unique. 31 % : se pencher, avec les entreprises locales, sur les possibilités de réduire la dépendance vis-à-vis des autres articles à usage unique et non médicaux. 14 % : rien 6 % : je ne sais pas.</p>	<p>- La Ville devrait travailler de concert avec la collectivité pour promouvoir les idées et leur mise en œuvre.</p>	<p>comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage</p>	<p>000 \$</p> <p>Impact : relativement peu connu; l'impact peut dépendre du succès de l'initiative du gouvernement fédéral.</p> <p>Considérations opérationnelles : concordance avec l'interdiction fédérale des articles à usage unique; il faut trouver des solutions écodurables en répondant aux besoins en accessibilité; il se peut qu'on doive apporter des modifications contractuelles avec les fournisseurs d'articles à usage unique.</p>	<p>les commentaires réunis dans la consultation et faire concorder le plan avec le principe-cadre du PDGDS : la Ville doit prêcher par l'exemple. La recommandation doit cadrer avec les autres mesures qui portent sur la réduction et le réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville; il faudra aussi qu'elle cadre avec l'interdiction du gouvernement fédéral.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
			5 % : autre réponse, à préciser dans les commentaires.				
Maximiser le recyclage des déchets.	Dépôts temporaires dans les quartiers pour les matières réacheminables	<p>Question : Notez les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis dans la mise en œuvre des mesures suivantes.</p> <p>Ordre de notation : 73 % : dépôts temporaires 60 % : collecte d'un plus grand volume de matières en bordure de rue 58 % : programme de réacheminement des déchets dans les parcs 58 % : réacheminement des déchets textiles 53 % : collecte séparée des déchets</p>	<p>Question : Quelle mesure préférez-vous?</p> <p>- Ramasser plus de matières recyclables en bordure de rue (solution plus pratique et plus chère). - Ramasser plus de matières recyclables dans les dépôts mobiles (solution moins pratique et moins chère).</p> <p>Pourcentage des participants : 58 % : ramasser plus de matières recyclables en bordure de rue. 42 % : ramasser plus de matières recyclables dans les dépôts mobiles.</p>	<p>- L'aménagement d'un « point de dépôt unique » pour de nombreuses matières recyclables est une préférence qui a souvent été exprimée. - Il est nécessaire de compter sur les débouchés pour réussir. - L'accessibilité et les sites pratiques sont d'importantes considérations dans la mise en œuvre pour assurer le succès de cette mesure.</p>	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	<p>Coûts des infrastructures : <10 M\$ Coûts d'exploitation : 5 M\$ – 10 M\$ Impact : Considérations opérationnelles : dans la mise au point des mesures à adopter, il faudra tenir compte de l'impact du principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) puisque certaines matières recueillies dans les dépôts sont captées selon le principe de la RIP.</p>	On recommande de reporter cette mesure jusqu'à ce qu'on ait une meilleure idée de l'impact du principe de la RIP et des débouchés potentiels des matières.



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>encombrants 45 % : extension des zones de décharge du chemin Trail</p>					
	<p>Collecte d'un plus grand volume de matières en bordure de rue</p>	<p>Question : Notez les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis dans la mise en œuvre des mesures suivantes.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 73 % : dépôts temporaires 60 % : collecte d'un plus grand volume de matières en bordure de rue 58 % : programme de réacheminement des déchets dans les parcs</p>	<p>Question : Quelle mesure préférez-vous?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ramasser plus de matières recyclables en bordure de rue (solution plus pratique et plus chère). - Ramasser plus de matières recyclables dans les dépôts mobiles (solution moins pratique et moins chère). <p>Pourcentage des participants : 58 % : ramasser plus de matières recyclables en bordure de rue. 42 % : ramasser plus de matières recyclables dans les dépôts mobiles.</p>	<p>- La collecte en bordure de rue est plus efficace et pratique.</p>	<p>Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage</p>	<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$ Coûts d'exploitation : 500 000 \$ – 1 M\$ Impact : faible ou moyen (selon les matières ramassées) Considérations opérationnelles : il se peut que la mesure adoptée doive concorder avec les contrats de collecte (tous les 5 ans), ce qui permet de prévoir le délai de mise en œuvre des résultats dans les documents des appels d'offres.</p>	<p>En raison des considérations opérationnelles, il est recommandé de mieux étudier et explorer cette mesure en prévision de sa mise en œuvre avant chaque nouveau contrat de collecte. Potentiel de réacheminement à estimer durant l'étude.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>58 % : réacheminement des déchets textiles</p> <p>53 % : collecte séparée des déchets encombrants</p> <p>45 % : extension des zones de décharge du chemin Trail</p>					
	<p>Réacheminement des déchets dans les parcs et les lieux publics</p>	<p>Question : Notez les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis dans la mise en œuvre des mesures suivantes.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>73 % : dépôts temporaires</p> <p>60 % : collecte d'un plus grand volume de matières en</p>	<p>Dans quelle mesure est-il prioritaire, à vos yeux, que la Ville se dote d'un programme de recyclage et de bac vert dans les parcs et étende le recyclage et la collecte des déchets organiques aux lieux publics? (Barème)</p> <p>On demandait aux participants de noter leurs réponses selon un barème compris entre 1 (absolument aucune importance) et 5 (très grande importance).</p>	<p>- Le coût de cette mesure par rapport au potentiel de réacheminement des déchets est élevé.</p> <p>- Il sera difficile de résoudre les problèmes comme la contamination des courants de recyclage et les difficultés dans la mise en œuvre.</p>	<p>- Mesure un peu moins prioritaire pour la population de la banlieue par rapport à la population urbaine.</p> <p>- Mesure un peu moins prioritaire pour les ménages dont les revenus sont élevés</p>	<p>Coûts des infrastructures : 1 M\$ – 10 M\$</p> <p>Coûts d'exploitation : 10 M\$ – 100 M\$</p> <p>Impact : faible</p> <p>Considérations opérationnelles : il faudra évaluer le programme des bacs de recyclage dans le cadre du projet pilote dans les parcs, en cours au moment d'écrire ces lignes, ainsi que la transition avec le principe de la</p>	<p>Planifier la deuxième année du déploiement du PDGDS quand on connaîtra les résultats du projet pilote en cours dans la collecte des matières recyclables dans les parcs et qu'on aura une très bonne idée de l'impact du principe de la RIP. Cette mesure cadre avec les commentaires</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>bordure de rue 58 % : programme de réacheminement des déchets dans les parcs 58 % : réacheminement des déchets textiles 53 % : collecte séparée des déchets encombrants 45 % : extension des zones de décharge du chemin Trail</p>	<p>Pourcentage des participants : 41 % : très important 22 % : important 17 % : assez important 9 % : relativement peu important 10 % : aucune importance</p>			RIP avant la planification et la mise en œuvre.	réunis dans la consultation puisqu'elle n'est pas absolument prioritaire autant que d'autres mesures de réacheminement. Mettre en œuvre cette mesure sur trois ans afin de réduire les coûts et les besoins en ressources puisque l'impact sur le réacheminement des déchets est faible.
	Amélioration du réacheminement des déchets textiles	<p>Question : Notez les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis dans la mise en œuvre des mesures suivantes.</p>	<p>Pourcentage des</p>	Sans objet	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	<p>Coûts d'exploitation : <500 000 \$ Impact - faible ou moyen Considérations opérationnelles : aide à apporter par les Services des</p>	<p>Planifier rapidement cette mesure dans le déploiement du PDGDS. Recommandation inspirée des commentaires de la collectivité; impact</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 73 % : dépôts temporaires 60 % : collecte d'un plus grand volume de matières en bordure de rue 58 % : programme de réacheminement des déchets dans les parcs 58 % : réacheminement des déchets textiles 53 % : collecte séparée des déchets encombrants 45 % : extension des zones de décharge du chemin Trail 				<p>règlements municipaux pour s'assurer que les bacs sont sécuritaires et qui sont bien entretenus.</p>	<p>potentiel moyen sur le réacheminement et sur le moindre coût de cette mesure. Cette mesure permettra aussi certainement de promouvoir rapidement les partenariats communautaires et les débouchés.</p>
	Collecte des déchets encombrants distincts	Question : Notez les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis dans la		- On a exprimé une préférence pour la séparation des articles	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des	<p>Coûts des infrastructures – <500 000 \$</p> <p>Coûts d'exploitation :</p>	Planifier rapidement cette mesure en raison de la part



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>mise en œuvre des mesures suivantes.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>73 % : dépôts temporaires</p> <p>60 % : collecte d'un plus grand volume de matières en bordure de rue</p> <p>58 % : programme de réacheminement des déchets dans les parcs</p> <p>58 % : réacheminement des déchets textiles</p> <p>53 % : collecte séparée des déchets encombrants</p> <p>45 % : extension des zones de décharge du chemin Trail</p>	<p>encombrants pendant certains ateliers en ligne.</p>	<p>profils démographiques du sondage</p>	<p>500 000 \$ – 1 M\$</p> <p>Impact : faible ou moyen</p> <p>Considérations opérationnelles : cette mesure doit cadrer avec les prochains contrats de collecte des déchets. Il faut mener des recherches sur les débouchés des matières.</p>	<p>importante de ces matières dans le courant des déchets. À mettre en œuvre sur plusieurs années, ce qui concorde avec les commentaires recueillis pendant les consultations (il ne s'agit pas d'une priorité absolue au même titre que d'autres mesures de réacheminement des déchets), ainsi qu'avec les considérations opérationnelles, surtout l'obligation de mener des recherches sur les débouchés des articles encombrants.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
	<p>Agrandissement des secteurs de dépose des matières dans la décharge du chemin Trail</p>	<p>Question : Notez les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis dans la mise en œuvre des mesures suivantes.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 73 % : dépôts temporaires 60 % : collecte d'un plus grand volume de matières en bordure de rue 58 % : programme de réacheminement des déchets dans les parcs 58 % : réacheminement des déchets textiles 53 % : collecte séparée des déchets encombrants 		<p>Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage</p>	<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$</p> <p>Coûts d'exploitation : 500 000 \$ – 1 M\$</p> <p>Impact - faible ou moyen</p> <p>Considérations opérationnelles : débouchés bien établis; ou encore, il faudra faire appel à des courtiers ou à des acheteurs de matières en prévision de l'extension.</p>	<p>Il est recommandé de reporter cette mesure en raison des contraintes opérationnelles dans la réalisation de la dernière étape de l'aménagement de la décharge et à cause de l'envergure des options existantes actuellement offertes dans le réacheminement dans la décharge publique.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>45 % : extension des zones de décharge du chemin Trail</p>				
	<p>Augmenter le nombre de dépôts mobiles d'un jour existants pour les déchets municipaux solides dangereux.</p>	<p>Question : Dans quelle mesure êtes-vous favorable à chacune de ces approches?</p> <p>Barème mobile : de 1 à 100</p> <p>78 % : augmenter le nombre d'événements temporaires de collecte des déchets dangereux en les rendant plus accessibles pour les résidents.</p> <p>77 % : nouer un partenariat avec les producteurs pour les dépôts permanents sur certains sites du territoire de la Ville.</p>	<p>- On s'est généralement exprimé en faveur de cette mesure dans les ateliers.</p> <p>- Augmenter le nombre de dépôts pourrait ne pas constituer la seule solution. Se pencher sur d'autres initiatives pour gérer les DMDS.</p> <p>- Il faut que cette mesure soit pratique pour les résidents.</p>	<p>Mesure plus prioritaire pour les personnes âgées</p>	<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$</p> <p>Coûts d'exploitation : 1 M\$ – 5 M\$</p> <p>Impact : peu d'impact sur le réacheminement</p> <p>Considérations opérationnelles : le nombre de sites adaptés est extrêmement limité; le nombre de dépôts en plein air est limité par les conditions météorologiques.</p>	<p>On recommande de mettre au point une stratégie de gestion des DMDS, en se penchant sur l'expérience de la Ville dans la mise en œuvre du règlement d'application sur les produits dangereux et spéciaux avant de prendre la décision d'augmenter le nombre de dépôts. Il faut aussi plus de recherches sur les autres initiatives qui pourraient avoir plus d'impact et être mieux adaptées aux</p>



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>76 % : augmenter le nombre de sites du programme Rapportez-les!</p>				<p>résidents et savoir s'il faut les faire financer par les producteurs dans le cadre du règlement d'application sur la responsabilité individuelle des producteurs.</p> <p>La recommandation consiste à mettre rapidement au point la stratégie dans le déploiement du PDGDS pour tenir compte des commentaires réunis pendant les consultations, qui prennent aussi en compte le fait que l'élaboration de la stratégie constituera une</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
						première étape avant de mettre au point le calendrier de la mise en œuvre.
	Dépôts permanents dans les quartiers pour une partie ou la totalité des matières	<p>Question : Dans quelle mesure êtes-vous favorable à chacune de ces approches?</p> <p>Barème mobile : de 1 à 100</p> <p>78 % : augmenter le nombre d'événements temporaires de collecte des déchets dangereux en les rendant plus accessibles pour les résidents.</p> <p>77 % : nouer un partenariat avec les producteurs pour les dépôts permanents sur certains sites du</p>			<p>Coûts des infrastructures : 10 M\$ – 50 M\$</p> <p>Coûts d'exploitation : 1 M\$ – 5 M\$</p> <p>Impact - impact moyen sur le réacheminement</p> <p>Considérations opérationnelles : dans l'élaboration de cette mesure, il faudra tenir compte de l'impact du principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) puisque certaines matières ramassées dans les dépôts relèvent de la</p>	<p>Mesure plus prioritaire pour les personnes âgées</p> <p>Il est recommandé de reporter cette mesure jusqu'à ce qu'on ait une meilleure idée des impacts du principe de la RIP et des débouchés potentiels des matières.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		territoire de la Ville. 76 % : augmenter le nombre de sites du programme Rapportez-les!.				captation du principe de la RIP.	
	Fermer les colonnes vide-ordures ou les convertir au Programme des vide-ordures des matières organiques dans les immeubles à logements multiples.	<p>Question : Si on fermait les colonnes vide-ordures, ce qui obligerait les résidents à apporter leurs déchets dans la salle des ordures ou du recyclage, vous encouragerait-on à trier vos déchets?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 71 % : non 29 % : oui</p>	<p>Question : Si on convertissait les colonnes vide-ordures en colonnes pour les bacs verts, vous encouragerait-on à faire appel au Programme de bac vert?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 71 % : oui 29 % : non</p>	<p>- Fermer les colonnes vide-ordures réduit les moyens pratiques de traiter les déchets dans les immeubles à logements multiples.</p> <p>- Cette solution n'incite guère à trier les déchets.</p>	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	<p>Coûts d'exploitation : <500 000 \$ Impact - impact faible ou moyen sur le réacheminement</p> <p>Considérations opérationnelles : il se peut qu'on doive mener des projets pilotes pour les vide-ordures de déchets organiques avant de mettre en œuvre cette mesure à grande échelle.</p>	Il est recommandé de mettre rapidement en œuvre les mesures qui portent sur les déchets des immeubles à logements multiples en raison du potentiel de réacheminement et des commentaires réunis pendant les consultations. Or, à cause des autres travaux de recherche et des projets pilotes à réaliser pour la fermeture ou la conversion des colonnes vide-



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
						ordures, il est recommandé de planifier cette mesure, de la soumettre à des essais et de la mettre en œuvre en l'étendant sur plusieurs années.
	Expansion du programme de réacheminement des déchets dans les établissements et les opérations de la Ville	<p>Question : Notez les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis dans la mise en œuvre des mesures suivantes.</p> <p>Ordre de notation : 67 % : réduction des articles à usage unique 61 % : programme de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville 60 % : politiques imposant l'obligation</p>	<p>- Nombreux commentaires sur la nécessité d'améliorer le réacheminement dans les établissements de la Ville et sur son obligation de prêcher par l'exemple.</p> <p>- Commentaires sur les coûts et sur la capacité opérationnelle pour la mise en œuvre de ces mesures.</p>	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$ Coûts d'exploitation : 500 000\$ – 1 M\$ Impact : impact moyen sur le réacheminement Considérations opérationnelles: il faudrait conclure des accords pour éliminer en toute sécurité les autres matières réacheminables.</p>	<p>Prioriser la planification dès le début du déploiement du PDGDS, en tenant compte des commentaires réunis pendant les consultations et de l'impact potentiel de cette mesure. Mesure à mettre en œuvre sur plusieurs années afin de réduire les coûts et de gérer la</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		de réacheminer les déchets dans les établissements et les opérations de la Ville.				capacité opérationnelle.
	Réacheminement obligatoire des déchets dans tous les établissements de la Ville	<p>Question : Notez les efforts que la Ville devrait prioriser à votre avis dans la mise en œuvre des mesures suivantes.</p> <p>Ordre de notation : 67 % : réduction des articles à usage unique 61 % : programme de réacheminement des déchets dans les établissements de la Ville 60 % : politiques imposant l'obligation de réacheminer les déchets dans les établissements et les opérations de la Ville.</p>	<p>- Nombreux commentaires sur la nécessité d'améliorer le réacheminement dans les établissements de la Ville et sur son obligation de prêcher par l'exemple.</p> <p>- Commentaires sur les coûts et sur la capacité opérationnelle pour la mise en œuvre de ces mesures.</p>	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	<p>Coûts des infrastructures : 500 000 \$ – 1 M\$ Coûts d'exploitation : <500 000 \$ Impact : impact moyen sur le réacheminement Considérations opérationnelles : il faut connaître les incidences du principe de la RIP sur le recyclage dans les établissements de la Ville.</p>	<p>Prioriser la planification dès le début du déploiement du PDGDS, en tenant compte des commentaires réunis pendant les consultations et de l'impact potentiel de cette mesure. Mesure à mettre en œuvre sur plusieurs années afin de réduire les coûts et de gérer la capacité opérationnelle.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
	<p>Promouvoir la minoration et le réacheminement des déchets dans les événements spéciaux.</p>	<p>Question : Dans quelle mesure est-il important, à vos yeux, que la Ville d'Ottawa commence à rehausser les obligations de réduire les déchets, de recycler et de réacheminer les matières organiques pour les organisations qui tiennent des événements spéciaux (festivals, manifestations en plein air et événements se déroulant dans les établissements de la Ville, entre autres)? Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 60 % : très</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inquiétudes à propos du moindre impact perçu de cette mesure par rapport aux coûts élevés. - Il est difficile de gérer la contamination dans les courants de déchets et d'assurer la qualité de la séparation des déchets. 	<p>Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage</p>	<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$ Coûts d'exploitation : 1 M\$ – 10 M\$ Impact : faible impact sur le réacheminement Considérations opérationnelles : il faudra que cette mesure concorde avec les règlements municipaux pertinents et les examens portant sur ces règlements.</p>	<p>Prioriser la planification dès le début du déploiement du PDGDS, en fonction des commentaires recueillis dans les consultations. Cette mesure est constituée d'un certain nombre de tactiques, qui réclament toutes différents niveaux de ressources et de coûts; c'est pourquoi on recommande d'en étaler la mise en œuvre sur trois ans.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>important 20 % : important 10 % : assez important 4 % : aucune importance 5 % : absolument aucune importance</p>					
<p>Maximiser la récupération des déchets et de l'énergie, ainsi que la gestion optimale des matières résiduelles restantes.</p>	<p>Digestion anaérobie (DA)</p>	<p>Question : Êtes-vous favorable à l'idée que la Ville investisse dans la technologie pour produire du gaz naturel renouvelable à partir des déchets alimentaires afin de permettre à la Ville d'atteindre ses objectifs climatiques?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 85 % : oui</p>	<p>Question : Si vous ne participez pas, à l'heure actuelle, au Programme de bac vert, savoir que vos déchets alimentaires servent à produire de l'énergie renouvelable vous encouragerait-il à participer à ce programme?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 24 % : oui 9 % : non 66 % : sans objet</p>	<p>- La Ville doit aussi investir dans la réduction des déchets alimentaires, et la réduction doit rester prioritaire.</p>	<p>Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage</p>	<p>Coûts des infrastructures : >100 M\$ Coûts d'exploitation : >100 M\$ Impact : impact considérable dans la réduction des émissions de GES Considérations opérationnelles : il faudrait aménager une installation de DA avant la fin du contrat actuel de collecte des déchets organiques (mars 2030), à moins que l'entrepreneur actuel</p>	<p>Études de faisabilité, analyse de rentabilité et sondage du marché en cours parce que l'actuel contrat pour l'installation de traitement en digestion aérobie des déchets organiques prend fin en 2030. L'étude portant sur l'utilisation de la technologie de digestion aérobie concorde aussi avec les</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		15 % : non				soit d'accord pour proroger le contrat.	commentaires réunis dans les consultations et avec la stratégie de l'Évolution énergétique.
	Traitement des déchets mixtes	<p>Question : Notez les efforts dont la Ville devrait à votre avis prioriser la mise en œuvre pour mieux réduire le volume des déchets enfouis dans la décharge publique.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 61 % : traitement mécanique et biologique 61 % : traitement des déchets mixtes</p>	<p>Question : Quelles sont, à votre avis, les considérations absolument prioritaires pour la Ville dans l'étude complémentaire de ces technologies?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 68 % : impacts sur la santé 63 % : impacts sur les objectifs climatiques 59 % : impacts financiers sur les résidents 42 % : impacts financiers sur la Ville 28 % : localisation potentielle des installations</p>	<p>- Le coût est le grand motif d'inquiétude, suivi de certains risques perçus vis-à-vis des technologies.</p> <p>- Il faut prioriser les activités de réduction et de réacheminement qui obligent à modifier les comportements, essentiellement parce qu'il revient moins cher pour les résidents de réduire et de réacheminer les déchets à la maison, au lieu de s'en remettre à une technologie pour séparer les matières recyclables et les matières organiques.</p> <p>- La technologie permet de tenir compte de la durée utile de la décharge; il faut</p>	<p>Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage</p>	<p>Coûts des immobilisations : >10 M\$ – 50 M\$</p> <p>Coûts d'exploitation : >10 M\$</p> <p>Impact : impact considérable dans la réduction des émissions de GES</p> <p>Considérations opérationnelles : étude de faisabilité nécessaire avant de pouvoir prendre une décision sur la nouvelle technologie à adopter pour gérer les déchets résiduels. On peut compter de 7 à 10 ans pour les préparatifs à mener</p>	<p>On recommande de réaliser une étude de faisabilité et de mettre au point une analyse de rentabilité pour cette mesure dans les deux premières années du déploiement du PDGDS. Cette recommandation cadre avec les commentaires réunis dans les consultations à propos des coûts, des risques perçus et de la nécessité de mener d'autres travaux de</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		46 % : incinération de masse	4 % : autres impacts : veuillez préciser.	toutefois mener une étude complémentaire avant de prendre une décision.		afin d'opérationnaliser un nouvel établissement.	recherche. Elle concorde aussi avec la nécessité de définir l'orientation à adopter rapidement dans la gestion à long terme des déchets résiduels dans le cadre du déploiement du PDGDS pour tenir compte de la durée utile de la décharge publique.
	Traitement mécanique et biologique	Question : Notez les efforts dont la Ville devrait à votre avis prioriser la mise en œuvre pour mieux réduire le volume des déchets enfouis dans la décharge publique.	Question : Quelles sont, à votre avis, les considérations absolument prioritaires pour la Ville dans l'étude complémentaire de ces technologies? Pourcentage des participants qui ont	- Le coût est le grand motif d'inquiétude, suivi de certains risques perçus vis-à-vis des technologies. - Il faut prioriser les activités de réduction et de réacheminement qui obligent à modifier les comportements, essentiellement parce qu'il	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	Coûts des infrastructures : >200 M\$ Coûts d'exploitation : <10 M\$ Impact : impact considérable dans la réduction des émissions de GES Considérations	On recommande de reporter cette mesure puisqu'on mène actuellement une étude de viabilité, une analyse de rentabilité et un sondage du marché pour la



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 61 % : traitement mécanique et biologique 61 % : traitement des déchets mixtes 46 % : incinération de masse 	<p>sélectionné les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 68 % : impacts sur la santé 63 % : impacts sur les objectifs climatiques 59 % : impacts financiers sur les résidents 42 % : impacts financiers sur la Ville 28 % : localisation potentielle des installations 4 % : autres impacts : veuillez préciser. 	<p>revient moins cher pour les résidents de réduire et de réacheminer les déchets à la maison, au lieu de s'en remettre à une technologie pour séparer les matières recyclables et les matières organiques.</p> <p>- La technologie permet de tenir compte de la durée utile de la décharge; il faut toutefois mener une étude complémentaire avant de prendre une décision.</p>		<p>opérationnelles : il faut mener une étude de faisabilité avant de prendre une décision sur la nouvelle technologie à adopter pour gérer les déchets résiduels.</p>	<p>digestion anaérobie. L'étude du recours à la technologie de la digestion anaérobie concorde avec les commentaires recueillis pendant les consultations et avec la stratégie de l'Évolution énergétique.</p>
	Incinération de masse	<p>Question : Notez les efforts dont la Ville devrait à votre avis prioriser la mise en œuvre pour mieux réduire le volume des déchets enfouis dans la décharge publique.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont</p>	<p>Question : Quelles sont, à votre avis, les considérations absolument prioritaires pour la Ville dans l'étude complémentaire de ces technologies?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p>	<p>- Le coût est le grand motif d'inquiétude, suivi de certains risques perçus vis-à-vis des technologies.</p> <p>- Il faut prioriser les activités de réduction et de réacheminement qui obligent à modifier les comportements, essentiellement parce qu'il revient moins cher pour les résidents de réduire et de</p>	<p>Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage</p>	<p>Coûts des infrastructures : >200 M\$</p> <p>Coûts d'exploitation : >10 M\$</p> <p>Impact : impact considérable dans la réduction des émissions de GES</p> <p>Considérations opérationnelles : il faut mener une étude</p>	<p>On recommande de réaliser une étude de faisabilité et de mettre au point une analyse de rentabilité pour cette mesure dans les deux premières années du déploiement du PDGDS. Cette recommandation</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>sélectionné les activités suivantes :</p> <p>61 % : traitement mécanique et biologique</p> <p>61 % : traitement des déchets mixtes</p> <p>46 % : incinération de masse</p>	<p>68 % : impacts sur la santé</p> <p>63 % : impacts sur les objectifs climatiques</p> <p>59 % : impacts financiers sur les résidents</p> <p>42 % : impacts financiers sur la Ville</p> <p>28 % : localisation potentielle des installations</p> <p>4 % : autres impacts : veuillez préciser.</p>	<p>réacheminer les déchets à la maison, au lieu de s'en remettre à une technologie pour séparer les matières recyclables et les matières organiques.</p> <p>- La technologie permet de tenir compte de la durée utile de la décharge; il faut toutefois mener une étude complémentaire avant de prendre une décision.</p>		<p>de faisabilité avant de prendre une décision sur la nouvelle technologie à adopter pour gérer les déchets résiduels. On peut compter de 10 à 15 ans pour les préparatifs à mener afin d'opérationnaliser un nouvel établissement.</p>	<p>cadre avec les commentaires réunis dans les consultations à propos des coûts, des risques perçus et de la nécessité de mener d'autres travaux de recherche. Elle concorde aussi avec la nécessité de définir l'orientation à adopter rapidement dans la gestion à long terme des déchets résiduels dans le cadre du déploiement du PDGDS pour tenir compte de la durée utile de la décharge publique.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
	<p>Agrandissement de la décharge du chemin Trail</p>	<p>Question : Veuillez prioriser les approches définies ci-après pour étendre la durée utile de la décharge du chemin Trail.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>71 % : prioriser les programmes et les politiques sur la gestion des comportements.</p> <p>67 % : il faudrait consacrer tous les efforts raisonnables à prolonger la durée utile de la décharge publique.</p> <p>42 % : appliquer des frais d'enfouissement.</p> <p>40 % : agrandir la</p>			<p>Mesure un peu moins prioritaire pour les jeunes</p>	<p>Coûts des infrastructures : >50 M\$</p> <p>Coûts d'exploitation : <1 M\$</p> <p>Impact : impact considérable sur le prolongement de la durée utile de la décharge publique</p> <p>Considérations opérationnelles : vastes travaux de planification nécessaires, notamment les approbations à réunir auprès des organismes réglementaires.</p>	<p>On recommande de demander au gouvernement provincial d'approuver l'agrandissement de la décharge contrôlée du chemin Trail en respectant le périmètre existant. La consultation des participants est moins prioritaire; toutefois, cette mesure sera appliquée de concert avec les activités de réduction et de réacheminement pour augmenter la durée utile de cet actif à court et à moyen termes afin de donner à la Ville le temps de mettre</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		décharge publique dans le périmètre actuel de la propriété. 24 % : faire appel à des décharges privées.					en œuvre une solution à plus long terme pour la gestion des déchets résiduels.
	Recours à une décharge privée	<p>Question : Veuillez prioriser les approches définies ci-après pour étendre la durée utile de la décharge du chemin Trail.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 71 % : prioriser les programmes et les politiques sur la gestion des comportements. 67 % : il faudrait consacrer tous les efforts raisonnables</p>			Note légèrement supérieure parmi les participants de la tribune libre par rapport à ceux qui ont répondu au sondage public	<p>Coûts des infrastructures : 10 M\$ – 100 M\$ Coûts d'exploitation : >100 M\$ Impact : impact considérable sur le prolongement de la durée utile de la décharge</p> <p>Considérations opérationnelles : il faudra tenir compte de la capacité des décharges privées et des distances à parcourir dans le transport.</p>	On recommande de mettre en œuvre cette mesure à court et à moyen termes. La consultation des participants est moins prioritaire; toutefois, cette mesure sera appliquée de concert avec les activités de réduction et de réacheminement pour augmenter la durée utile de cet actif à court et à moyen termes afin de donner à la Ville



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>à prolonger la durée utile de la décharge publique.</p> <p>42 % : appliquer des frais d'enfouissement.</p> <p>40 % : agrandir la décharge publique dans le périmètre actuel de la propriété.</p> <p>24 % : faire appel à des décharges privées.</p>					le temps de mettre en œuvre une solution à plus long terme pour la gestion des déchets résiduels.
	<p>Stratégie des frais d'enfouissement pour la décharge contrôlée du chemin Trail</p>	<p>Question : Veuillez prioriser les approches définies ci-après pour étendre la durée utile de la décharge du chemin Trail.</p> <p>participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>71 % : prioriser les programmes et les</p>				<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$</p> <p>Coûts d'exploitation : <500 000 \$</p> <p>Possibilité d'impact de gérer un moindre tonnage dans la décharge publique</p> <p>Considérations opérationnelles : il faudrait mener une</p>	<p>Cette mesure est déjà appliquée dans le cadre de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels, et il faudra continuer de mener des examens à intervalles réguliers dans le cadre du processus normal</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>politiques sur la gestion des comportements.</p> <p>67 % : il faudrait consacrer tous les efforts raisonnables à prolonger la durée utile de la décharge publique.</p> <p>42 % : appliquer des frais d'enfouissement.</p> <p>40 % : agrandir la décharge publique dans le périmètre actuel de la propriété.</p> <p>24 % : faire appel à des décharges privées.</p>				étude sur les matières recevables.	de budgétisation annuelle.
Maximiser les progrès opérationnels	Utilisation de différents conteneurs de collecte dans les parcs, les espaces publics et les	<p>Question : Dans quelle mesure est-il prioritaire que la Ville se penche sur les technologies de collecte suivantes pour augmenter le</p>			Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils	<p>Coûts des infrastructures : 1 M\$ – 10 M\$</p> <p>Coûts d'exploitation : 500 000 \$ – 1 M\$</p> <p>Impact : impact moyen sur les</p>	Faire concorder la planification et la mise en œuvre avec les différents parcs et espaces publics ainsi qu'avec les



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
	<p>immeubles à logements multiples</p>	<p>réacheminement des déchets et améliorer l'efficacité de la collecte?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>56 % : utilisation de différents conteneurs de collecte dans les parcs, les espaces publics et les immeubles à logements multiples</p> <p>52 % : parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions</p> <p>24 % : collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue</p> <p>23 % : système</p>		<p>démographiques du sondage</p>	<p>économies opérationnelles et faible potentiel de réacheminement</p> <p>Considérations opérationnelles : il se peut que la mise en œuvre doive concorder avec les contrats de collecte, surtout s'il faut faire appel à des véhicules spécialisés.</p>	<p>mesures à adopter dans les immeubles à logements multiples en tenant compte des options mises à l'essai pour tenir compte des inquiétudes exprimées sur les opérations et sur la facilité d'utilisation pour les résidents.</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		d'identification par radiofréquence (RFID)					
	Travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions	<p>Question : Dans quelle mesure est-il prioritaire que la Ville se penche sur les technologies de collecte suivantes pour augmenter le réacheminement des déchets et améliorer l'efficacité de la collecte?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes : 56 % : utilisation de différents conteneurs de collecte dans les parcs, les espaces publics et les immeubles à logements multiples</p>	<p>Question : La Ville se penchera sur de nouvelles technologies qui nous permettront de progresser dans la réalisation du bilan carboneutre des émissions produites par le parc de véhicules de collecte des déchets solides. Il s'agit entre autres de remplacer les camions de collecte et l'équipement de la décharge par des véhicules alimentés au gaz naturel renouvelable et par des véhicules hybrides ou électriques. Dans quelle mesure est-il prioritaire, à vos yeux, que la Ville se penche sur ces perspectives pour pouvoir atteindre nos objectifs dans la lutte contre les dérèglements climatiques?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attendre que les technologies aient fait leurs preuves. - Les coûts élevés aux yeux des participants sont inquiétants. 	Sans objet : niveau de priorité comparable dans l'ensemble des profils démographiques du sondage	<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$</p> <p>Coûts d'exploitation : 500 000 \$ – 1 M\$</p> <p>Impact : impact considérable dans la réduction des émissions de GES</p> <p>Considérations opérationnelles : il faudra que la mise en œuvre concorde avec les contrats de collecte, ainsi qu'avec l'offre de la technologie appropriée et de toutes les infrastructures auxiliaires nécessaires.</p>	On recommande de planifier rapidement et en permanence cette mesure en fonction des résultats des consultations et de l'impact potentiel dans la réduction des émissions de GES. La planification sera prioritaire pour les trois premières années, et la mise en œuvre se déroulera en fonction des technologies qui auront fait leurs preuves et qui seront offertes, ainsi que de la mise en place des



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>52 % : parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions</p> <p>24 % : collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue</p> <p>23 % : système d'identification par radiofréquence (RFID)</p>	<p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>34 % : très important</p> <p>25 % : important</p> <p>20 % : assez important</p> <p>8 % : aucune importance</p> <p>12 % : absolument aucune importance</p>				<p>infrastructures voulues. Il faut compter au moins 6 à 10 ans avant que les véhicules électriques de collecte des déchets fassent leurs preuves dans les opérations de ramassage des déchets et en tenant compte du climat d'Ottawa.</p>
	<p>Collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue</p>	<p>Question : Dans quelle mesure est-il prioritaire que la Ville se penche sur les technologies de collecte suivantes pour augmenter le réacheminement des déchets et améliorer l'efficacité de la collecte?</p> <p>Pourcentage des</p>		<p>- L'accessibilité pourrait être problématique, surtout lorsqu'il s'agit de manutentionner les chariots dans les mois de l'hiver.</p> <p>- La pénurie de chariots dans les immeubles résidentiels pourrait être problématique.</p>	<p>Les chariots automatisés sont moins prioritaires pour les personnes âgées.</p>	<p>Coûts des infrastructures : 10 M\$ – 100 M\$</p> <p>Coûts d'exploitation : 10 M\$ – 100 M\$</p> <p>Impact : impact potentiel considérable sur les opérations et moindre impact sur le réacheminement</p> <p>Considérations opérationnelles : la</p>	<p>On recommande de mettre en œuvre cette mesure en fonction des prochains contrats de collecte (2031). Cette mesure cadre aussi avec la moindre priorité d'intervention d'après les commentaires recueillis pendant</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 56 % : utilisation de différents conteneurs de collecte dans les parcs, les espaces publics et les immeubles à logements multiples 52 % : parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions 24 % : collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue 23 % : système d'identification par radiofréquence (RFID) 				<p>mise en œuvre de cette mesure devra concorder avec les prochains contrats de collecte des déchets.</p>	<p>les consultations et en raison des coûts.</p>
	Technologie du système d'identification par	Question : Dans quelle mesure est-il prioritaire que la			<p>Sans objet : niveau de priorité comparable dans</p>	<p>Coûts des infrastructures : 1 M\$ – 10 M\$</p>	<p>On recommande de soumettre cette mesure à des</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage	Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
	<p>radiofréquence (RFID) dans les conteneurs de collecte des déchets</p>	<p>Ville se penche sur les technologies de collecte suivantes pour augmenter le réacheminement des déchets et améliorer l'efficience de la collecte?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>56 % : utilisation de différents conteneurs de collecte dans les parcs, les espaces publics et les immeubles à logements multiples</p> <p>52 % : parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions</p> <p>24 % : collecte automatisée des</p>		<p>l'ensemble des profils démographiques du sondage</p>	<p>Coûts d'exploitation : 10 M\$ – 100 M\$</p> <p>Impact : impact potentiel considérable sur les opérations et impact moindre sur le réacheminement</p> <p>Considérations opérationnelles : la mise en œuvre de cette mesure devra concorder avec les prochains contrats de collecte des déchets.</p>	<p>essais dans des immeubles à logements multiples dans la cinquième et la sixième années du déploiement du PDGDS. Cette mesure doit cadrer avec la moindre priorité de la mesure évoquée pendant les consultations, en tenant compte des considérations opérationnelles. On recommande de planifier cette mesure en fonction des prochains contrats de collecte en bordure de rue pour les propriétés donnant sur la rue, à moyen terme</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>chariots pour les déchets déposés en bordure de rue</p> <p>23 % : système d'identification par radiofréquence (RFID)</p>					dans le cadre du PDGDS.
<p>Aménager une culture sans déchets sur tout le territoire de la ville</p>	<p>Stratégie de gestion des changements de comportement</p>	<p>Question : Veuillez prioriser les approches ci-après pour prolonger la durée utile de la décharge du chemin Trail.</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>71 % : prioriser les programmes et les politiques sur la gestion des comportements.</p> <p>67 % : il faudrait consacrer tous les efforts raisonnables</p>	<p>Dans quelle mesure êtes-vous prêt(e) à apporter des changements considérables dans vos pratiques de gestion des déchets afin de permettre à notre collectivité d'atteindre notre objectif pour un avenir sans déchets?</p> <p>Pourcentage des participants qui ont sélectionné les activités suivantes :</p> <p>47 % : très disposé(e) à le faire.</p> <p>22 % : 4</p> <p>15 % : 3</p>	<p>- Il faut prioriser les mesures de réduction et de réacheminement des déchets, ce qui revient moins cher et ce qui permet d'encourager les changements de comportement.</p> <p>- On est généralement disposé à changer de comportement, puisqu'il revient moins cher de trier les déchets que de recourir à une technologie.</p>	<p>Dans le sondage public, on est mieux disposé à apporter des considérables.</p>	<p>Coûts des infrastructures : <500 000 \$</p> <p>Coûts d'exploitation : <500 000 \$</p> <p>Impact : aucun impact direct sur la réduction et sur le réacheminement; toutefois, cette mesure favorise le succès de nombreuses mesures prévues dans le PDGDS.</p> <p>Considérations opérationnelles : sans objet</p>	<p>On recommande de mettre rapidement en œuvre cette mesure afin d'encourager les changements de comportement nécessaires au succès de beaucoup de mesures prévues dans le PDGDS. Cette recommandation concorde avec les commentaires exprimés dans les consultations, en plus de réduire le</p>



Objectifs du PDGDS	Mesures adoptées	Ce que nous avons appris grâce au sondage		Commentaires fréquemment exprimés pendant le sondage et les discussions en ligne	Priorités démographiques	Considérations opérationnelles et financières	Recommandation dans le PDGDS
		<p>à prolonger la durée utile de la décharge publique.</p> <p>42 % : appliquer des frais d'enfouissement.</p> <p>40 % : agrandir la décharge publique dans le périmètre actuel de la propriété.</p> <p>24 % : faire appel à des décharges privées.</p>	<p>8 % : 2</p> <p>7 % : non disposé(e) du tout.</p>				<p>coût de cette mesure et de promouvoir dans l'ensemble la vision du PDGDS.</p>